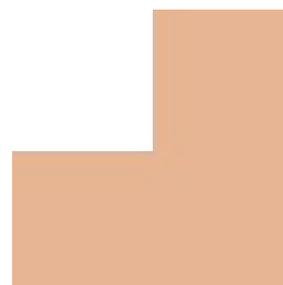


DATAR

ETAT DES LIEUX DES SRADT

- Rapport final -

Octobre 2003



c o o p é r a t i v e c o n s e i l

170bis rue du Faubourg Saint-Antoine - 75012 Paris
tél : 01 43 79 97 79 - fax : 01 43 79 99 52
E-mail : acadie@acadie-reflex.org

SCOP SARL à capital variable • R.C. 89 B 16413
siret 323 565 994 00023 • ape 741 E

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE - UNE MISE EN PERSPECTIVE	4
Panorama des SRADT	5
Synthèse et pistes de réflexion pour l'avenir	11
DEUXIEME PARTIE - SYNTHESE DES QUESTIONNAIRES : LE POINT DE VUE DES CONSEILS REGIONAUX.....	14
Nature du document support.....	15
Positionnement de l'exercice.....	16
Avenir du SRADT dans le cadre du processus de décentralisation	18
Structure du SRADT	20
Fonctions du SRADT	22
Méthode d'élaboration du document.....	25
TROISIEME PARTIE - FICHE DE PRESENTATION PAR CONSEIL REGIONAL.....	26
Rapport d'orientation sur l'aménagement du territoire d'Alsace.....	27
SRADT Aquitaine	32
« Auvergne 2000-2015 ».....	34
SRADT Basse-Normandie 2000-2006.....	39
Pour une Bourgogne du grand large.....	43
« Bretagne 2015 ».....	48
Projet Régional Centre : 2000/2010	53
SRADT Champagne-Ardenne.....	56
SRADT Franche-Comté	61
« Languedoc-Roussillon 2000-2020 »	64
« Limousin 2017 : A nous de jouer ».....	69
Conseil Régional Lorraine.....	74
Conseil Régional Midi-Pyrénées	77
Nord-Pas-de-Calais 2020	81
Conseil Régional PACA.....	86
Pays de la Loire 2010	87
« Picardie 2015 ».....	91
Projet Régional Poitou-Charentes 2010	98
« Rhône-Alpes 2020 »	102
ANNEXES	108
Le point de vue des SGAR.....	109
Questionnaire SGAR	128
Questionnaire Conseils Régionaux.....	132
Les approches sectorielles dans les SRADT	140

Ce rapport relatif à l'état des lieux des SRADT prend appui sur les réponses à deux questionnaires, l'un diffusé aux Conseils Régionaux, l'autre aux SGAR.

Ont été en outre analysés l'ensemble des documents à valeur stratégique produits depuis 1998 par les Régions, qu'il s'agisse de SRADT formalisés ou pas. Enfin, des entretiens téléphoniques auprès de certains Conseils Régionaux ont permis de compléter les informations.

Sont successivement proposées :

- Une mise en perspective esquissant dans un premier temps une typologie des exercices réalisés ou en cours, puis formulant quelques hypothèses quant à l'avenir des SRADT (Partie I).
- La synthèse des réponses aux questionnaires formulées par les Conseils Régionaux (Partie II).
- Des fiches synthétiques par région mobilisant à la fois les réponses au questionnaire (texte en italiques) et l'analyse des documents stratégiques régionaux (Partie III).
- Enfin, une rapide synthèse des réponses des SGAR (Annexe).

PREMIERE PARTIE

UNE MISE EN PERSPECTIVE

PANORAMA DES SRADT

LE SRADT, DOCUMENT DE COMMUNICATION : UNE GRANDE HOMOGENEITE RHETORIQUE

Les documents étudiés frappent par leur grande homogénéité rhétorique.

Publics pour la plupart, les SRADT ou assimilés sont des documents de communication. Il leur faut donc assurer un plaidoyer pour le fait régional et souligner sa modernité. Cette exigence —qui plus est au tournant du siècle— conduit ces documents à adopter en général un ton plutôt emphatique.

Les volontés exprimées d'« entrer pleinement dans la société de la connaissance », ou de relever des « défis majeurs » comme celui de la « qualité », ont la prétention de mettre en avant les choix stratégiques de telle ou telle région. Mais, apparaissant de façon récurrente à la lecture de ces documents, ils semblent davantage relever du « pont aux ânes » que de stratégies distinctives.

Au-delà de cette rhétorique sans doute obligée, une lecture transversale de ces documents suggère d'une part l'émergence de problématiques et d'enjeux territoriaux nouveaux, d'autre part une très grande hétérogénéité des postures adoptées par les Régions.

LE SRADT, EXERCICE PROSPECTIF : DES PROBLEMATIQUES EMERGENTES

S'il est un point sur lequel l'ensemble des régions s'accorde quant à la nature de l'exercice SRADT, c'est celui de son caractère prospectif.

Le SRADT doit avoir pour objectif premier de mettre en évidence les grandes évolutions sociétales et territoriales, et de se projeter à moyen terme.

Au titre de cette responsabilité prospective, au fil des documents, du diagnostic proposé ou des orientations mises en avant, un certain nombre de tendances et d'enjeux territoriaux semblent partagés par les régions.

Sans doute, s'agit-il là encore, pour partie, d'une reprise de « l'air du temps », mais la reformulation de ces thématiques par les régions révèle plutôt des interrogations, des incertitudes et conduit d'une certaine manière à différencier les postures régionales.

On peut citer parmi ces enjeux « prospectifs » qui tissent l'approche territoriale des conseils régionaux :

Les dimensions européenne et interrégionale

Référence obligée des régions frontalières, la dimension européenne prend pour celles-ci une importance majeure et tend à structurer l'ensemble de leur positionnement (cf. Rhône Alpes ou Nord-Pas-de-Calais). Mais au-delà, la référence à l'Europe est partout présente qu'il s'agisse de régions éloignées qui en font l'horizon de leur projet (Bretagne) ou de

régions plus modestes (Champagne Ardenne) qui trouve à cette échelle une marge de manœuvre nouvelle.

Plus largement, on peut penser que la prise en compte de cette dimension européenne, n'est pas pour rien dans le « changement d'échelle » de bon nombre de projets régionaux, dans leur ouverture sur l'interrégional. La référence —plus ou moins allusive— à la coopération interrégionale (sous la forme privilégiée de bilatéral) apparaît en effet comme la condition d'une certaine visibilité (taille critique) dans la perspective européenne.

La question métropolitaine

C'est sans doute là la question territoriale majeure traitée par les SRADT ou documents assimilables. Préoccupation transversale, elle concerne tout autant les régions « avec » que « sans » métropole, et les conseils régionaux souhaitant la métropolisation que ceux la craignant. C'est donc bien le processus de métropolisation au sein du territoire national qui est en cause, davantage que le fait métropolitain proprement dit.

Cette préoccupation partagée donne lieu aux positionnements les plus contrastés. Pour certaines régions, il faut « contenir » la métropolisation (Pays de Loire), pour d'autres, il faut l'englober pour la constituer en fait total —« la région Métropole » (Rhône Alpes). D'autres encore, faute de disposer de métropole, espèrent la construire sous forme de « métropole multipolaire » (Champagne Ardenne). C'est aussi ce que propose le Nord-Pas-de-Calais sous le vocable de « métropolisation partagée ».

L'armature urbaine en question

La préoccupation métropolitaine conduit par contrecoup à éclairer différemment l'ensemble des approches urbaines régionales.

Certes, le rappel de l'« équilibre » de leur armature urbaine, de la diversité de leur semis de villes petites et moyennes constitue une référence obligée pour les régions.

Mais ce rappel fait souvent place au doute. Cet équilibre n'est-il pas en voie de déstabilisation ?

Pour certains, c'est le niveau intermédiaire qui fait de plus en plus défaut à mesure que la « métropole » (Limoges) prend de l'importance (Limousin). Pour d'autres, c'est l'ensemble de la hiérarchie urbaine qui paraît bousculée par des « courts-circuits » avec les métropoles régionales ou périphériques (Bretagne).

Mais si, face à la métropolisation, les positions régionales tendent à s'affirmer et à se différencier, face à ses conséquences sur « l'armature urbaine », l'incertitude stratégique demeure la règle. Si le processus de déstabilisation est identifié, les réponses demeurent incertaines. Que faire ? Une seule piste est généralement évoquée, sans grande conviction ni démonstration : la mise en réseau des villes (petites ou moyennes) fragilisées.

La relation urbain/rural

Si le constat est connu, sa reformulation au niveau régional n'allait pas de soi : les relations entre la ville et la campagne évoluent et se complexifient. Pour les uns, les relations entre le rural et l'urbain s'estompent ; ville et campagne sont quasi dissociées

(Champagne Ardenne). Pour d'autres, la notion de centralité locale se diversifie (Bretagne). D'autres encore distinguent nettement différentes catégories de territoires ruraux (Midi-Pyrénées).

Mais là encore, si les constats s'enrichissent et se complexifient, les réponses restent évasives ou de portée générale. En particulier, le surgissement des pays dans le paysage paraît fournir aux régions une réponse « clés en mains » à ces processus de dissociation/imbrication entre le rural et l'urbain.

LE SRADT, ENONCE STRATEGIQUE : DES POSTURES CONTRASTEES

Si les régions s'accordent quant à la dimension prospective du SRADT, les leçons tirées de cet exercice prospectif et les orientations qui en découlent diffèrent largement.

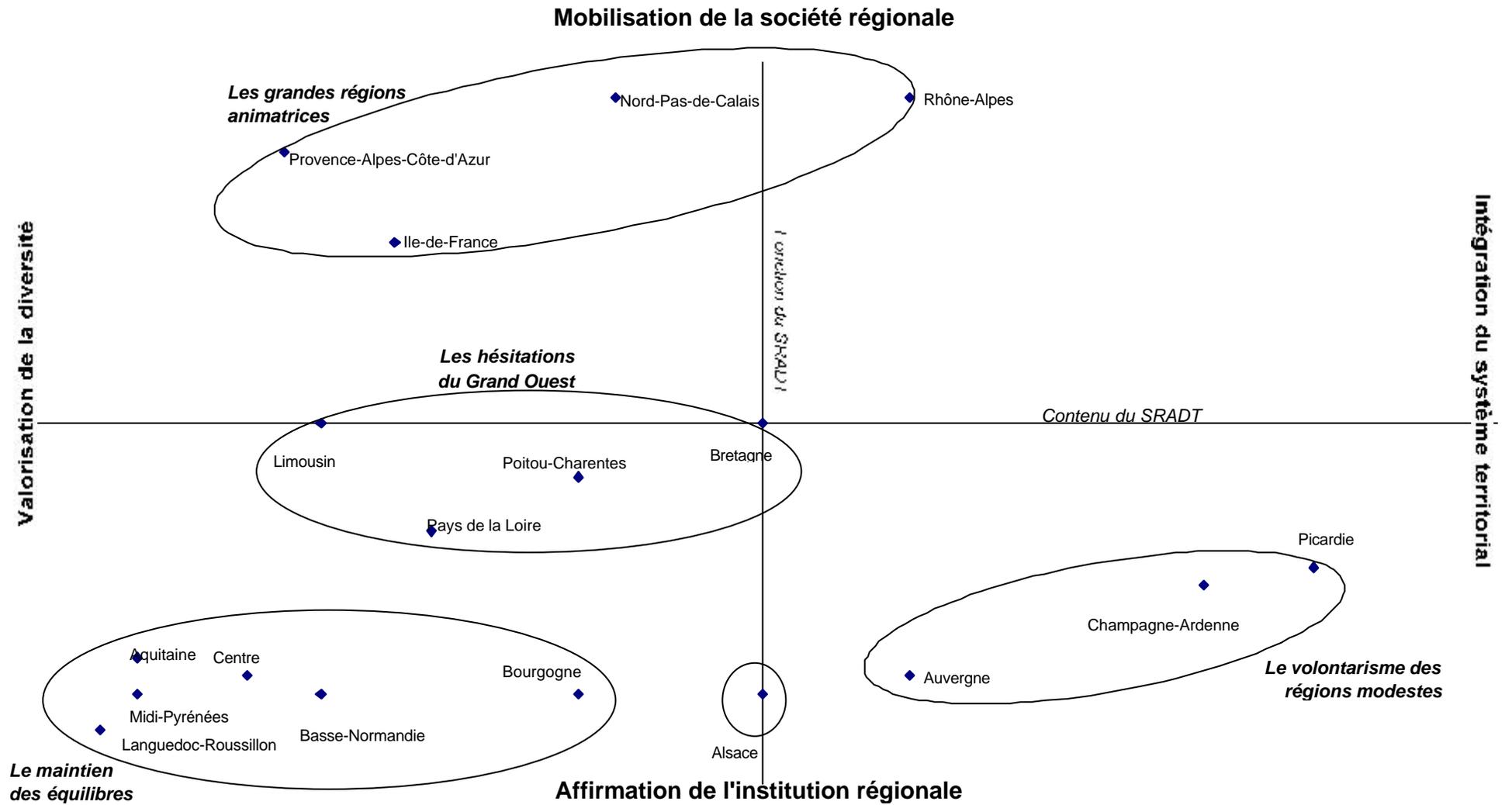
Pour faire simple, comment en regard des tendances et processus identifiés, combiner la préservation des équilibres territoriaux et l'affirmation d'options stratégiques volontaires ? A quelles conditions la valorisation de la diversité territoriale est-elle compatible avec la recherche d'une intégration plus « systémique » tant au-dedans que vis à vis du dehors ?

Au-delà de cette dimension prospective, le SRADT constitue à l'évidence, et de façon légitime un exercice d'affirmation d'un fait régional qui reste pour une grande part à construire.

Si cette fonction du SRADT fait consensus et justifie pour une grande part le registre et la tonalité formelle des documents, elle donne lieu à des choix extrêmement contrastés de positionnement de l'exercice et de modalités de production. Pour faire simple, on peut considérer que les Régions combinent sous les formes les plus diverses, la recherche d'une mobilisation large de la société régionale —au risque de se cantonner à des propos plutôt consensuels— et la volonté d'affirmation d'une position stratégique de l'institution régionale, au risque de demeurer dans cette sphère institutionnelle.

Ces deux logiques de différenciation —comment opérationnaliser la dimension prospective du SRADT dans le contenu de ce document ? et comment faire de l'exercice SRADT une occasion d'affirmation de l'identité régionale ?— permettent à grands traits de dresser le paysage des SRADT tel qu'il se dessine aujourd'hui.

Il est à noter à ce propos que ce n'est pas le statut « SRADT » stricto sensu qui détermine directement le mode d'emploi de cet exercice par les conseils régionaux. Autrement dit, des régions n'ayant pas encore réalisé de SRADT mobilisent des exercices assimilables, selon la même logique que des régions qui ont recours au SRADT proprement dit.



La typologie ainsi produite met en évidence en premier lieu deux postures symétriques.

Les grandes régions animatrices

S'il faut rester prudent devant ce cas de figure (aucune de ces régions n'a achevé l'exercice), des traits communs apparaissent fortement.

On retrouve ici la plupart des grandes régions largement métropolisées, dont on pourrait attendre l'exercice de planification territoriale le plus volontaire et le plus stratégique. Il ne semble pas que ce soit le cas. On peut même faire l'hypothèse inverse. Plus le territoire régional apparaît « pertinent », tant par sa taille, son poids et son degré de cohérence interne, plus cette pertinence limite en quelque sorte la capacité stratégique du SRADT.

La taille de la région, sa diversité, garantissent certes une capacité forte à se projeter et à se positionner vis à vis du dehors (cf. le positionnement européen des documents Nord-Pas-de-Calais et Rhône Alpes). A l'inverse, ces caractéristiques régionales conduisent à une extrême prudence au-dedans. Par contrecoup, les conseils régionaux paraissent alors privilégier la dimension prospective du SRADT et ses vertus mobilisatrices de la société régionale.

C'est à l'heure actuelle largement autour de ce registre du « débat régional » que s'organise l'exercice SRADT dans ces quatre régions (Rhône Alpes, Nord-Pas-de-Calais, Provence Alpes Côte d'Azur et Ile de France).

Il faut sans doute faire un sort particulier à la région Rhône Alpes, celle-ci en effet (la plus avancée des quatre) a conduit une démarche exceptionnelle en regard de l'ensemble des régions : c'est la seule à avoir mobilisé jusqu'à son terme la méthode des scénarios chère à la DATAR. Ce qui pourrait en apparence constituer la preuve du caractère stratégique de l'exercice doit être relativisé : cette méthode « habille » en réalité la construction d'un consensus régional.

Le volontarisme des régions modestes

Ce second cas de figure constitue à tous égards l'opposé du premier, et d'abord, en ce qu'il concerne des régions de taille modeste. Ces régions ont fait le choix de tirer parti du SRADT pour construire une position volontaire de l'institution régionale.

On fait ici l'hypothèse qu'il existe un lien de causalité entre la taille modeste de ces régions et leur parti pris.

Soumises à une concurrence externe forte, elles doivent —si elles veulent exister dans le paysage territorial— résoudre leurs problèmes internes. Les unes font un pari métropolitain qui peut paraître utopique en regard de leur situation présente (Champagne Ardenne – Auvergne). Les autres insistent sur la réduction de leurs disparités internes (Picardie).

Les deux autres catégories identifiées caractérisent davantage un continuum de situations et d'évolutions progressives de postures régionales.

Le maintien des équilibres

Cet ensemble de régions est plus disparate. Il regroupe des régions ayant adopté une posture plutôt classique, privilégiant un SRADT au service de l'institution et visant d'abord au maintien des équilibres territoriaux.

Le « déterminisme » territorial est moins évident. Ces régions ne sont ni comparables en taille ou en dynamique, ni proches géographiquement. En revanche, leurs traits distinctifs apparaissent « en creux ». Elles ont semble-t-il pour trait commun d'avoir quelques difficultés à se définir, tant au-dedans que vis à vis du dehors.

Quels sont les enjeux partagés des territoires inscrits dans les régions Aquitaine, Centre, Languedoc Roussillon ou Midi Pyrénées ? Et quelle est la position de chacune de ces régions au sein du territoire national ou européen ?

Faute de réponse simple et évidente à ces questions, les conseils régionaux concernés semblent avoir fait le double choix de l'affirmation institutionnelle et de la prudence stratégique.

Les hésitations du Grand Ouest

La tentation était trop forte de voir là un regroupement dont le ressort serait d'abord géographique, au travers l'appartenance commune de ces régions au Grand Ouest.

Il s'agit de régions qui, partant d'une posture classique, comme les précédentes paraissent engagées dans une double évolution. D'une part, chacune à leur manière, elles ouvrent l'exercice SRADT (ou assimilé) à la société locale, en font une occasion de débat. Elles paraissent s'interroger quant aux évolutions respectives de leurs territoires, même si elles réagissent à la déstabilisation des équilibres antérieurs de façon contrastée, en manifestant par exemple une plus grande « réticence » en Pays de Loire qu'en Bretagne par exemple.

Or ces traits distinctifs des postures institutionnelles paraissent faire écho à la situation territoriale du Grand Ouest : territoire marqué par des équilibres de longue durée et qui est aujourd'hui confronté à une accélération de ses mutations socio-économiques.

Enfin, cette typologie laisse de côté le cas alsacien. En effet, cette région a adopté une position très marquée quant à l'exercice SRADT (refus de conduire un tel exercice tant qu'il n'aura pas de caractère prescriptif et que la Région ne sera pas le chef de file exclusif en matière d'aménagement du territoire). Elle a produit dans cette attente un document à usage interne, de nature ambivalente, énonçant des choix stratégiques importants, tout en laissant de côté la question majeure de la métropolisation.

SYNTHESE ET PISTES DE REFLEXION POUR L'AVENIR

LE SRADT : UN ENONCE STRATEGIQUE POUR QUOI FAIRE ?

Des documents de natures hétérogènes

Au vu des intentions formulées par les SRADT, des « discours » qu'ils constituent, on est conduit à constater l'extrême diversité de nature des documents produits sous ce vocable commun. Cette diversité semble néanmoins s'organiser autour d'une logique principale de différenciation qui tient au contexte géopolitique, à l'identité régionale.

A grands traits, on peut considérer que la « pertinence » du territoire régional produit un effet paradoxal sur la nature du SRADT. Plus le territoire régional apparaît pertinent parce que vaste et englobant, plus l'exercice SRADT semble marqué par la prudence du propos, au nom d'un souci, plus ou moins explicite de respect des équilibres intra-régionaux.

A l'inverse, plus le territoire régional paraît discutable –du point de vue de sa pertinence géographique– plus l'exercice SRADT semble volontariste, posture en réalité probablement induite par le souci de « défendre » un espace régional fragilisé.

Pour des usages sans doute voisins

A la suite de quelques entretiens réalisés auprès de responsables régionaux, il apparaît pourtant peu probable que cette diversité de « nature » des documents SRADT se traduise mécaniquement dans l'usage opérationnel qui en est fait.

En premier lieu, le SRADT constitue avant tout un cadre de référence, positionné très en amont de l'action régionale. Autrement dit, son « impact opérationnel » passe principalement par sa capacité –au travers des signaux prospectifs ou analytiques qu'il fournit– à « interpeller » les choix de politiques publiques de l'institution régionale, à aider celle-ci à se « poser les bonnes questions ».

C'est bien d'abord et avant tout, par cette fonction de « production de sens » que le SRADT influe sur l'action, qu'il s'agisse de fournir une colonne vertébrale aux interventions régionales (par exemple autour de l'enjeu de la formation en Picardie) ou d'alerter quant à des enjeux négligés (par exemple le déficit d'étudiants et l'accueil des étudiants étrangers en Poitou Charentes).

En revanche, sa déclinaison plus directe, dans les différents registres opératoires de l'action régionale est à l'évidence plus discrète.

Certes, son incidence sur la contractualisation avec l'Etat (le CPER) paraît notable. Cela n'est guère surprenant, ces deux exercices –SRADT et CPER– de natures radicalement différentes sont néanmoins positionnés sur des registres proches : ils formulent des grands énoncés, d'échelle régionale, lesquels se concrétisent autour de quelques dossiers lourds, telles les infrastructures. On comprend dès lors que le SRADT semble trouver là une déclinaison « opérationnelle » assez aisée.

Ce n'est pas le cas pour ce qui concerne les politiques plus territorialisées du Conseil Régional. L'usage du SRADT paraît sur ce plan beaucoup plus limité. En particulier, l'« encadrement » régional des démarches contractuelles avec les pays et les agglomérations, par le biais du SRADT paraît en général relever principalement de la rhétorique.

Le registre d'énonciation stratégique du SRADT s'avère trop général pour dégager un « point de vue régional » en regard des projets de territoire. Ce point de vue, lorsqu'il existe, est alors davantage formulé à partir des différentes politiques sectorielles régionales.

A L'AVENIR, QUELLE PLANIFICATION REGIONALE ?

Prospective, débat, cohérence : les fonctions de base du SRADT

Pour les maîtres d'œuvre des SRADT, l'avenir de ces derniers sera en continuité de leur réalité actuelle : le SRADT est et doit rester un exercice de prospective, de débat sociétal et de mise en cohérence des politiques publiques.

La fonction de production de sens pour l'action régionale est au cœur de l'exercice SRADT. Il s'agira d'amplifier les acquis des premières générations.

Les conditions d'une évolution davantage normative

Si dans le contexte à venir, avec les responsabilités accrues de l'institution régionale, le SRADT peut évoluer pour davantage fournir des « normes » à l'action régionale, cela passe par une territorialisation accrue de cet exercice.

Cela signifie en premier lieu une exigence de projection territoriale à partir du périmètre régional. Autrement dit, le SRADT est sans doute aujourd'hui un exercice trop centré sur le niveau régional stricto sensu. Il lui faudra à l'avenir à la fois s'inscrire dans une perspective plus vaste, inter-régional et se décliner plus explicitement vers des territoires infra-régionaux.

En effet, pour « donner de la chair » aux SRADT, pour les infléchir dans une perspective davantage normative, il paraît nécessaire de « descendre d'un cran » et de les décliner en « directives régionales d'aménagement », comme cela est évoqué dans le Nord Pas de Calais. Ces déclinaisons peuvent relever d'un registre territorial, à une échelle « méso-régionale » autour d'espaces comme le Marais Poitevin ou le Littoral en Poitou Charentes, tout autant que d'un registre plus thématique, autour d'enjeux comme le renouvellement urbain ou la protection des paysages en Nord Pas de Calais.

Avec des fortunes diverses, on trouve au sein des institutions régionales trois types de savoir-faire stratégiques :

- Le premier a trait à leur capacité à conduire des exercices prospectifs, à animer du débat public et à énoncer des cadres de référence.
- Le second est relatif à la production, plus ou moins aboutie, de schémas de services sectoriels, en matière de grandes infrastructures, du développement de filières économiques ou de formation.
- Le dernier consiste à rendre progressivement visibles, des « territoires à enjeux » d'échelles supra locales.

La mise en place d'une planification régionale passe-t-elle alors par la poursuite du mythe d'un schéma global à caractère prescriptif ou davantage par la capacité à effectivement développer et agencer ces trois fonctions ?

DEUXIEME PARTIE

SYNTHESE DES QUESTIONNAIRES : LE POINT DE VUE DES CONSEILS REGIONAUX

On s'appuie ici sur les questionnaires de 18 régions et les documents de 17 régions. Les questionnaires adressés aux SGAR ont été repris lorsque la réponse du Conseil Régional n'a pas été reçue. La Haute-Normandie n'est pas été intégrée dans l'étude : elle a pour seul document référence la DTA à l'étude et elle n'a pas répondu à notre questionnaire.

L'Ile-de-France et la Corse constituent des cas particuliers traités succinctement.

NATURE DU DOCUMENT SUPPORT

TABLEAU 1 – LES DOCUMENTS SUR LESQUELS LES REGIONS SE SONT BASEES POUR REpondre AU QUESTIONNAIRE

Régions	SRADT	SRADT en cours	autres
Alsace			Un rapport d'orientation pour l'aménagement du territoire
Aquitaine			
Auvergne			
Basse-Normandie			
Bourgogne			
Bretagne			
Centre			Projet Régional
Champagne-Ardenne			
Corse	PADDUC		
Franche-Comté			
Haute-Normandie			DTA à l'étude
Ile-de-France	SDRIF de 1994		
Languedoc-Roussillon			
Limousin			« Limousin 2017 »
Lorraine			
Midi-Pyrénées			« Quatre chantiers pour l'avenir »
Nord-Pas-de-Calais			
PACA			
Pays de la Loire			Un Plan Stratégique
Picardie			
Poitou-Charentes			Un Projet Régional ayant valeur de SRADT
Rhône-Alpes			

POSITIONNEMENT DE L'EXERCICE

TABLEAU 2 – NATURE DE L'EXERCICE

Régions	Prospective	Programmation	Planification spatiale	Commentaires
Alsace				Un rapport d'orientation
Aquitaine				
Auvergne				
Basse-Normandie				Les fondements du IVème Plan régional pour la période 2000-2006
Bourgogne				
Bretagne				Uniquement livre blanc
Centre				
Champagne-Ardenne				Il dépasse le concept de simple livre blanc et sert de référentiel pour un ensemble large de politiques régionales.
Corse	--	--	--	--
Franche-Comté				
Haute-Normandie	--	--	--	--
Ile-de-France	--	--	--	--
Languedoc-Roussillon				
Limousin				Un exercice de « prospective stratégique »
Lorraine				Elle a déjà réalisé son Plan régional pour 2000-2006
Midi-Pyrénées				
Nord-Pas-de-Calais				
PACA				
Pays de la Loire				Le Plan régional assure partiellement les fonctions de SRADT
Picardie				Ambition d'impulser de nouvelles dynamiques de partenariat et de mode d'action publique
Poitou-Charentes				
Rhône-Alpes				Un exercice de « prospective stratégique » et de « démocratie participative » à une échelle large

Pour la plupart des régions, le document de référence s'apparente principalement plutôt à un exercice prospectif. Ainsi, la Bretagne estime qu'il a uniquement cette vocation pour l'instant.

La fonction de programmation apparaît en second rang. On comprend l'importance de la référence à cette fonction dans une période où nombre de régions se situent « entre » plan régional et SRADT.

Ainsi, en Basse-Normandie, le SRADT a constitué les fondements du IV^{ème} Plan régional pour la période 2000-2006. Cette démarche est opposée à celle de la Lorraine qui a d'abord réalisé son Plan régional et qui élabore actuellement son SRADT.

AVENIR DU SRADT DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE DECENTRALISATION

TABLEAU 3 – AVENIR DU SRADT DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE DECENTRALISATION

Régions	Prescriptif	Prospectif	Commentaires
Alsace			Le SRADT doit avoir pour finalités d'arrêter une vision prospective et stratégique des grands enjeux régionaux de l'aménagement et du développement durable du territoire, une approche intégrée et transversale des politiques sectorielles et des prescriptions relatives à l'organisation de l'espace.
Aquitaine			
Auvergne	--	--	--
Basse-Normandie	--	--	--
Bourgogne			Un caractère prescriptif s'apparentant à une forme de DTA
Bretagne			
Centre			
Champagne-Ardenne			
Corse	--	--	--
Franche-Comté			
Haute-Normandie	--	--	--
Ile-de-France	--	--	--
Languedoc-Roussillon			La Région propose que le SRADT soit constitué de deux documents : une charte comprise comme un espace de projet et un SRADT proprement dit revêtu d'une force prescriptive différenciée selon les territoires.
Limousin			
Lorraine			La logique prospective doit être maintenue.
Midi-Pyrénées			
Nord-Pas-de-Calais			Des Directives Régionales d'Aménagement dans le cadre du droit à l'expérimentation pour donner au SRADT une valeur prescriptive sur certains aspects.
PACA	--	--	
Pays de la Loire			
Picardie			
Poitou-Charentes			
Rhône-Alpes			Un SRADT valable quels soient les découpages administratifs à venir et les responsabilités reconnues à telle ou telle instance administrative

La majorité des Régions qui se sont exprimées sur cette question, se prononcent pour un exercice à caractère prescriptif. Certaines Régions comme Pays de la Loire et Aquitaine indiquent seulement que l'avenir du SRADT sera pour une part fonction du statut que lui donnera l'Etat. Pour Midi-Pyrénées, la portée des documents devrait être précisée et l'accompagnement en terme de faisabilité concrète devrait être examiné.

Deux régions, Franche-Comté et Lorraine, souhaitent au contraire que leur SRADT conserve uniquement un aspect prospectif.

Deux Régions, Alsace et Languedoc-Roussillon, proposent que le document intègre les deux aspects (parties prospective et prescriptive). Mais Languedoc Roussillon suggère de distinguer l'exercice d'énonciation stratégique et celui à caractère prescriptif, qu'il faudrait centrer sur des territoires à enjeux. Cela fait en quelque sorte écho à la proposition de Nord-Pas de Calais : concevoir des « Directives régionales d'Aménagement » à caractère prescriptif, en déclinaison du SRADT.

La Région Rhône-Alpes, comme la Bretagne, estiment que le SRADT restera valable quels que soient les découpages administratifs à venir et les responsabilités reconnues à telle ou telle instance administrative car il s'agit d'un projet de développement pour un territoire.

D'autres régions proposent de repartir de la réflexion autour du SDEC (Poitou-Charentes). La Champagne-Ardenne indique que le SRADT sera enrichi par le développement de projets de territoire. Enfin, pour l'Auvergne, le SRADT est un exercice mobilisateur permettant de disposer des moyens adaptés aux enjeux régionaux.

STRUCTURE DU SRADT

TABLEAU 4 - LA STRUCTURE DU DOCUMENT : DES ENTREES PLUTOT THEMATIQUES OU PLUTOT TERRITORIALES

Régions	thématiques	territoriales	Commentaires
Alsace			L'entrée principale est celle de la cohésion sociale et territoriale
Aquitaine			
Auvergne			
Basse-Normandie			
Bourgogne			
Bretagne			
Centre			
Champagne-Ardenne			Les orientations stratégiques doivent structurer le territoire, relier le territoire et développer le territoire.
Corse	--	--	--
Franche-Comté			Le document n'est pas encore disponible
Haute-Normandie	--	--	--
Ile-de-France	--	--	--
Languedoc-Roussillon			
Limousin			
Lorraine	--	--	Seul le diagnostic a été réalisé pour l'instant
Midi-Pyrénées			
Nord-Pas-de-Calais			La phase territoriale de la charte est encore à l'étude.
PACA	--	--	Début de la phase de diagnostic et de définition des enjeux.
Pays de la Loire			
Picardie			Aspect territorial dans ses lignes de force et dans ses catalyseurs de l'action régionale
Poitou-Charentes			
Rhône-Alpes			La Région a imaginé quatre scénarios possible pour son territoire et a retenu celui de la région interactive.

La plupart des Régions ont choisi des entrées plutôt thématiques pour présenter leurs orientations stratégiques, l'approche territoriale constituant une de ces entrées. Ces

thèmes peuvent être plus ou moins centrés sur les compétences des régions et plus ou moins transversaux.

Trois régions se distinguent en privilégiant une approche plus territorialisée. Il s'agit de la Picardie, de la Champagne-Ardenne et de Rhône-Alpes. Elles cherchent davantage que les autres à intégrer leurs territoires dans leurs orientations stratégiques.

D'autres régions comme l'Auvergne font des propositions pour l'organisation de leur territoire mais la structure de leur stratégie reste classique avec des entrées thématiques.

Enfin des documents sont structurés de façon plus originale. Le Plan régional des Pays de la Loire présente d'abord la stratégie, puis le diagnostic. Il contient en outre un « abécédaire ligérien ». La Picardie a structuré sa stratégie autour de « lignes de force » et de « catalyseurs » pour l'action régionale. Pour chaque axe de sa stratégie, un diagnostic rappelle les enjeux pour la région et des cartes présentent l'évolution de la région à l'horizon de 2015. Enfin, le Limousin propose un document de plus de 700 pages présentant outre le diagnostic et les orientations stratégiques des témoignages d'acteurs engagés dans la vie du Limousin, des dessins humoristiques, des photos et des synthèses des débats et réflexions menés lors de l'élaboration du document.

FONCTIONS DU SRADT

TABLEAU 5 – INSTRUMENTALISATION DU DOCUMENT PAR LA REGION

Régions	Animation territoriale	Référentiel régional	Référentiel pour le Conseil Régional	Commentaires
Alsace				C'est un document interne destiné à alimenter les débats en cours et à produire une certaine influence.
Aquitaine				
Auvergne				
Basse-Normandie				
Bourgogne				
Bretagne				Pour un document partagé par l'ensemble des acteurs
Centre				
Champagne-Ardenne				Le SRADT est également un référentiel pour les autres acteurs du territoire
Corse	--	--	--	--
Franche-Comté				
Haute-Normandie	--	--	--	--
Ile-de-France	--	--	--	--
Languedoc-Roussillon				
Limousin				
Lorraine	--	--	--	--
Midi-Pyrénées				
Nord-Pas-de-Calais				
PACA				Une très forte animation territoriale selon le SGAR
Pays de la Loire	2		1	
Picardie				
Poitou-Charentes				
Rhône-Alpes				Un référentiel régional pour l'ensemble des collectivités locales, elle y compris

Les SRADT ou les documents ayant une fonction similaire constituent d'abord un référentiel pour le Conseil Régional destiné à orienter et territorialiser ses propres politiques. C'est particulièrement le cas pour les régions Centre, Basse-Normandie et Midi-Pyrénées. En Alsace, il s'agit d'un document interne mais avec une volonté de produire

une certaine influence dans la région ainsi qu'au niveau des débats nationaux. Certaines régions souhaitent que le SRADT soit un référentiel pour elles mais aussi pour leurs partenaires (Auvergne, Champagne-Ardenne, Limousin, Nord-Pas-de-Calais, Picardie et Rhône-Alpes).

Pour plusieurs régions, le SRADT est aussi présenté comme un instrument d'animation territoriale : Bourgogne, Nord-Pas-de-Calais, PACA, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes, Franche-Comté et Aquitaine.

Globalement, le SRADT apparaît nettement d'abord comme un document à destination de l'institution régionale.

TABLEAU 6 – LES USAGES DU DOCUMENT

Régions	a	b	c	d	e	Commentaires
Alsace						
Aquitaine		3		2	1	
Auvergne						
Basse-Normandie						Cadre politique et financier global
Bourgogne						
Bretagne	--	--	--	--	--	--
Centre						
Champagne-Ardenne						Un SRADT utilisé par tous
Corse	--	--	--	--	--	
Franche-Comté	--	--	--	--	--	
Haute-Normandie	--	--	--	--	--	
Ile-de-France	--	--	--	--	--	
Languedoc-Roussillon						
Limousin						
Lorraine	--	--	--	--	--	--
Midi-Pyrénées						
Nord-Pas-de-Calais						
PACA	--	--	--	--	--	
Pays de la Loire						
Picardie						
Poitou-Charentes						
Rhône-Alpes						
<i>a : instrument de négociation avec l'Etat</i> <i>b : incitation à l'implication dans les programmes interrégionaux</i> <i>c : cadre pour les politiques contractuelles avec les pays, agglomérations...</i> <i>d : référentiel d'orientation des schémas régionaux de sectoriels</i> <i>e : préparation à la mise en œuvre de grands projets territoriaux</i>						

La Région Alsace indique trois usages particuliers de son document : un instrument de positionnement régional et de propédeutique à un positionnement national ; un référentiel d'orientation pour faire valoir le point de vue de la Région ; un instrument de négociation avec l'Etat s'agissant de l'avenir du volet territorial du CPER ou de l'opportunité et l'utilité d'une DTA.

METHODE D'ELABORATION DU DOCUMENT

La plupart des régions ont respecté les indications de la loi pour l'élaboration de leur document, notamment en matière de consultation des acteurs locaux et de la société civile. Des régions semblent être aller au-delà de cette loi, notamment Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes. La Bretagne a surtout mobilisé des chercheurs et des experts pour réaliser son SRADT. L'Auvergne et le Limousin ont fortement associé le Préfet dans leur démarche d'élaboration du SRADT. Enfin, l'Alsace a réalisé un document interne qui ne répond pas à la logique des SRADT.

TABLEAU 7 – ELEMENTS CARACTERISTIQUES DANS LA METHODE D'ELABORATION DE CERTAINS SRADT

Régions	Commentaires
Alsace	Un document interne
Auvergne	Le comité de pilotage comprenait le préfet de région, les représentants des différentes collectivités locales, les présidents de l'université et du CESR et des conseillers régionaux.
Bretagne	La première phase a réuni un groupe d'experts et a été animée par un laboratoire de l'Université de Rennes. Recherche d'un consensus de la part des différentes collectivités bretonnes.
Limousin	L'exercice a mobilisé beaucoup de monde. Le Préfet a co-présidé le comité de pilotage. La Région a consulté des experts et un cabinet d'études.
Nord-Pas-de-Calais	Démarche la plus participative et partagée possible (un site internet spécifique). Consultation de la population et des acteurs locaux, d'experts internes et externes (huit bureaux d'études).
Picardie	Le Conseil Régional estime être allé au-delà du dispositif réglementaire en matière de consultation. Il s'est appuyé sur des travaux universitaires et des études spécifiques.
Poitou-Charentes	La Région s'est appuyée sur des travaux universitaires et ceux d'un pool de cabinets d'études. Plusieurs scénarii ont été établis. La Région s'est engagé dans un processus de consultation large car le Projet régional n'est pas uniquement le travail de spécialistes.
Rhône-Alpes	Le SRADT a été élaboré dans une « conception interactive ». L'analyse prospective est le résultat de la consultation, elle n'est pas une affaire d'experts.

TROISIEME PARTIE

FICHE DE PRESENTATION PAR CONSEIL REGIONAL

Guide de lecture des fiches :

Afin de distinguer les éléments de réponse issus des questionnaires et des SRADT, nous avons choisi de mettre en italique les réponses issues des questionnaires et entre guillemets les éléments repris dans les SRADT.

RAPPORT D'ORIENTATION SUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE D'ALSACE

SOURCES :

- questionnaires de la Région et du SGAR
- « Rapport d'orientation sur l'aménagement du territoire » (juin 2002)

POSITIONNEMENT DE L'EXERCICE

Pour une logique prescriptive

Le document sur lequel s'appuie la Région n'est pas un SRADT, il s'agit d'un rapport d'orientation pour l'aménagement du territoire. Le SGAR considère ce rapport comme un exercice de programmation dressant un véritable programme d'actions dans le domaine d'aménagement du territoire facilitant ainsi le travail des organismes ayant à contractualiser avec la Région.

La Région a délibérément pris le parti de ne pas procéder à l'élaboration d'un SRADT car le document est juridiquement dépourvu de tout effet prescriptif et ne constitue donc pas un outil de planification spatiale pour la Région qui lui permettrait d'exercer pleinement sa mission en matière d'aménagement et de développement du territoire. Par ailleurs, en Alsace, l'aménagement du territoire demeure une compétence à laquelle prétendent activement d'autres instances « à l'encontre de l'exigence de rationalisation des compétences » (Etat, conseils généraux). La Région n'a donc pas la possibilité d'exercer pleinement sa compétence générique faute de moyens concrets et de leadership effectif.

Dès lors, ne souhaitant pas « co-élaborer » de schéma régional, la Région a préféré assurer « un rôle d'animation et de veille ». Elle a ainsi élaboré un document « conçu comme un outil d'aide à la réflexion et à la décision ». Il s'agit d'un « document volontariste » qui est avant tout le fruit d'un travail interne à la région et « ses propositions d'actions n'engagent que l'institution régionale dans le cadre de ses compétences et dans le respect de celles des autres collectivités territoriales ».

- Expérience : le Rapport d'orientation s'appuie sur un exercice prospectif *Alsace 2005*

Depuis 1976¹, la Région écarte « avec force le scénario d'une région éclatée, où le développement serait uniquement concentré dans les grandes villes ».

La Région a élaboré en 1994 un Projet intitulé Alsace 2005. Ce document était un exercice prospectif. Il constituait une « référence commune » au service de l'équilibre territorial et du rayonnement économique et international de l'Alsace.

- Avenir du SRADT : pour « un outil de planification spatiale à caractère opposable »

¹ 1976, Schéma d'Orientation et d'Aménagement de l'Alsace

Dans le cadre de la relance de la décentralisation, la Région Alsace a transmis au Gouvernement une série de propositions parmi lesquelles un argumentaire faisant valoir la nécessité pour les Régions de pouvoir disposer « d'un outil de planification spatiale à caractère opposable ». « Une possibilité qui, il faut le rappeler, est déjà reconnue aux Régions Corse, d'Outre-Mer ainsi qu'à la Région Ile-de-France ».

CONTENU DU DOCUMENT

« Renforcer la cohésion, l'équilibre et le développement du territoire en Alsace »

Ce document a été élaboré en juin 2002. Il présente des axes d'orientations, puis des propositions d'actions.

UN DOCUMENT QUI NE REPREND PAS LES ENJEUX LIES A SA CAPITALE REGIONALE

La Région souhaite promouvoir une région polycentrique dans laquelle Strasbourg serait un pôle d'envergure européenne. Mais, dans la suite de ce document, elle ne reprend pas les questions liées au positionnement interrégional, européen et frontalier de l'Alsace et donc de Strasbourg. Elle ne présente que des orientations qui visent la cohésion et l'équilibre du territoire. Ses propositions d'actions sont regroupées dans quatre domaines :

- La répartition des activités, de l'emploi et de la population ;
- La qualité des conditions et du cadre de vie ;
- La diffusion de la croissance, des richesses et des compétences ;
- Les conditions de déplacement et les échanges.

ENJEUX TERRITORIAUX : UNE PROPOSITION DE DTA

« Par son action, la Région entend promouvoir une Alsace polycentrique qui valorise la pluralité, la diversité et la complémentarité de son réseau de villes et ses territoires, dans un souci d'égalité des chances, de cohésion sociale et de qualité du cadre de vie. »

L'entrée principale est celle de la cohésion sociale et territoriale.

- Positionnement à l'échelle européenne et enjeux interrégionaux

Ces questions ne sont pas traitées dans le document d'orientation car elles font l'objet d'autres travaux particuliers.

- Concilier la diversité et la cohésion

La territorialisation d'un certain nombre de politiques et d'aides permet de fonder le développement régional sur des projets de territoires.

La Région s'appuie sur les « territoires dits du vécu » qui permettent « une prise en compte de la diversité des réalités économiques, sociales et culturelles ».

- Relation urbain/rural : les pays

L'appui prioritaire aux démarches de pays assure une solidarité urbain/rural.

- Place de Strasbourg au sein de l'espace européen : « *Strasbourg, ville européenne* »

La Région ne propose pas de réelles orientations pour sa capitale régionale dans ce document. Par contre, dans le questionnaire, elle indique que : *la position des grandes villes est abordée sous l'angle de la vocation européenne et internationale de l'Alsace et de son positionnement dans l'espace du Rhin Supérieur et non sous celui, mis en avant dans d'autres régions, de locomotives économiques pour « l'hinterland » ou encore sous l'angle du moteur stratégie région/agglomérations.*

Dans le document d'orientation, la Région énonce seulement que le rôle de capitale d'envergure européenne de Strasbourg doit être consolidée par des fonctions de portée nationale, européenne et mondiale. Pour les autres pôles urbains de la région, elle veut développer des fonctions régionales en réseau. Mais, le rôle de Strasbourg ne fait pas l'objet d'orientation spécifique dans le document. La Région ne s'appuie pas sur sa capitale pour développer la cohésion.

- Relations entre les territoires qui gagnent et ceux qui sont en difficultés

La Région a développé un certain nombre d'interventions afin de corriger les inégalités comme la Zone Prioritaire Régionale d'Aménagement du Territoire (ZPRAT). Elle s'appuie aussi sur la contractualisation avec les pays, les agglomérations, les villes moyennes et les parcs naturels régionaux.

LEVIERS SECTORIELS

La Région indique que ces axes d'orientations s'inscrivent « en référence aux grandes orientations récemment définies aussi bien dans le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire et ses déclinaisons thématiques, dans les Schémas de Services Collectifs de l'Etat et leurs contributions régionales pour l'Alsace, que dans le cadre d'orientations pour l'aménagement du Rhin Supérieur ».

Les leviers sectoriels sont utilisés autour de l'enjeu de cohésion.

La Région estime que le développement économique doit être organisé territorialement si on veut en limiter certains effets pervers. La Région cherche à diffuser la croissance et les richesses via notamment l'enseignement supérieur et la recherche. Parmi les autres leviers pour le développement régional, la Région propose : le schéma régional de formation, une infrastructure de haut-débit, la structuration et la dynamisation de l'offre territoriale différenciée par pays...

Pour assurer la cohésion régionale, la Région propose une meilleure répartition des hommes et des activités, une meilleure accessibilité aux services, l'amélioration des déplacements et le développement des techniques d'information et de communication.

INTERPRETATIONS DES VALEURS PORTES PAR LE SDEC

Les termes d'équilibre, de cohésion territoriale et d'aménagement polycentrique font de longue date partie intégrante du « répertoire » régional.

- **Le polycentrisme**

L'Alsace a toujours eu pour préoccupation d'aménager un territoire polycentrique et d'en valoriser les atouts sous l'angle de la cohésion et du développement durable.

- **L'équité territoriale**

Le Rapport d'orientation en fait un objectif prioritaire à partager avec les acteurs concernés par la carte judiciaire, la carte sanitaire, la carte scolaire, l'implantation des grands équipements d'infrastructures...etc

- **Le développement durable : un enjeu transfrontalier**

Il fait l'objet de réflexions et d'actions transfrontalières s'agissant de la nappe phréatique, des zones d'activités transfrontalières, des territoires de projet Strasbourg-Ortenau-Kreis, Pamina (Alsace du Nord) et Agglomération trinationale de Bâle en particulier.

FONCTIONS DU DOCUMENT

D'abord un document interne et un document d'interpellation des autres acteurs institutionnels

MODALITES D'ELABORATION

Il s'agit d'un document interne élaboré à la demande du Président de la Région par les services du conseil régional en six mois. Il a été réalisé conjointement entre la sphère technique et la sphère politique.

A la différence d'Alsace 2005, il n'y a pas eu de débat préalable avec d'autres acteurs. Par contre, une fois approuvé, le document a été très largement diffusé à l'ensemble des acteurs publics, sociaux et associatifs. Les réactions au document ont entraîné la mise en place de groupes d'études internes ou partenariaux avec la SNCF par exemple.

La mise en œuvre du document ne relève pas uniquement de la Région qui ne prétend pas à elle seule détenir la clef de la cohérence et de la cohésion.

INSTRUMENTALISATION : UN DOCUMENT INSTITUTIONNEL

La Région considère le Rapport d'orientation comme un référentiel pour ses propres politiques susceptible d'alimenter les débats en cours et destiné à produire une certaine influence. Le rapport d'orientation a le statut d'un document évolutif, amendable de mise en perspective à 15 ans en vertu d'une stratégie régionale qui se veut active et proactive.

Ce document est interne mais avec une volonté d'interpeller à la fois le niveau national (DTA) et le niveau local mais pas les citoyens :

Le document propose « une prise de conscience collective, un approfondissement du débat avec l'ensemble des acteurs ».

La Région se sert de ce document comme un instrument d'animation territoriale. Le SGAR estimait que le Conseil Régional avait réalisé une forte communication autour de ce document. La Région indique elle-même dans son questionnaire qu'elle a souhaité *résolument rouvrir le débat à la fois pour son propre compte mais également pour faire partager sa vision*. Le document a entraîné des réactions de la part des conseils généraux qui ont formalisé davantage leurs réflexions sur l'aménagement du territoire, allant jusqu'à des publications d'excellente qualité selon le SGAR. Le document a également influencé l'Etat qui a mis à l'étude l'opportunité d'une DTA. Dans son document, la Région fait une proposition de directive territoriale d'aménagement en Alsace, la DTA « Plaine d'Alsace ». Celle-ci viserait à « organiser et maîtriser l'espace autour des villes dans la plaine d'Alsace ». Cette DTA « permettrait à la fois de réaliser un exercice de planification territoriale contribuant à l'instauration d'une vision commune de la plaine d'Alsace et de son avenir, et de disposer d'un outil de mise en cohérence des SCOT pour garantir les conditions d'un aménagement et d'un développement durable à l'ensemble des territoires ».

USAGES

Le Rapport est un instrument de positionnement régional et un élément de propédeutique à un positionnement national, un référentiel d'orientation pour faire valoir le point de vue de la Région et un instrument de négociation avec l'Etat s'agissant de l'avenir du volet territorial et l'utilité d'une DTA ou plus exactement d'interpellation dans des domaines où l'Etat dispose de compétences réelles qu'il peine parfois à mettre en œuvre.

SRADT AQUITAINE

SOURCES :

Questionnaires du Conseil Régional et du SGAR

(Le SRADT est en cours d'élaboration, aucun document n'est pour l'instant disponible)

POSITIONNEMENT DE L'EXERCICE SRADT

Un livre blanc

Le document a pour l'instant uniquement cette dimension car il semble fortement soumis au contexte politique. Le Conseil Régional se montre assez réservé quant à la partie planification spatiale.

La dimension « exercice de programmation » sera intégrée dans un second temps en fonction du contexte politique. La dimension « exercice prospectif » intégrera implicitement la dimension « exercice de planification spatiale » mais compte tenu du caractère non normatif d'un SRADT, il sera difficile d'être plus explicite.

▪ Avenir du SRADT

Dans un contexte de transfert des compétences, le SRADT pourra s'affranchir des démarches de planification territoriale engagées par l'Etat. L'exercice est en outre conçu comme un outil permettant à la Région de « transcender » ses compétences tout en assurant sa mission de « facilitateur » et de « fédérateur ».

L'avenir du SRADT réside dans sa portée éventuellement normative mais au vu de la réforme constitutionnelle, il ne semble pas que cette option soit privilégiée. Le SRADT ne pourra donc être qu'un « Livre Blanc ».

CONTENU DU SRADT

Les grands thèmes de politiques publiques

Le Conseil Régional est à la phase de diagnostic et de concertation des partenaires locaux.

STRUCTURE : UNE REGION QUI NE S'ENGAGE PAS SUR LES QUESTIONS TERRITORIALES

Une entrée par politiques en phase avec les blocs de compétences régionales paraît plus opérationnelle. Une entrée par les grandes questions territoriales correspond à une « mission » Aménagement du territoire par nature plus difficile à construire (sans évoquer les conflits de compétences éventuels avec les échelons infra régionaux).

Les questions sur le contenu du SRADT sont prématurées compte tenu de l'état d'avancement du document.

FONCTIONS DU SRADT

Un document pour le Conseil Régional

INSTRUMENTALISATION

Plutôt un instrument d'animation territoriale et un référentiel pour le Conseil Régional destiné à orienter et territorialiser ses propres politiques.

Le SGAR estime que le SRADT est aussi le « programme » de l'exécutif dans la perspective des élections régionales de 2004.

USAGES

Le futur document sera utilisé comme préparation à la mise en œuvre de grands projets territoriaux, puis comme un référentiel d'orientation des SSC et une incitation à l'implication dans des programmes interrégionaux.

« AUVERGNE 2000-2015 »

SOURCES :

- Le questionnaire SGAR
- Le SRADT (octobre 1999)

POSITIONNEMENT DE L'EXERCICE SRADT

Plutôt un exercice prospectif

« L'objet de ce schéma est de fournir à l'ensemble des décideurs d'Auvergne, mais aussi à toutes les Auvergnates et à tous les Auvergnats une vision claire de ce que peut devenir l'Auvergne du XXIème siècle ».

Le statut du SRADT est ambigu. Ce n'est pas vraiment un exercice de programmation. Les recommandations dans le SRADT sont de natures différentes : « parfois très opérationnelles, dans d'autres cas se limitant à décrire un problème, parfois centrées sur les compétences du Conseil Régional ou suggérant aux acteurs locaux, à l'Etat les dispositions souhaitables ».

- Diverses expériences dans les démarches d'intérêt régional

Au cours des dix dernières années, la Région a engagé plusieurs démarches d'intérêt régional en faveur de l'aménagement du territoire. Celles-ci ont donné lieu à des travaux avec des approches soit géographiques, soit sectorielles ou soit programmatiques. Par rapport à ces précédentes démarches : « le SRADT vise à aller plus loin, à chercher des méthodes de travail permettant d'optimiser les ressources, à opérer des relations entre les différents niveaux de coopération et à proposer les voies et les méthodes appropriées à un travail d'animation et de développement régional ».

- Intérêt du SRADT : un exercice mobilisateur

Le Conseil Régional estime qu'auparavant il a eu des difficultés à mobiliser les moyens adaptés aux enjeux régionaux. Les raisons en sont une « insuffisante clarification des compétences entre les différents niveaux d'intervention locale et l'absence d'une véritable réforme de la fiscalité locale ». Avec le SRADT, le Conseil Régional souhaite mettre en place « une logique de rassemblement des compétences et des moyens » pour travailler avec l'ensemble des opérateurs et des territoires concernés.

CONTENU DU SRADT

Une entrée plutôt sectorielle

Le SRADT a été adopté le 11 octobre 1999.

Il présente tout d'abord « les menaces et les opportunités pour le territoire auvergnat », puis les objectifs prioritaires et enfin les orientations. La Région a défini sept orientations. Quelques cartes présentent les enjeux de la région (organisation du territoire, coopération interrégionale, infrastructures de transport, les territoires et leur vocation économique).

UN DECALAGE ENTRE LES ENJEUX STRATEGIQUES DU DIAGNOSTIC ET LA STRUCTURE CATEGORIELLE DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Le Conseil Régional a privilégié des entrées catégorielles pour ses orientations stratégiques, l'organisation territoriale faisant l'objet d'une orientation. Ainsi, les sept orientations retenues sont les suivantes :

- L'organisation du territoire
- Les grandes infrastructures de transport et les réseaux
- L'environnement et la gestion des ressources naturelles
- Le développement économique
- La formation des hommes
- L'action sociale
- Le tourisme, le thermalisme, la culture et le sport.

Ces orientations générales sont en décalage avec les objectifs prioritaires identifiés à partir du diagnostic qui sont les suivants : inverser la tendance démographique, privilégier la qualité comme outil de développement, intensifier et diffuser la matière grise sur l'ensemble du territoire d'Auvergne et promouvoir un développement solidaire des territoires.

ENJEUX TERRITORIAUX : POUR UNE ORGANISATION COHERENTE DU TERRITOIRE AUVERGNAT

La Région veut créer les conditions d'une approche globale du développement. Elle s'appuie sur une organisation territoriale en trois niveaux : l'aire métropolitaine auvergnate, les agglomérations et les pays.

- Un positionnement à l'échelle européenne peu prononcé...

Ce positionnement est peu exposé dans le SRADT. La Région souhaiterait que les potentialités européennes soient mieux utilisées et que la présence de l'Auvergne soit renforcée à Bruxelles. Elle propose que soit étudié un rapprochement avec des régions européennes. Ces rapprochements pourront impliquer les Universités, les lycées, les laboratoires de recherche et les associations professionnelles. Les coopérations pourront se faire dans le cadre des démarches déjà engagées avec le programme Interreg IIC et qui concerne l'Espagne et le Portugal. D'autres potentialités de coopération peuvent également être exploitées.

- ... des enjeux interrégionaux davantage marqués

Les orientations à dimension interrégionale sont intégrées dans chacun des grands axes sectoriels développés dans le SRADT. Les échelles de partenariat sont soit régionales, soit interdépartementales, soit locales ou soit urbaines. Elles sont toujours « conduites dans une optique d'optimisation du projet ».

L'interrégionalité doit être favorisée sur trois thématiques : les voies de communication (pas une fin en soi mais la clé pour le succès des échanges), l'enseignement supérieur et la recherche et la culture.

- La cohésion régionale

« Il faut construire une Auvergne rassemblée en prenant en compte l'ensemble des potentialités quel que soit le point du territoire sur lequel elles se situent ».

Selon le Conseil Régional, l'organisation de la région n'est pas cohérente par ses découpages, ses regroupements et ses alliances avec la périphérie. Le sentiment d'appartenance à la région s'amenuise avec la distance à Clermont-Ferrand. La Région préconise alors de privilégier des approches locales valorisant les spécificités, de diffuser le fait régional sur l'ensemble de l'Auvergne, de susciter des passerelles entre opérateurs (réseaux de villes...)... « Une gestion plus efficace du territoire auvergnat nécessitera une simplification des approches et une bonne adéquation entre les différents niveaux et les domaines traités ».

- Des relations entre l'urbain et le rural qui reposent sur les contrats de pays

Ce sont les contrats de pays (avant 1999) qui doivent faire le lien entre l'urbain et le rural. Ces contrats concernent les territoires qui affirmeront un projet mixte urbain-rural. Les coupures entre l'urbain et le rural restent trop marquées en Auvergne selon la Région.

- Place des grandes villes au sein de l'espace régional : le pari métropolitain

L'organisation métropolitaine prend en compte la grande couronne clermontoise (les villes dans un isochrone d'une demi-heure à partir de Clermont-Ferrand) « installant de fait l'offre métropolitaine sur une aire géographique plus vaste ». La Région souhaite créer « une offre métropolitaine lisible au niveau européen » (développement des fonctions supérieures, densification du réseau intra-métropolitain).

La Région cherche également à développer un réseau d'agglomérations auvergnates qui doit s'ouvrir aux agglomérations périphériques à l'aide des contrats d'agglomérations.

- Relations entre les territoires qui gagnent et ceux qui sont en difficultés : pour un développement solidaire des territoires.

La Région veut promouvoir un développement solidaire des territoires. C'est l'un de ses objectifs prioritaires. L'enjeu de cet objectif est d'introduire « des dispositions correctrices » afin que les équipements structurants en termes de développement régional ne soient pas uniquement localisés dans la métropole.

LEVIERS SECTORIELS

- Pour garantir le développement régional

Plusieurs orientations permettent d'assurer le développement régional : le renforcement des axes porteurs de développement économique (secteurs traditionnels et secteurs nouveaux), la consolidation des organisations en réseau, une offre de sites d'activités à vocation régionale... La Région s'appuie aussi sur la formation et le tourisme.

- Pour assurer la cohésion régionale

Ce sont les grandes infrastructures de transport et les réseaux qui doivent assurer la cohésion régionale. « La solidarité entre les territoires suppose comme préalable l'amélioration des voies de communication ».

INTERPRETATIONS DES VALEURS PORTES PAR LE SDEC

- Le polycentrisme : un réseau d'agglomérations ouvert sur l'extérieur

La Région souhaite développer un réseau d'agglomérations auvergnates (voir paragraphe sur les grandes villes).

- L'équité territoriale

Le « développement solidaire des territoires » repose sur l'organisation du territoire de l'Auvergne (organisation métropolitaine, contrats d'agglomération, contrats de pays et regroupement communal encouragé), sur la formation, le développement local, le tourisme, le transport et la culture.

- Un développement durable qui passe par la qualité

C'est à travers la qualité, son deuxième objectif prioritaire, que la Région prend en compte cette valeur. Elle permettra de renforcer la dynamique de développement durable. « L'Auvergne doit jouer la carte de la qualité sur tous les plans. »

La Région souhaite notamment développer la qualité de son environnement qui constitue une orientation stratégique. L'image forte de l'Auvergne en matière d'environnement « doit être préservée et gérée dans une perspective de développement durable ».

FONCTIONS DU SRADT

MODALITES D'ELABORATION : UN SRADT EN AVANCE SUR LA LOI

La Région a débuté son travail dès 1997, préalablement à la LOADDT. Les nouvelles dispositions de la loi ont été intégrées au fil des travaux législatifs.

Le SRADT a été adopté avant que les SSC ne soient terminés. La Région a décidé néanmoins d'intégrer les premières orientations et d'adapter s'il y a lieu le SRADT une fois les SSC arrêtées.

Pour animer les travaux d'élaboration, un comité de pilotage a été mis en place dès le départ. Celui-ci était présidé par le vice-président du Conseil Régional et comprenait notamment le préfet de région, les représentants des différentes collectivités locales, les présidents de l'Université et du CESR et des conseillers régionaux.

Le SRADT s'appuie sur les travaux engagés avec l'appui du consultant ALGOE.

Pour la concertation, la Région a voulu aller au-delà des prescriptions de la loi de 1995 et des décrets des 2 novembre 1995 et 30 mai 1997 en l'ouvrant également aux milieux économiques, sociaux et associatifs. Elle est ainsi en conformité avec la loi du 25 juin 1999.

INSTRUMENTALISATION

Selon le SGAR, le SRADT est à la fois un instrument d'animation territoriale, un référentiel régional et un référentiel pour le Conseil Régional.

UN ROLE REGIONAL QUI SE SITUE SUR PLUSIEURS REGISTRES

Le Conseil Régional « peut être à la fois leader sur des projets clés et partenaire sur des actions portées par d'autres opérateurs ». Le rôle de la Région se situe sur plusieurs registres : maître d'ouvrage, facilitateur, partenaire ou simple financeur.

Selon le SGAR, le SRADT est surtout utilisé comme instrument de négociation avec l'Etat, comme un référentiel d'orientation des schémas régionaux sectoriels et comme une préparation de la mise en œuvre de grands projets territoriaux.

La Région a adopté son SRADT en 1999 afin de s'inscrire dans la double optique du Contrat de Plan 2000-2006 et de la réforme des Fonds Structurels. « Le SRADT tend à créer les conditions d'un partenariat amélioré entre l'Etat et la Région ou entre l'Europe et la Région ».

Par ailleurs, le niveau régional doit être appréhendé comme « un partenaire de la dynamique locale et non plus comme un outil supplémentaire pour la concrétiser ».

SRADT BASSE-NORMANDIE 2000-2006

SOURCES :

- questionnaire SGAR
- SRADT (juillet 1999)

POSITIONNEMENT DE L'EXERCICE SRADT

Un exercice de programmation

Le SGAR estime qu'il s'agit d'un exercice de programmation en vue de constituer un référentiel pour les politiques régionales. Les orientations stratégiques du SRADT couvrent une période assez courte allant de 2000 à 2006 alors que la plupart des autres SRADT ont pour horizon l'année 2015 ou 2020.

Le SRADT s'apparente à un plan régional élaboré pour chaque période de planification. Les orientations stratégiques constituent « les fondements de son futur IVème Plan Régional 2000-2006 ». Ce nouveau plan présente les conséquences pour la région de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire de 1999. Le Conseil Régional décline ses politiques au niveau des agglomérations, des pays et des parcs naturels.

- Expérience : « un SRADT politique et stratégique »

Selon le SGAR, le Conseil Régional de Basse-Normandie depuis le vote de la loi de juillet 1982 portant réforme de la planification a élaboré en large association avec les acteurs de la région un plan régional pour chaque période de planification. Ce document est resté politique et stratégique et quasiment pas spatial.

CONTENU DU SRADT

Priorité à l'emploi

Le SRADT a été adopté le 9 juillet 1999. Il est composé d'un bilan-diagnostic, d'une présentation des enjeux et des orientations stratégiques.

STRUCTURE

Le SRADT s'articule autour des trois priorités majeures que sont l'emploi, la qualité et l'ouverture internationale en faveur d'une politique équilibrée d'aménagement du territoire.

ENJEUX TERRITORIAUX : DEVELOPPER LE MAILLAGE REGIONAL DU TERRITOIRE

La Région souhaite un développement équilibré de son territoire organisé autour des communes rurales, de l'intercommunalité et des villes moyennes. Elle s'appuie pour

réaliser cet objectif sur plusieurs contrats : des contrats « ville régionale », « cœur de bourg » et « pôle intercommunal ».

- Positionnement à l'échelle européenne et internationale

L'ouverture de la Basse-Normandie passe par l'amélioration des communications routières, ferroviaires, maritimes et aériennes.

La Région souhaite une ouverture internationale et européenne. Pour la première, le Conseil Régional souhaite désenclaver la région et la rendre attractive grâce à son savoir-faire scientifique et grâce à son patrimoine historique et culturel. Pour l'ouverture européenne, la Région aimerait participer plus activement aux travaux d'organismes rassemblant des régions européennes. Elle souhaiterait aussi se positionner dans des coopérations trans-nationales comme l'Arc Manche ou les programmes INTERREG.

- Des relations interrégionales à développer

« Compte tenu de sa taille et de sa position géographique, la Basse-Normandie pour mener à bien un certain nombre de projets et donc assurer son avenir est obligée de développer des relations de nature interrégionale ».

- La diversité des territoires intra-régionaux et la cohésion : le contrat « pôle intercommunal »

Ce sont les structures intercommunales dotées d'un fort rayonnement sur le territoire environnant qui organisent le territoire en bassin de vie avec une ville centre. La Région a mis en place un contrat « pôle intercommunal » pour ces structures.

- Le milieu rural : le contrat « cœur de bourg »

Ce contrat est orienté vers l'amélioration des centres bourgs, répondant à la demande des petites communes rurales.

Par ailleurs, la Région souhaite maintenir l'emploi en milieu rural notamment par le soutien à l'agriculture.

- L'importance des villes moyennes

Pour le Conseil Régional, les villes moyennes constituent « l'armature structurante du territoire bas-normand ». Il a mis en place le contrat « ville régionale ». Celui-ci s'adresse aux villes de plus de 3 500 habitants ayant un rôle affirmé de pôle économique, social et culturel.

La capitale régionale doit quant à elle jouer un rôle au niveau européen. La Région ne lui accorde pas un rôle fort dans la structuration de l'espace régional : « l'agglomération caennaise doit toujours plus s'affirmer au sein du concert des capitales européennes (...) toutefois, cette prééminence ne doit pas s'opérer au détriment de l'actuel maillage régional ».

Dans le cadre de la mise en place des agglomérations en 1999, la Région précise les fonctions des trois villes qui sont concernées par cette loi : Caen, Cherbourg et Alençon. Caen doit se doter « d'un grand projet d'agglomération permettant de valoriser sa modernité et son ouverture pour permettre de prendre une place significative sur la carte du XXIème siècle ». L'agglomération doit confirmer son pôle d'excellence d'enseignement

supérieur et de recherche et renforcer les connexions existantes entre l'ensemble des sites universitaires et économiques.

- La politique de la ville pour lutter contre la dévalorisation de certains territoires

Pour la préparation du nouveau contrat de plan et des nouveaux contrats de ville, la Région présente quels seront les enjeux pour son territoire. Six sites ont été retenus par le Préfet pour la période 2000-2006 (Caen-Herouville, Flers, Alençon, Cherbourg, Lisieux et Argentan).

LEVIERS SECTORIELS

- Pour garantir le développement régional : l'emploi

L'emploi est la priorité du Conseil Régional. Pour répondre à cet enjeu, la Région s'appuie sur la formation, la recherche scientifique, le soutien aux PME-PMI et l'artisanat et enfin le soutien à l'agriculture.

Elle souhaite par ailleurs développer la qualité de la formation et des activités et produits de la région.

- Pour assurer la cohésion régionale

La Région souhaite développer la qualité du cadre de vie, notamment par des actions dans le domaine de la santé et du logement. Elle veut renforcer des actions en faveur des personnes âgées et handicapées, soutenir la recherche en matière épidémiologique et développer la prévention en matière de santé publique. En matière de logement, la Région veut poursuivre son action en faveur de l'amélioration et de la rénovation de l'habitat. Cette politique concerne aussi bien le domaine rural qu'urbain.

INTERPRETATIONS DES VALEURS PORTES PAR LE SDEC

- Le développement durable

Le développement durable est pris en compte dans l'aménagement du territoire régional : « une volonté d'équilibre et de développement durable ». La Région propose une orientation plus qualitative pour les parcs et les grands sites (Baie du Mont-Saint-Michel).

FONCTIONS DU SRADT

Le cadre politique et financier de la Région

MODALITES D'ELABORATION

Le travail de prospective « est surtout la résultante d'une volonté renouvelée de préparer l'avenir de notre Région en y associant d'une part la population (...) et d'autre part le Conseil Economique et Social Régional ».

Conformément aux textes législatifs, une large consultation a été menée (Départements, communes de chefs-lieux et de plus de 20 000 habitants, groupements de communes et organismes consulaires).

La Région a dû revoir son calendrier de travail afin de tenir compte des directives nouvelles du Ministre de l'Aménagement du Territoire et du report d'un an du nouveau Plan par le Gouvernement.

INSTRUMENTALISATION : UN REFERENTIEL POUR LE CONSEIL REGIONAL

Selon le SGAR, la Région instrumentalise le SRADT plutôt comme un référentiel pour le conseil régional destiné à orienter et territorialiser ses propres politiques.

« Précédé des Orientations Stratégiques, ce nouveau Plan va préciser la politique que mènera le Conseil Régional de Basse-Normandie dans les sept prochaines années, conformément à ses compétences ».

USAGES

Le SGAR estime que le SRADT constitue « le cadre politique et financier global pour l'ensemble de la période ».

Le SRADT est utilisé pour la réalisation du Plan Régional et il sert de base de réflexion pour la négociation du Contrat de Plan Etat-Région et pour la répartition des Fonds Structurels européens.

POUR UNE BOURGOGNE DU GRAND LARGE

SOURCES :

- Le questionnaire du Conseil Régional
- Le SRADT (janvier 2000)

POSITIONNEMENT DE L'EXERCICE SRADT

Un livre blanc et un exercice de programmation

Pour la Région, il s'agit avant tout d'un document de caractère stratégique proposant « des perspectives d'action pour les prochaines années ». « Il ne lui revient pas de déterminer les priorités de réalisation des grands équipements, ni de prévoir les modalités de financement ». Le SRADT fera l'objet d'un suivi régulier par la Région et ses partenaires afin de réajuster les politiques publiques de développement.

La dimension spatiale n'est pas évidente à intégrer à une échelle régionale. Des préconisations ont toutefois été formulées pour certains espaces.

- Expérience : un suivi des scénarios de développement

La Région avait réalisé une analyse prospective en 1991 identifiant trois scénarios de développement et d'aménagement possibles à moyen et long terme : « tendanciel », « autocentré » et « Dorsale Est ». Entre 1990 et 1998, la région évolue à la fois vers le premier et dernier scénario.

- Avenir du SRADT : « un élément faible de la politique d'aménagement du territoire »

Il faudrait lui donner un caractère prescriptif s'apparentant à une forme de DTA. Tel quel, le SRADT apparaît comme un élément faible de la politique d'aménagement du territoire dont les régions ont la charge.

CONTENU DU SRADT

Une entrée par grands thèmes

Le Conseil Régional s'est engagé dans une démarche de SRADT le 30 juin 1998. Le SRADT a été adopté le 20 janvier 2000.

Le SRADT contient les trois parties réglementaires : le diagnostic prospectif, la Charte ainsi que des cartes qui reprennent des orientations stratégiques.

STRUCTURE

Selon le Conseil Régional, les deux entrées de contenu, questions territoriales et grands thèmes, ont été retenues mais ce sont les grands thèmes qui ont été privilégiés afin que soit exprimé un projet régional tirant la région vers le haut dans les domaines d'excellence.

La Région a déterminé une trajectoire générale de développement pour 2015, six principes d'aménagement et de développement (la cohésion, la solidarité, l'ouverture, le développement, l'équilibre et l'homme au cœur du développement) et quatre grands enjeux (démographiques, économiques, territoriaux et de la qualité de vie). La Charte qui présente les priorités communes des acteurs associés au processus d'élaboration est beaucoup plus sectorielle :

- Les déplacements et transports au service de l'ouverture européenne et de l'aménagement du territoire ;
- Des services à la population pour tous les territoires et tous les Bourguignons ;
- La formation et la recherche au service de l'emploi et du développement économique ;
- La qualité de vie et de l'environnement au service de l'attractivité et de l'image de la Bourgogne ;
- L'ouverture interrégionale et internationale au service de la Bourgogne du grand large ;
- Les politiques de territoire au service de la cohésion et de l'équilibre de la région.

ENJEUX TERRITORIAUX : UN DEVELOPPEMENT REGIONAL QUI S'APPUIE SUR LES AIRES URBAINES LES PLUS DYNAMIQUES

L'approche territoriale a surtout été abordée en termes de corrections d'inégalités ou de coopérations locales ou interrégionales.

Les enjeux territoriaux sont présentés dans la partie analyse prospective et sont peu repris au niveau de la Charte.

- Enjeux européens et interrégionaux : « une Bourgogne du grand large »

« Dijon ne sera jamais une métropole européenne comme Munich ou Milan, la Bourgogne ne sera jamais le Bade-Wurtemberg ».

La région doit profiter de son positionnement entre deux régions puissantes, l'Île-de-France et Rhône-Alpes. La Région souhaite développer l'ouverture avec les régions voisines, promouvoir les réseaux transeuropéens et renforcer le partenariat européen et international (présence de la Bourgogne à Bruxelles, création d'un Info Point Europe, développer « Bourgogne International »...).

- Diversité des territoires intra-régionaux et cohésion régionale : le renforcement de l'armature territoriale

La Région doit répondre à l'accroissement des forces centrifuges, aux inégalités de développement, aux mauvaises liaisons et au manque de vitalité du « cœur » de la région.

Elle propose de renforcer les liaisons Est-Ouest, le maillage territorial en pays, agglomérations et villes d'appui, le rôle du Parc Naturel Régional du Morvan et de mettre en œuvre des projets intégrés.

Plus généralement, elle souhaite renforcer son armature territoriale en s'appuyant sur les territoires de projet, le maillage du territoire et les coopérations et synergies entre les différentes villes.

- Développer une solidarité des zones urbaines envers les zones rurales

« En partant du principe que les villes constituent de facto le moteur de la croissance régionale, il faut favoriser la diffusion des effets de la croissance urbaine vers les zones rurales ».

La Région propose de développer de véritables aires de solidarités villes-campagnes : instauration de mécanismes de péréquation, amélioration de l'accessibilité des zones rurales aux services urbains, mise en œuvre de structures intercommunales villes-campagnes en particulier dans le cadre d'espaces périurbains.

Pour certains espaces, une politique spécifique de désenclavement sera poursuivie.

- Place des grandes villes au sein de l'espace régional : le moteur du développement

Pour la Région, ce sont les aires urbaines les plus dynamiques (corridor A6, corridor Val de Saône et l'aire métropolitaine dijonnaise) qui à la fois tirent la croissance économique et structurent les axes, aires et pôles de développement.

Le Conseil Régional souhaite renforcer le rayonnement de sa métropole par des équipements (de rayonnement régional, voire national). Ces projets devraient permettre de « renforcer, pour le bénéfice de toute la région, l'attractivité de la Bourgogne... ». Le développement devra se diffuser vers le reste de la région.

- Relations entre les territoires qui gagnent et ceux qui sont en difficultés : la diffusion du développement

La Région a identifié sept zones défavorisées, des zones proches des aires de développement et des zones plus enclavées. *Les territoires gagnants sont porteurs de dynamisme pour les espaces les plus fragiles qui les entourent. Il reste néanmoins des territoires trop enclavés pour lesquels il faut inventer de nouvelles formes de développement.*

Pour diffuser la croissance des villes vers l'ensemble du territoire bourguignon, la Région souhaite construire un système d'échanges entre les aires urbaines motrices et le reste de la région.

LEVIERS SECTORIELS

- Pour garantir le développement régional

« La Bourgogne a une position médiane (...). Avec ses propres atouts, la Bourgogne a les moyens d'assurer une croissance raisonnable (réaliste), satisfaisante (équilibrée) pour sa population, elle n'a pas besoin du luxe d'un boom ».

Quatre grandes orientations stratégiques sont proposées pour assurer le développement régional : le développement de pôle d'excellence régionaux, la valorisation de la position géostratégique de la région (par les infrastructures), le développement de l'innovation et l'image de la Bourgogne à faire évoluer. La Région propose d'une part de renforcer la formation et la recherche et de les mettre en cohérence avec les filières d'emploi et d'autre part de moderniser le tissu économique.

- Pour assurer la cohésion régionale

Les services à la population doivent être accessibles à tous les territoires et tous les Bourguignons.

INTERPRETATIONS DES VALEURS PORTES PAR LE SDEC

- Le polycentrisme

Il est intégré au travers du développement à partir des villes d'appui, de coopérations locales plus intenses autour de projets communs.

- L'équité territoriale

La solidarité « doit s'exercer à travers les territoires et les individus ». La Région s'appuie sur des politiques territoriales et sectorielles pour atteindre cet objectif : politique de l'emploi et de la formation, politiques sociales, politique de la ville et solidarité active entre les villes et la campagne.

- Le développement durable

C'est une valeur qui n'est pas très évidente à transcrire même si elle est présente en permanence dans le SRADT.

FONCTIONS DU SRADT

Un instrument de négociation avec l'Etat

MODALITES D'ELABORATION

Le SRADT a nécessité 18 mois de travail. Un comité de pilotage présidé par le Président de Région a été créé. Cinq groupes thématiques ont été créés : Territoires ; Dimension interrégionales et internationales ; Dynamiques économiques ; Education – formation ; Qualité de vie.

L'Etat n'a pas souhaité s'associer à la démarche et la société civile a été difficile à rencontrer. L'enquête publique n'a rien donné.

La Région s'est appuyée sur des études existantes, des études spécifiques et des auditions.

Le document a été édité au moment de l'adoption du CPER. Celui-ci a éclipsé l'approbation du SRADT.

UN INSTRUMENT POUR LE CONSEIL REGIONAL

La Charte d'aménagement et de développement durable du territoire « reprend les quatre objectifs transversaux que la Région s'est fixée dans le plan de mandat, adopté en 1998 par son exécutif (...) la réalisation de ces objectifs transversaux doit pouvoir s'appuyer sur le noyau dur des compétences de la Région que sont les lycées, la formation professionnelle, le développement économique et l'aménagement du territoire ».

Le SRADT est plutôt un instrument d'animation territoriale (concertation avec l'Etat) et un référentiel pour le Conseil Régional.

USAGES

La Région utilise surtout le SRADT comme un instrument de négociation avec l'Etat.

« BRETAGNE 2015 »

SOURCES :

- Questionnaire Conseil Régional
- « Diagnostic et Enjeux » de la Bretagne (octobre 2002)
- « Première orientations et comptes-rendus des réunions de concertation » (avril 2003)

POSITIONNEMENT DE L'EXERCICE SRADT

Uniquement un Livre Blanc

Le SRADT en Bretagne n'a pas vocation à être autre chose qu'un livre blanc. Selon le Conseil Régional, l'objectif du SRADT est de susciter une réflexion approfondie sur les grandes orientations prioritaires à prendre pour les 10-15 ans à venir.

Le document tracera les grandes lignes à suivre et non les actions précises à mettre en œuvre pour y parvenir. Ces dernières n'étant que les conséquences des premières. Il n'aura pas vocation à planifier les politiques régionales. Il ne revêtira pas de dimension normative et ne sera pas davantage un document de programmation financière. Il appartiendra à l'assemblée régionale, lorsque le SRADT sera adopté, de le traduire dans les politiques régionales notamment dans la perspective de la planification après 2006.

- Avenir du SRADT dans le cadre du processus de décentralisation : un SRADT à vocation évolutive

Selon le Conseil Régional, dans la mesure où le SRADT est à vocation évolutive, il ne présente pas d'antinomie avec le processus de décentralisation, bien au contraire puisqu'il a pour but de préparer les orientations prioritaires de l'action future de la région. Les champs de compétences transférés seront donc intégrés à la réflexion.

CONTENU DU SRADT

Une conception transversale

Le SRADT est en cours d'élaboration. La décision de réaliser un SRADT a été prise en janvier 2001. La Région a réalisé son diagnostic et a déjà déterminé les enjeux de la Bretagne. Quatre groupes de concertation ont engagé des réflexions sur ces enjeux ce qui a donné lieu à la définition des orientations stratégiques constitutives de la charte. Celle-ci a été présentée à l'assemblée régionale en avril 2003. La version finale du SRADT est prévue pour fin 2003.

STRUCTURE : DES OBJECTIFS POUR 2015

« *Bretagne 2015* se veut un cahier des charges de l'avenir. En affirmant des objectifs et des ambitions, il proposera l'ouverture de chantiers mais ne prétendra pas y répondre dans l'immédiat ».

« Ce document sera sélectif car cherchant à cibler les grandes orientations stratégiques de la région, il privilégiera la transversalité plutôt que des approches sectorielles plus habituelles. »

Quatre groupes de concertation ont été constitués selon les thématiques suivantes : Accessibilité et ouverture ; Compétitivité et performance ; Organisation et aménagement du territoire ; Qualité et solidarité. Cette concertation a permis de définir cinq grandes orientations :

- Bretagne : une grande région en Europe ;
- Bretagne : une priorité à la haute qualité et à l'intelligence ;
- Bretagne : une région forte de tous ses territoires ;
- Bretagne : terre d'épanouissement et de solidarité ;
- La Région, porteuse de l'ambition collective de la Bretagne.

Chacune de ses grandes orientations est déclinées en plusieurs propositions d'orientations qui sont présentées sous forme d'objectifs généraux.

Selon le Conseil Régional, l'exercice a pour but de s'interroger sur l'avenir du système productif de la Bretagne compte tenu des grandes mutations en cours.

ENJEUX TERRITORIAUX : L'IMPORTANCE DU FAIT URBAIN

La Région souhaite à la fois développer le fait urbain à l'échelle interrégionale et agir en faveur du rééquilibrage de son territoire.

- Positionnement à l'échelle européenne : pour « une grande région en Europe »

La Bretagne veut développer son accessibilité et son ouverture à l'Europe. Elle propose pour cela cinq orientations : Développer des infrastructures de transport et des services logistiques de niveau international ; Valoriser l'image de marque de la Bretagne à l'extérieur ; Renforcer l'ouverture² et le rayonnement de la Bretagne ; Rassembler et valoriser les opportunités du fait maritime ; Elargir et intensifier les coopérations et l'interactivité interrégionales.

- Coopération interrégionale : le développement du grand ouest

La Bretagne s'appuie sur la coopération interrégionale, principalement avec les Pays de la Loire, dans plusieurs domaines notamment pour son positionnement dans l'Europe et pour l'affirmation du fait urbain, mais aussi pour la logistique et les transports.

² « l'ouverture, pas seulement des espaces, mais aussi des esprits, des institutions, des acteurs »

« L'accessibilité bretonne et son intégration dans les réseaux européens seront facilitées par un renforcement des coopérations interrégionales ».

La Région propose le développement d'une métropole dans un cadre interrégional « comme il n'y a pas de place pour plusieurs métropoles européennes à l'ouest de la France ». Pour cela, il est nécessaire de développer les coopérations entre Rennes et Nantes : « La complémentarité interrégionale et métropolitaine de Rennes et Nantes sera approfondie tout en s'appuyant également sur les fonctions et les services essentiels de Brest ». Cette coopération s'inscrit selon la Région en référence à une « Europe polycentrique »³.

- Diversité des territoires intra-régionaux et cohésion régionale : les pays et les villes moyennes.

« La Bretagne de 2015 sera en mesure de faire de la diversité de ses territoires une force ».

La Bretagne « dispose du fait de la structuration des pays et de son maillage de villes moyennes d'un atout à valoriser pour donner à chaque territoire les moyens de son propre développement ». La Région estime que son rôle « primordial » dans l'organisation et la vie des territoires doit être affirmé.

- Un clivage urbain/rural qui n'est plus pertinent

La Bretagne connaît trois dynamiques territoriales : littoralisation, polarisation et rurbanisation. Pour le Conseil Régional, face à l'ampleur de l'étalement urbain et des migrations alternantes, le clivage ville-campagne n'apparaît plus pertinent.

« L'organisation des territoires bretons autour des pays et des villes moyennes permettra par un jeu de fortes complémentarités de tirer le meilleur profit de la métropolisation, de garantir la cohérence entre villes et campagnes, d'améliorer les conditions de vie en milieu rural ».

- Place des grandes villes au sein de l'espace régional : structurer un fait métropolitain à l'échelle de l'Ouest français.

« C'est autour de Rennes que se bâtira le fait métropolitain à condition qu'il soit abordé à plusieurs échelles, Rennes-Nantes pour certains services, Rennes-Brest et les autres villes moyennes de Bretagne pour d'autres ».

La Région souhaite développer une véritable métropole, mais celle-ci doit reposer sur une dimension interrégionale. Cette métropole de l'ouest ne devra pas constituer « une concentration humaine et économique agissant comme une pompe aspirante à l'instar de ce qu'est Paris pour le reste de la France », elle sera « fondée sur une armature en réseau et favorisera la diffusion de la richesse ». Ainsi, la métropole devra être liée à un réseau qui intègre et non s'oppose aux autres grandes unités urbaines de Bretagne.

La Région souhaite organiser ses territoires en réseaux. Dans ce réseau, Brest sera au cœur du réseau des villes de l'ouest de la Bretagne.

³ Dans son diagnostic, la Région proposait de s'appuyer sur « la Bretagne élargie » (notion développée lors de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes) c'est-à-dire un système basé sur les deux grandes villes de Nantes et Rennes, pour s'inscrire au sein de l'Arc Atlantique.

- Relations entre les territoires qui gagnent et ceux qui sont en difficultés : « une région forte de tous ses territoires »

La Bretagne est marquée par des disparités entre l'Est et l'Ouest de la région, mais aussi, entre le Nord et le Sud, entre le littoral et le centre de la région et entre les pôles urbains attractifs et certains secteurs ruraux. « Les villes moyennes ont besoin d'être encouragées et de faire partie du dispositif de renforcement des fonctions supérieures bretonnes ».

Le Conseil Régional souhaite réduire ces disparités d'une part « par le jeu des politiques de rééquilibrages » et d'autre part en « donnant à chacun les moyens de son développement en fonction de ses talents » : « c'est ainsi que tous les territoires bretons participeront ensemble (...) à l'attractivité globale de la Bretagne ».

LEVIERS SECTORIELS

- Pour garantir le développement régional : intégration dans la société de l'information

Le principal défi pour l'avenir de son système économique est son intégration dans la société de l'information, de la connaissance et des savoirs. « Par le développement et la diffusion progressive d'une culture de l'intelligence économique, la Bretagne disposera des moyens de renouveler son système productif en le réorientant vers une plus forte valeur ajoutée ».

La Région indique plusieurs propositions pour le développement régional : développer une culture de l'intelligence économique, faire de la haute qualité un atout des entreprises bretonnes, encourager l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs, ...

- Pour assurer la cohésion régionale

« Terre d'épanouissement personnel, la Bretagne offrira à chaque Breton, quels que soient son âge, sa résidence et sa condition, les moyens d'y mener sa vie et d'y réussir ses projets ». Pour cela, le Conseil Régional propose de préserver et de développer l'emploi sur l'ensemble du territoire, de maintenir un maillage territorial en services de proximité, de prendre en compte les problématiques liées au vieillissement de la population et de généraliser l'usage des TIC.

INTERPRETATIONS DES VALEURS PORTES PAR LE SDEC

- Le polycentrisme à deux échelles

La Bretagne propose un développement polycentrique à deux échelles : à l'échelle interrégionale par le développement d'une métropole de l'ouest et à l'échelle régionale par le développement d'un maillage territorial et de réseaux de villes.

- L'équité territoriale

La Région souhaite substituer à une vision égalitariste celle de l'équité « qui induit une valorisation des espaces en fonction de leurs atouts spécifiques ». Pour se donner les moyens d'assurer cette équité, elle s'est fixée deux axes de réflexions :

- Conforter son organisation en pays pour faire de ces espaces de projet les outils d'un rééquilibrage ;
- Faire des TIC un réel outil d'aménagement du territoire.
- **Le développement durable : une problématique transversale**

Cette valeur est prise en compte dans l'ensemble du SRADT. Le Conseil Régional a une définition large du développement durable qui touche aussi les aspects économiques qu'environnementaux.

La démarche du SRADT s'inscrit dans une dynamique de développement durable, processus d'amélioration continue et réaliste des conditions du développement régional, prenant aussi bien en compte les préoccupations d'ordre économique, social ou individuel. Problématique transversale par nature, elle sera présente dans les différentes orientations stratégiques du SRADT.

Pour la Région, le développement durable, c'est d'abord la qualité de l'environnement mais c'est aussi la qualité dans le mode de développement urbain, dans le type de services offerts, dans les infrastructures culturelles et sociales. Dans chacun de ces domaines, l'enjeu est celui de la poursuite d'un développement sans que soit sacrifiée la qualité de la vie et en valorisant toutes les initiatives de terrain.

FONCTIONS DU SRADT

Une dimension prospective « scientifique »

MODALITES D'ELABORATION : UNE PROSPECTIVE ELABOREE PAR DES EXPERTS ET DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Le Conseil Régional a prévu deux phases de concertation.

Une première phase s'est tenu lors de l'élaboration du diagnostic qui a réuni un groupe d'experts (des universitaires, des chargés d'études des chambres consulaires, les représentants de l'INSEE et du SGAR ainsi que les services du Conseil régional et du Conseil Economique et Social Régional en charge des questions de prospective) et qui a été animée par le Laboratoire d'économie et de sciences sociales de l'Université de Rennes 2.

Une deuxième phase de concertation sera organisée afin de présenter et d'enrichir les pré-orientations.

INSTRUMENTALISATION : UN DOCUMENT PARTAGE

La recherche d'un consensus de la part des différentes collectivités bretonnes sur le SRADT est essentielle pour le Conseil Régional.

Dans le but d'en faire un document partagé par l'ensemble des acteurs du territoire, la méthode d'élaboration du SRADT repose sur une réelle concertation.

PROJET REGIONAL CENTRE : 2000/2010

SOURCES :

- Questionnaires Conseil Régional et SGAR
- Projet Régional 2000-2010 (1999)

POSITIONNEMENT DE L'EXERCICE

Un document prospectif

La Région ne dispose pas de SRADT. Elle s'engagera peut-être dans cette démarche après les élections régionales.

Selon le SGAR, la Région a produit ce document à l'occasion du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006. Il s'agit d'un document prospectif dans lequel elle définit un projet de développement du territoire à dix ans. Mais, ce n'est pas un véritable document d'orientation stratégique. Pour la Région, ce document lui permet surtout de fixer ses grandes orientations politiques. L'intérêt de l'exercice SRADT pour la Région est avant tout de disposer d'un document stratégique indépendamment de sa valeur juridique.

▪ Avenir du SRADT

La dimension prescriptive du SRADT permettra d'asseoir juridiquement la stratégie régionale. Dans la région Centre, la force du tissu contractuel permet de compenser la dimension contraignante d'un SRADT. La Région peut contractuellement asseoir sa stratégie.

CONTENU DU PROJET REGIONAL

Des entrées sectorielles

Le document présente un état des lieux de la situation régionale, les enjeux du développement, des principes et des priorités pour l'action et enfin des fiches-actions pour y répondre.

STRUCTURE

Les principes d'action retenus par la Région « confirment les enjeux pris par la majorité régionale » : le développement durable, le renforcement du processus démocratique, le renforcement de l'identité régionale, le développement de partenariats fondés sur des intérêts communs, contrôler et évaluer.

Les priorités pour l'action sont : l'emploi et le développement économique ; l'éducation, la formation et la recherche ; la culture ; la lutte contre les exclusions, un territoire solidaire, attractif et équilibré, un environnement de qualité ; l'Europe et l'international.

ENJEUX TERRITORIAUX : L'EQUILIBRE DU TERRITOIRE REGIONAL

La Région souhaite rééquilibrer son territoire entre le Nord, fortement polarisé par Paris, le Sud toujours en difficultés et l'axe ligérien, qui doit davantage tirer le reste du territoire.

- Positionnement à l'échelle européenne

« L'Europe sera intégrée dans l'ensemble des politiques régionales, notamment dans les interventions liées à l'éducation, à la formation et l'apprentissage ».

- Enjeux interrégionaux : pour des coopérations bilatérales

Selon la Région, l'entente entre les régions du Bassin Parisien « semble avoir vécu faute d'avoir trouvé la structure porteuse nécessaire à la gestion efficace des crédits ». Elle préfère aujourd'hui privilégier des relations bilatérales « pour mener à bien le projet régional et le positionnement de la région Centre au regard du Grand Bassin Parisien ».

Par ailleurs, elle souhaite mettre en œuvre une nouvelle politique influente en faveur des réseaux de villes de l'axe ligérien qui passe par une relation forte de partenariat avec les Pays de la Loire. Des ententes seront également recherchées avec l'ensemble des Régions limitrophes.

- « La construction de l'unité de la région dans le respect de sa diversité »

La région, soumise à des forces centrifuges, doit renforcer sa cohésion régionale. Il s'agit de l'un des défis du projet régional.

« Le projet régional doit tenir compte de la diversité de ses territoires et les fédérer autour d'un projet politique commun, fondé sur leur solidarité et s'appuyant sur des dynamiques extérieures ».

La Région souhaite également promouvoir l'identité régionale.

- La relation urbain/rural : les pays

La Région souhaite organiser son territoire en pays.

- Place des grandes villes au sein de l'espace régional

La Région intègre les grandes villes dans le cadre des contrats d'agglomération. Ces contrats devront intégrer les objectifs régionaux.

LEVIERS SECTORIELS

- Pour garantir le développement régional et la cohésion régionale

L'emploi est la priorité majeure du projet régional. « L'action de la Région dans ce domaine sera transversale à l'ensemble de ses interventions ». Elle accordera une place toute particulière à l'emploi associatif, au développement de l'emploi dans les secteurs de l'artisanat, du commerce et des PME-PMI, à la qualification et à la pérennisation des emplois jeunes, à la recherche de nouveaux gisements et à l'expérimentation et à l'innovation sociale.

La Région Centre souhaite se placer dans le domaine des nouvelles technologies au tout premier rang des régions européennes.

L'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche font également l'objet de mesures spécifiques.

INTERPRETATIONS DES VALEURS PORTES PAR LE SDEC

- **Le polycentrisme**

La Région encouragera une structuration des centres urbains en réseaux. « Le rôle des villes moyennes et des villes chefs-lieux de département sera renforcée dans le but d'assurer un maillage cohérent du territoire ».

- **Le développement durable**

Il s'agit d'un des principes qui doit guider l'action du Conseil Régional. Le développement de la Région doit « respecter les équilibres sociaux et préserver l'environnement, tout en tenant compte du contexte économique ».

FONCTIONS DU PROJET REGIONAL

MODALITES D'ELABORATION

« Le Président du Conseil Régional et le Président du Conseil Economique et Social Régional ont souhaité associer l'ensemble des forces vives de la région à la réflexion (...) Il s'agit d'un enjeu fort de démocratie participative qui associe l'ensemble des acteurs du territoire régional dans la définition d'un avenir commun ».

Le Conseil Régional a organisé six forums thématiques, une consultation directe par voie de presse et à travers son site Internet.

De nombreuses contributions ont été adressées à la région : collectivités territoriales, organismes publics, associations, organisations syndicales et consulaires. Parallèlement, les exécutifs des six conseils généraux ont été consultés.

INSTRUMENTALISATION

Selon le SGAR, le Projet régional est construit comme un référentiel aux politiques régionales. Il a permis à la collectivité régionale d'identifier les grands axes de ses politiques qui peuvent trouver leurs traductions dans le cadre des politiques contractuelles avec l'Etat ou les autres collectivités territoriales. Le SGAR estime que l'absence d'un véritable document d'orientation stratégique constitue un frein à la mise en œuvre des politiques publiques.

SRADT CHAMPAGNE-ARDENNE

SOURCES :

- les questionnaires du Conseil Régional et du SGAR
- le SRADT (octobre 2000)

POSITIONNEMENT DE L'EXERCICE SRADT

Un document cadre au service de l'emploi

Le schéma réalisé par la Région a été conduit de telle sorte que celle-ci puisse disposer d'un document d'orientation stratégique de son action pour les années à venir. Il dépasse donc le concept de simple livre blanc et sert de référentiel pour un ensemble large de politiques régionales. Il aborde également les questions de planification spatiale, notamment au travers des notions de réseaux de ville, de couloirs de métropolisation et d'organisation du territoire en agglomérations, pays et parcs naturels régionaux..

« Le SRADT doit être considéré comme un ensemble de moyens (financiers, économiques, administratifs, institutionnels...) au service d'une finalité : l'emploi et donc le niveau d'activités ». « Le SRADT n'est pas seulement un "dessin" spatial. Il est prioritairement un "dessein" social ».

- Le deuxième Schéma régional

La Région avait déjà réalisé un Schéma régional d'aménagement du territoire en 1993. Celui-ci reposait sur trois grandes orientations :

- Renforcer la cohésion régionale tout en s'ouvrant plus largement sur l'extérieur ;
 - Réduire les disparités régionales (maillage régional, renforcement des pôles urbains, répartition harmonieuse des activités économiques et formation pour tous) ;
 - Affirmer l'identité régionale (notamment en renforçant un dispositif d'enseignement supérieur et de recherche fédérateur).
- Avenir du SRADT dans le cadre du processus de décentralisation : un SRADT enrichi par le développement de projets de territoire

L'exercice pourra être nettement bonifié puisque le territoire régional est, dans sa quasi-totalité, engagé dans des démarches d'agglomérations, de pays et PNR dont les projets et les chartes de développement durable sont de nature à porter des éclairages nouveaux dont la Région ne disposait pas avant l'an 2000.

CONTENU DU SRADT

Une entrée à la fois territoriale et sectorielle

Le document contient un diagnostic prospectif et des orientations stratégiques. Par contre, très peu de cartes traduisent ces orientations.

STRUCTURE : UNE VOLONTE D'AGIR SUR L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

La Région a traité de façon équilibrée les questions territoriales et les principaux thèmes de son action publique.

Les orientations stratégiques marquent une volonté d'agir sur l'organisation du territoire. La stratégie s'articule autour de trois axes forts :

- Métropolisation, réseaux et développement local (« structurer le territoire ») ;
- Réseaux d'échanges et de communications (« relier le territoire ») ;
- Pôles de développement économique (« développer le territoire, créer de l'activité dans le territoire »).

Le Conseil Régional reconnaît qu'il a accordé une importance particulière au positionnement géographique de la Champagne-Ardenne au cœur de l'espace européen, privilégiant cette position au regard des possibilités de coopération transfrontalière qui aujourd'hui sont en phase très active, notamment avec la Wallonie.

ENJEUX TERRITORIAUX

- **Positionnement européen : la région comme zone alternative aux corridors de transports**

La Région cherche surtout à se positionner à l'échelle européenne. Les coopérations avec les autres régions européennes représentent pour elle un enjeu en terme d'aménagement du territoire et de développement économique. Ces coopérations peuvent se faire dans le cadre de relations de proximité comme avec la Wallonie ou bien dans le cadre de réseaux de coopération thématique à une échelle plus vaste. Dans ce dernier cas, il s'agirait de projets de coopération transnationale portant sur des enjeux d'aménagement du territoire. Ces coopérations peuvent être conduites dans le prolongement de coopérations déjà existantes, celle du Grand Est notamment.

Par ailleurs, afin de tirer parti de sa position stratégique, la région accorde une importance particulière aux infrastructures de transport. *Elle souhaite promouvoir le territoire régional comme une zone alternative aux corridors de transports français et européens, aujourd'hui saturés.*

- **Diversité des territoires intra-régionaux et cohésion régionale : par la coopération**

La Région cherche à structurer son territoire par « une culture renforcée de la coopération entre collectivités » (projets de territoire, réseaux, maillage, renforcement des fonctions urbaines).

- **Une logique de complémentarité entre l'urbain et le rural**

Il existe un manque de complémentarité entre le rural et l'urbain en Champagne-Ardenne. La Région estime que le développement de son territoire passe par une plus forte interpénétration entre les deux.

Elle distingue deux types de secteurs ruraux sur lesquels adopter des stratégies d'intervention différentes : le périurbain et les secteurs ruraux plus éloignés. Ce sont les secteurs périurbains que la Région souhaite relier à l'urbain grâce à une articulation entre les programmes de développement global de ces secteurs et les programmes de développement des agglomérations régionales. Pour les secteurs ruraux plus éloignés, ceux-ci ne peuvent pas compter uniquement sur les effets de diffusion des milieux urbains. Leur développement doit être endogène (zones d'activités et « jardins à vocation de loisirs »).

- **Place des grandes villes au sein de l'espace régional : « une métropole multipolaire »**

La Région aborde la notion de métropolisation « moins en termes démographiques que sous l'angle d'une consolidation des fonctions urbaines stratégiques ». Dans cette optique, elle estime que Reims n'est pas suffisante pour développer ces fonctions. Elle préfère s'appuyer sur une métropole multipolaire.

« Reims n'est pas au renom des grandes agglomérations européennes. Elle ne pourra atteindre cette dimension que par une association avec ses plus proches voisines et en s'appuyant sur l'ensemble de l'armature urbaine. »

Afin de structurer la région dans cette direction, le Conseil Régional propose plusieurs orientations. Il souhaite tout d'abord développer les agglomérations grâce à une politique de programme de développement des agglomérations régionales (PDAR). Cette politique concerne neuf agglomérations. Le SRADT vise également à développer l'offre de services pour les entreprises et la population. Les services moteurs ne doivent pas être localisés uniquement à Reims jugée insuffisamment grande mais dans les différentes agglomérations :

« La seule agglomération de Reims ne rend pas compte de la totalité des services moteurs présents en Champagne-Ardenne (...) l'enjeu est de rassembler au niveau régional les potentiels urbains quant aux services moteurs (...) la région pourrait être une des premières à présenter une offre globale et régionale des services ».

Enfin, la Région souhaite s'appuyer sur un maillage de ses agglomérations.

« La métropolisation multipolaire ne peut reposer que sur une mise en réseau des capacités des unités urbaines de la région, par la constitution d'une dorsale Nord-Sud de l'armature urbaine régionale ». « Celles-ci (les agglomérations) doivent remplir d'une part leur rôle de moteur de leur territoire péri urbain et d'autre part, s'appuyer sur les territoires

voisins pour atteindre les seuils nécessaires au bon fonctionnement de certains services moteurs ».

La Région cherche à renforcer particulièrement trois fonctions urbaines : fonctions d'échanges, d'innovation et d'intermédiation.

LEVIERS SECTORIELS

▪ De multiples leviers pour garantir le développement régional

Pour combattre le déclin démographique et économique, la Région mise sur ses atouts : son positionnement géographique, son potentiel de coopération intra et interrégionale, ses filières d'excellence et son économie diversifiée.

L'aménagement des infrastructures de transport s'inscrit dans une logique de développement économique. Il s'agit de valoriser les flux traversant la région dans une perspective de localisation d'activités notamment dans le domaine de la logistique. La Région mise sur la logistique qui doit devenir une des bases de l'activité économique de la région avec comme support le développement des techniques d'information et de communication.

Elle mise aussi sur la valorisation et le développement de ses pôles de compétences.

Enfin, elle doit faire face au déficit scientifique et technique. L'action vigoureuse menée dans la formation doit se poursuivre.

▪ Pour assurer la cohésion régionale

Le Conseil Régional se prononce pour un développement harmonieux de la région via la qualité de vie (habitat et service publique), via le développement culturel et via le sport et la vie associative.

INTERPRETATIONS DES VALEURS PORTES PAR LE SDEC

▪ Le polycentrisme : « des couloirs de métropolisation multipolaire »

La Région souhaite soutenir le maillage des agglomérations. Elle met en avant la notion de « couloirs de métropolisation multipolaire », permis par l'organisation urbaine de la région et par la mise en place de réseaux de villes.

▪ Le développement durable

« Le développement harmonieux du territoire doit concilier le développement économique au service des hommes et la gestion économe et prudente des ressources naturelles et de l'espace dans une logique de développement durable ».

FONCTIONS DU SRADT

Un document pour le Conseil Régional

MODALITES D'ELABORATION

Des commissions ont été mises en place au sein de l'assemblée régionale et du CESR.

Une large consultation de tous les acteurs impliqués dans la vie et l'avenir de la région a été menée. Une enquête auprès de la population a été conduite.

Le Conseil Régional a consulté un certain nombre d'experts extérieurs.

INSTRUMENTALISATION : UN REFERENTIEL POUR LE CONSEIL REGIONAL

Selon le SGAR, la Région instrumentalise le SRADT comme un référentiel pour le Conseil Régional destiné à orienter et territorialiser ses propres politiques.

Ce document doit motiver et harmoniser l'action de la Champagne-Ardenne.

« Le SRADT définit les cadres et les orientations que la Région se fixe et qu'elle propose à elle-même et à ses partenaires ».

La mise en œuvre de ce document doit être partenariale avec tous les acteurs du territoire régional. La Région constitue le niveau intermédiaire d'équilibre entre le global et le local, et le SRADT doit être à ce titre un outil d'impulsion, de fédération et de coordination des initiatives. En plus d'avoir un rôle d'accompagnement des initiatives d'influence locale, la Région doit charpenter l'organisation de l'ensemble régional pour assurer sa performance socio-économique en relation avec les territoires qui l'entourent.

USAGES : UN SRADT UTILISE PAR TOUS

Les réflexions du SRADT ont été reprises dans l'élaboration du contrat de plan 2000-2006. Il est largement utilisé aujourd'hui par différentes commissions du Conseil Régional, des groupes de travail du CESR et par les territoires qui élaborent leur projet d'agglomération ou leur charte de pays. Il sert également de base à l'élaboration de schémas ou de plans sectoriels.

Le SGAR estime que ce document présente un grand intérêt.

SRADT FRANCHE-COMTE

SOURCES :

Le questionnaire du Conseil Régional

(le SRADT est en cours d'élaboration et aucun document n'est encore disponible)

POSITIONNEMENT DE L'EXERCICE SRADT

Un Livre Blanc

Le futur SRADT de Franche-Comté ne prévoit pas de programmation. Sans être un exercice de planification spatiale, les cartes de planification permettent de positionner les principales infrastructures et projets d'équipement ou de développement.

- Expérience

La Région avait réalisé en 1993 « Franche-Comté 2005 ».

- Intérêt et avenir du SRADT : *c'est un document de prospective*

CONTENU DU SRADT

Une approche territoriale

Le SRADT est au stade du projet. Il a été examiné le 7 février 2003 par l'assemblée du Conseil Régional.

STRUCTURE

Le SRADT est avant tout un outil d'aménagement et de développement du territoire. Il privilégie donc les approches territoriales. Les approches thématiques sont déclinées par rapport à des territoires.

ENJEUX TERRITORIAUX

- Positionnement à l'échelle européenne : lieu de transit

L'ouverture de l'Europe vers l'Est peut repositionner l'Allemagne du Sud, la Suisse et les régions qui leur sont proches comme des carrefours ou des lieux de transit plus intenses.

- Enjeux interrégionaux

L'ouverture est un des quatre axes du SRADT : réseaux de villes, massif des Vosges et du Jura, Conférence transjurassienne...

- Diversité des territoires et cohésion régionale : la territorialisation des politiques régionales

La Région a identifié cinq aires de projet avec des problématiques territoriales spécifiques. Les politiques régionales peuvent être déclinées à ces niveaux territoriaux à travers notamment les contrats de pays et d'agglomérations.

- Relation urbain/rural : des types de services différents selon les territoires

La priorité de la région est le maintien de la population en milieu rural par la multiplication des services à la personne. Le milieu urbain doit assurer les services supérieurs.

- Place des grandes villes au sein de l'espace régional : les fonctions supérieures

L'armature urbaine de la région est faible. La ville doit assurer les fonctions dites supérieures.

- Relations entre les territoires qui gagnent et ceux qui sont en difficultés

Il faudra que la Région envisage des politiques différenciées selon les territoires.

LEVIERS SECTORIELS

- Pour garantir le développement régional

Enseignement supérieur, recherche et transports

- Pour assurer la cohésion régionale : les pays

La politique des pays permet d'assurer la cohésion régionale. La région est couverte à 95% de pays et d'agglomération.

INTERPRETATIONS DES VALEURS PORTES PAR LE SDEC

- Le polycentrisme : l'axe du Doubs

Le développement d'un réseau de villes Dijon-Mulhouse, le long de l'axe Doubs devrait permettre d'assurer le renforcement de plusieurs centres.

- L'équité territoriale : des politiques territoriales

Par des politiques territoriales adaptées au sein des contrats de pays et d'agglomération.

- Le développement durable : la qualité

La qualité qui rejoint étroitement la notion de développement durable constitue un des quatre axes du SRADT.

FONCTIONS DU SRADT

Un instrument d'animation territoriale

MODALITES D'ELABORATION

Le diagnostic a été réalisé par un comité technique (Université, DRE, DRAF, DIREN, INSEE, CESR, Région).

Les élus locaux et les représentants du monde socio-professionnel ont été invités à participer à huit réunions locales.

Pour réaliser le document, la Région s'appuie sur des analyses de l'INSEE, de la DRE, DRAF et DIREN et sur des travaux de l'Université et du CNRS.

L'implication des services de la Région est forte.

INSTRUMENTALISATION

Le SRADT est plutôt un instrument d'animation territoriale.

« LANGUEDOC-ROUSSILLON 2000-2020 »

SOURCES :

- questionnaire du Conseil Régional
- SRADT « Languedoc-Roussillon 2000 – 2020 » (octobre 1999)

POSITIONNEMENT DE L'EXERCICE SRADT

Plutôt un livre blanc

Selon le Conseil Régional, le SRADT est plutôt un exercice de prospective avec une partie intégrant la planification spatiale (le défi de l'équilibre territorial). Cette partie présente les enjeux pour les différents territoires. La Région ne propose pas de projet global pour l'ensemble du territoire.

« Le SRADT du territoire doit être compris comme guide pour l'action énonçant pour l'horizon 2020 trois grands défis ».

- Avenir du SRADT : une force prescriptive différenciée selon les régions

La région reste un des acteurs handicapés dans le domaine de l'aménagement du territoire en raison de l'absence totale de force prescriptive reconnue au SRADT. L'enjeu aujourd'hui est de préciser les modifications du statut du SRADT pour permettre aux Régions d'exercer dans sa plénitude leur compétence légale. Dans cet esprit, le SRADT pourrait être constitué de deux documents complémentaires ayant chacun une portée juridique différente : une Charte comprise comme un « espace de projet » et un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire proprement dit revêtu d'une force prescriptive mais différenciée selon les régions (un noyau dur de prescriptions et des prescriptions optionnelles).

Comme les autres régions, le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon revendique la pleine compétence de la formation.

CONTENU DU SRADT

Des entrées plutôt thématiques

Le SRADT a été adopté le 20 octobre 1999 pour servir de référence à la négociation du Contrat Etat Région 2000-2006.

Le document se présente sous la forme de deux « livres » avec un premier livre sur les enjeux de la démarche prospective et un deuxième livre sur la charte. Les cartes représentent peu les orientations stratégiques de la région.

STRUCTURE : DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES PROCHES DES COMPETENCES REGIONALES

Selon le Conseil Régional, le SRADT aborde à la fois les thèmes de politiques sectorielles et les questions territoriales. En réalité, les deux sont traités séparément. La stratégie est déclinée autour de trois défis :

- Le défi de l'intelligence ;
- Le défi de la valeur ajoutée, de l'innovation et de la qualité ;
- Le défi de l'équilibre territorial.

Le diagnostic prospectif dégage très peu d'enjeux. Un premier enjeu est lié à la forte attractivité de la région en matière de migrations internes : la région souhaite être une chance pour chacun. Un autre enjeu est celui de l'équilibre de ses territoires. La stratégie que propose la Région pour répondre au premier enjeu se limite à ses compétences : la formation, l'enseignement scolaire et supérieur et la culture. Le Conseil Régional indique quelles seront ses futures actions dans ces différents domaines de compétences. Pour l'enseignement supérieur, bien que cette compétence relève de l'Etat, la Région indique qu'elle mène dans le domaine une politique volontariste. Concernant le volet territorial, les différents territoires de la région sont traités séparément. Ce qui les rassemble ce sont des projets dans le domaine des transports, des infrastructures de communication et des TIC, des projets rayonnants et des infrastructures et des services de santé.

ENJEUX TERRITORIAUX : LA REGION MOSAÏQUE

Pour le Conseil Régional, la région se présente « comme un amphithéâtre étagé sur trois gradins, ouvert sur la Méditerranée et irrigué par un maillage urbain ». Il présente les enjeux pour chacun de ces territoires.

▪ Un positionnement méditerranéen

La région tient à affirmer son identité méditerranéenne au sein de l'Europe du Sud : elle doit « jouer la carte méditerranéenne ». Elle travaille depuis plusieurs années à bâtir des liens privilégiés entre les régions européennes du Sud et les régions non européennes de la Méditerranée :

- Actions en faveur de la coopération Franco-espagnole depuis la création en 1991 de l'Eurorégion Catalogne/Midi-Pyrénées/ Languedoc-Roussillon ;
- Partenariat euro-méditerranéen sur des projets relevant des programmes INTERREG ;
- Coopération décentralisée avec la province de Marrakech, le gouvernement de Sfax et la Bavière.

▪ D'abord la diversité des territoires infra-régionaux

La Région propose une vision « multipolaire de l'aménagement du territoire » qui prend en compte les spécificités de chacun de ses territoires.

La diversité des territoires infra-régionaux est appréhendée au travers de la création de 19 Pactes Territoriaux de Croissance (une démarche partenariale régionale qui vise à associer professionnels et élus locaux sur des axes de développement librement choisis).

C'est le dialogue entre les territoires organisé autour de projets structurants et rayonnants qui doit assurer la cohésion régionale.

- La relation urbain/rural autour de Pactes Territoriaux de Croissance

La région Languedoc-Roussillon est appréhendée comme un espace multipolaire dans lequel s'intègrent aussi bien des villes moyennes jouant un rôle de pôles d'équilibre que des petites communes qui constituent l'ossature de l'arrière-pays.

La politique des Pactes Territoriaux de Croissance s'ordonne autour de 3 objectifs dont l'un est « d'assurer l'équilibre entre l'urbain et le rural » en développant notamment une synergie entre le réseau des bourgs-centres et les petites villes d'équilibre.

- La métropole régionale absente de la stratégie du Conseil Régional

La Région s'appuie sur l'ensemble de ses villes. Elle ne reconnaît pas un rôle fort à Montpellier. Elle indique seulement que sa place et son rôle « doivent être confortés pour asseoir son rayonnement et pour en faire une tête de pont du développement ».

La Région souhaite s'appuyer sur son maillage de villes pour se positionner par rapport aux autres grandes métropoles européennes. Elle prépare avec les agglomérations (il en existe 9 en cours de constitution) des contrats d'agglomération annexés au contrat Etat Région pour la période 2003-2006 et elle cherche à renforcer les synergies entre les grandes villes et les villes moyennes.

- Une solidarité entre les territoires qui gagnent et ceux qui sont en difficultés par la redistribution

Des programmes spécifiques régionaux destinés aux petites communes des zones de montagne défavorisées permettent de faire jouer la solidarité territoriale au sein du Fonds Régional de Développement Territorial.

Pour favoriser l'équilibre entre ses territoires, la Région s'appuie sur une politique de gestion des espaces à travers ses règlements régionaux et sur le lancement de grands projets structurants.

L'équilibre territorial constitue le troisième défi de la Région. Elle cherche à favoriser l'équilibre entre ses territoires : à l'intérieur des trois grands faisceaux territoriaux (« les gradins d'un amphithéâtre ouvert sur la Méditerranée : montagnes, plaines et frange littorale ») et dans son maillage urbain.

LEVIERS SECTORIELS

Le SRADT a été conçu avant la parution des schémas de services collectifs qui avaient, eux, pris du retard. Il a néanmoins tenu compte des orientations de l'Etat rassemblées dans son document « stratégie de l'Etat en Languedoc-Roussillon ».

Il est fait référence aux démarches de planification de l'Etat : les grandes orientations sont définies par référence aux SSC et aux démarches concertées avec l'Etat.

- Pour garantir le développement régional

Par des projets rayonnants (Canal du Midi, Cité de Carcassonne, Pont du Gard, filières logistiques dans le traitement des importations et la réexpédition vers les marchés de consommation européens) et également des projets en matière de transports (développement du transport combiné, ligne TGV jusqu'à Barcelone...).

- Pour assurer la cohésion régionale

Même réponse car ces leviers ont pour objectif de conforter la cohésion régionale aussi.

Cet enjeu concerne surtout l'intégration des nouveaux arrivants :

« Dans notre région promise à une croissance galopante de la population, le défi consiste à permettre à chacun, résidant ou nouvel arrivant, de s'investir dans un projet individuel ».

INTERPRETATIONS DES VALEURS PORTES PAR LE SDEC

- Le polycentrisme

Par le maillage urbain du littoral (évoqué précédemment)

- L'équité territoriale

La solidarité territoriale en faveur des zones défavorisées de montagne

Pour la Région, c'est l'équilibre territorial qui est facteur de solidarité. Dans son troisième défi concernant l'équilibre territorial, la Région traite de chacun des territoires (les trois faisceaux territoriaux) à part. Elle indique que certains territoires doivent être sauvés, d'autres sont à reconquérir ou à organiser.

- Le développement durable

A travers notamment la préservation de l'environnement (littoral et zones humides).

FONCTIONS DU SRADT

Un document pour le Conseil Régional

MODALITES D'ELABORATION

Le SRADT a été élaboré à partir d'enquêtes, d'entretiens et de réunions sur le terrain. L'ensemble des acteurs institutionnels et socio-économiques ont été sollicités, chacun ayant fait parvenir ses contributions.

La Région s'est appuyée sur plusieurs documents pour réaliser son SRADT : Etude-diagnostic « stratégie 2000 plus » effectuée par le GERI (groupement d'Etude et de Réflexion Interrégional); les schémas sectoriels et divers documents (Livre blanc Agriculture 2000, Projet Régional pour l'Agriculture, l'Agroalimentaire et l'espace rural en 99, Schéma régional de Développement touristique en 1997, Schéma prévisionnel des formations et plan régional de Développement des formations professionnelles des jeunes,

Schéma régional des transports en 1997) ; une consultation régionale sur l'aménagement du territoire « la région c'est vous » (100 000 réponses).

Chaque direction de l'institution régionale a contribué à l'élaboration du SRADT par des notes et rapports résumant les problématiques rencontrées sur les missions assumées au sein de chaque direction.

Le document final a été adressé à toutes les collectivités territoriales et locales. Un fascicule résumé a été réalisé pour le grand public.

INSTRUMENTALISATION

Le SRADT est plutôt un référentiel régional destiné à influencer l'action des autres collectivités territoriales et un référentiel pour le Conseil Régional destiné à orienter et territorialiser ses propres politiques.

USAGES

Il est utilisé par le Conseil Régional comme instrument de négociation avec l'Etat (cf. le document a été réalisé en 1999 à cette fin), comme incitation à l'implication dans des programmes interrégionaux et comme préparation de la mise en œuvre de grands projets territoriaux.

« LIMOUSIN 2017 : A NOUS DE JOUER »

SOURCES :

- Les questionnaires Conseil Régional et SGAR
- L'étude prospective « Limousin 2017 » (décembre 1999)

POSITIONNEMENT DE L'EXERCICE SRADT

Un exercice de prospective territoriale

La Région n'a pas réalisé de SRADT car la Région a opéré auparavant une démarche articulée entre un travail de prospective et d'analyse stratégique (« Limousin 2017 ») et un exercice de programmation à dimension opérationnelle (CPER 2000-2006). Dans ce cadre, il y avait assez peu de place pour réaliser un exercice tel qu'un SRADT. Le SGAR de la région considère pour sa part que ce travail de prospective s'inscrit dans une démarche de SRADT.

« Limousin 2017 » est un exercice de prospective territoriale, selon le Conseil Régional, qui trace les grandes orientations stratégiques pour la région. Cependant, le document ne met pas véritablement en évidence ces orientations stratégiques. Il contient à la fois un diagnostic territorial décrivant précisément l'organisation et le fonctionnement du territoire régional et des éléments de prospective générale indiquant les grandes tendances économiques et sociales à l'échelle mondiale, européenne et nationale.

- « Une démarche évolutive »

Selon le Conseil Régional, la Région est la première à avoir réalisé un exercice de prospective. Celui-ci a été réalisé en 1988, « Limousin 2007 ».

« Limousin 2017 n'est pas la répétition de Limousin 2007. C'est un exercice qui s'inscrit dans la poursuite et le développement de la démarche inaugurée en 1987 ».

- Avenir du SRADT : pour une valeur prescriptive

Le SRADT devrait être défini en lien avec l'Etat et proposer une réelle cohérence régionale avec une valeur prescriptive.

CONTENU DU SRADT

Le diagnostic territorial a été réalisé en 1998. Le document prospectif date de 1999. Ce dernier reprend des éléments du diagnostic et présente les enjeux pour le futur. *Limousin 2017* rassemble des éléments très divers (des témoignages d'acteurs engagés dans la vie du Limousin recueillis par un journaliste, des dessins humoristiques, des photos, les

synthèses des débats et réflexions qui ont eu lieu...) mais ne contient aucune carte traduisant les orientations stratégiques proposées.

STRUCTURE

Pour présenter les « futurs possibles du Limousin », la Région distingue l'économie et les activités d'une part et les territoires d'autre part.

ENJEUX TERRITORIAUX : POUR UNE ORGANISATION POLYCENTRIQUE A DIFFERENTES ECHELLES

- Pour une organisation polycentrique de l'espace national et européen

Le Limousin doit se positionner dans une organisation polycentrique du territoire national et européen qui remplace l'organisation taylorienne du territoire.

La forme idéale d'organisation polycentrique est pour la Région « une mosaïque dans laquelle chaque point pourrait communiquer avec tout autre point ». Pour favoriser le polycentrisme et faciliter les liens entre les capitales régionales, c'est la construction des réseaux matériels et immatériels qui est privilégiée. La Région souhaite également poursuivre son désenclavement routier.

L'interrégionalité ne sera pas « monolithique ». « Une interrégionalité à géométrie variable est sans doute la solution la plus riche ».

- Diversité des territoires intra-régionaux et cohésion régionale

« L'atout majeur du Limousin est la ville à haut niveau de services sans les effets négatifs de la concentration et articulée à des espaces ruraux attractifs ».

- Relation urbain/rural : pour une organisation polycentrique de l'espace sous influence urbaine

« Le territoire ne se divise plus entre villes et zones rurales mais entre les espaces sous influence urbaine et les espaces ruraux ».

La Région propose « pour une ville durable » d'organiser les espaces ruraux sous influence urbaine de manière polycentrique sur la base de coopérations intercommunales à l'échelle des espaces concernés. Elle souhaite ainsi répartir certains services en périphérie des agglomérations afin de les rendre plus accessibles aux habitants des espaces urbains mais aussi ruraux. « Il se présente ainsi une alternative entre la ville dense et la ville étalée ».

- Place des grandes villes au sein de l'espace régional : la capitale régionale comme atout

Le fait de disposer d'une « véritable capitale régionale » constitue un atout pour la Région. Limoges offre de très nombreux services de rang supérieur. Par contre, le « point faible » de la région est « la faiblesse de son armature urbaine de rang supérieur ». Elle n'a pas de ville de taille intermédiaire hormis Brive. La Région souhaite renforcer son armature urbaine en s'appuyant sur l'intercommunalité.

- Relations entre les territoires qui gagnent et ceux qui sont en difficultés : pour un développement de l'armature urbaine à l'est

La Région doit faire face à un déséquilibre est-ouest avec à l'est une population vieillie et peu dense et à l'ouest une population plus jeune, plus urbaine et dynamique sur le plan de l'emploi.

C'est à l'est que se situe la plupart des espaces à dominante rurale. La Région souhaite particulièrement renforcer l'armature urbaine de cette partie du territoire pour éviter que ne s'accroisse le déséquilibre car les besoins en services des populations augmentent. Les collectivités locales de ces zones doivent développer de nouveaux services grâce à la coopération pour éviter que cela ne leur coûte trop cher et pour avoir un nombre d'usagers suffisants.

LEVIERS SECTORIELS

- Pour garantir le développement régional : une combinaison des voies endogène et exogène

Le cadre de référence macroéconomique de la Région est le « scénario Europe », c'est-à-dire un scénario dans lequel la croissance de l'économie européenne et de la France sont assez proches, environ 2,3% par an. Le Conseil Régional a réalisé une analyse de son « portefeuille d'activités » compte tenu de ce scénario. Elle a un portefeuille peu porteur avec des activités tournées davantage vers les marchés locaux que vers l'international. Elle souhaite développer davantage les activités tournées vers l'extérieur.

Pour assurer le développement régional, la Région mise sur « une combinaison de la voie endogène et de la voie exogène ». Le Limousin ne souhaite pas seulement accueillir de nouvelles activités mais aussi de nouveaux migrants.

- Pour assurer la cohésion régionale : l'appui de l'Etat

La Région souhaite à la fois s'appuyer sur ses propres ressources et sur l'Etat pour assurer la cohésion de son territoire.

« L'Etat est un partenaire avec lequel le Limousin doit pouvoir compter autant pour ce qui concerne la cohésion territoriale et la solidarité que pour ce qui concerne une bonne répartition territoriale des ressources stratégiques ».

La Région pose la question de la redéfinition des rapports entre Paris et les autres régions françaises. Elle estime que s'il est normal que l'Ile-de-France exerce des fonctions-clés pour l'ensemble du territoire national, les fonctions mineures devraient être réparties sur l'ensemble du territoire : « beaucoup de ses fonctions manquent à des territoires qui, de ce fait, ne contribuent pas autant qu'ils le pourraient au développement national.

INTERPRETATIONS DES VALEURS PORTES PAR LE SDEC

▪ Le polycentrisme

La Région propose une organisation polycentrique à plusieurs échelles : à l'échelle nationale et européenne avec une organisation « mosaïque dans laquelle chaque point pourrait communiquer avec tout autre point » et à l'échelle de l'espace sous influence urbaine.

▪ Le développement durable

Un groupe de travail a été consacré au développement durable sur les thèmes de l'agriculture, l'industrie, la consommation, l'eau et le renforcement démocratique et la coopération des acteurs.

FONCTIONS DU SRADT

MODALITES D'ELABORATION « UN EXERCICE OUVERT ET TRANSPARENT »

Le diagnostic territorial avait été réalisé par un cabinet (RCT).

Limousin 2017 a été réalisé par les acteurs régionaux. C'est un exercice qui a mobilisé beaucoup de monde : plus de 250 personnes issues de tous les milieux qui composent le Limousin ont été réparties dans 19 groupes de travail. La Région s'est également appuyé sur des travaux existants ou réalisés dans le cadre de l'exercice ainsi que sur la collaboration de nombreux experts.

L'exercice a été conduit « de manière ouverte et transparente afin que les Limousins qui le souhaitent puissent en suivre les travaux et y intervenir : l'Internet, la publication des travaux et l'ouverture d'un forum de débat, la presse régionale, la publication régulière de documents ont permis d'informer un très grand nombre de personnes. »

Le Préfet de Région s'est aussi beaucoup impliqué dans cet exercice puisqu'il a co-présidé le comité de pilotage avec le Président du Conseil Régional. C'est également lui qui signe la préface du document avec le Président de Région.

INSTRUMENTALISATION

La Région invite chaque habitant et entreprise à se mobiliser pour parvenir au développement de la région : « A nous de jouer ».

La Région instrumentalise le SRADT comme un référentiel régional destiné à influencer l'action des autres collectivités territoriales et un référentiel pour le Conseil Régional.

Le SGAR considère que cet exercice prospectif constitue un référentiel pour l'appréciation des politiques du Conseil Régional.

USAGES

Limousin 2017 a été réalisé afin de « préparer les grandes politiques régionales » (CPER, politiques régionales de l'Union européenne, SSC...).

Il est un référentiel pour l'action de la Région et de nombreux acteurs régionaux. Il s'agit d'un cadre d'orientations non prescriptif. Ce document reste en toile de fond pour les réflexions, les débats, et les analyses portant sur le développement régional. Il concerne les différents niveaux d'usages proposés (instrument de négociation avec l'Etat, incitation à l'implication dans des programmes interrégionaux, cadre pour les politiques contractuelles avec les pays et les agglomérations, référentiel d'orientations des schémas régionaux sectoriels et préparation à la mise en œuvre de grands projets territoriaux).

CONSEIL REGIONAL LORRAINE

SOURCES :

- Questionnaires du Conseil Régional et du SGAR
- Le Plan régional 2000-2006 (décembre 1999) : aucun document de préparation du SRADT n'étant disponible, nous nous sommes appuyés sur le Plan régional pour connaître les enjeux de la Région Lorraine.

POSITIONNEMENT DE L'EXERCICE SRADT

Livre Blanc

La Région s'est engagée dans une démarche de SRADT. Celui-ci est en cours de réalisation. Seul le diagnostic est achevé.

- Expérience

Le SRADT vient en complément des plans régionaux mis en œuvre depuis 1984.

- Avenir du SRADT

La dimension prospective du SRADT doit être maintenue.

CONTENU DU PLAN REGIONAL

Nous nous appuyons ici sur le Plan régional.

STRUCTURE

Dans le Projet Lorrain, les enjeux de la région sont ceux de la démographie et de l'emploi. Pour répondre à ces enjeux, la Région propose trois lignes directrices:

- Accrocher la Lorraine à l'Europe dynamique ;
- Rechercher la cohésion sociale et l'équilibre territorial ;
- Développer la création d'activités et d'entreprises.

ENJEUX TERRITORIAUX

« La politique régionale d'Aménagement du Territoire doit être le ciment d'une stratégie tournée vers une plus forte solidarité et attractivité des territoires lorrains ».

« La Région entend fonder son intervention non seulement sur une logique de projets mais surtout sur une dynamique de projets ».

- Positionnement à l'échelle européenne

La Région souhaite développer un réseau d'infrastructures multimodales à dimension européenne.

- Enjeux interrégionaux et transfrontaliers

Les espaces de projets à vocation régionale et interrégionale devront être valorisés. Les espaces concernés sont le sillon lorrain, le Massif Vosgien et les territoires inscrits dans des logiques interrégionales comme le triangle de Bar-le-Duc, Saint-Dizier, Vitry-le-François ou les agglomérations transfrontalières.

- Diversité des territoires et cohésion régionale

La Région souhaite contribuer à un meilleur maillage régional par le désenclavement des territoires. Son programme de désenclavement est bâti autour des transports collectifs et ferroviaires et des infrastructures routières.

- Relation urbain/rural : les pays

Ce sont les pays qui doivent permettre d'organiser les espaces ruraux.

- Place des grandes villes au sein de l'espace régional

« La promotion et l'essor socio-économique de l'ensemble de la région passent par une organisation plus forte du territoire autour d'un ensemble de pôles urbains ». Pour la Région, il s'agira d'appuyer son développement sur un réseau métropolitain solide mais aussi de construire un véritable réseau de villes. Dans cet esprit, au delà de la coopération des villes du sillon lorrain, une attention particulière sera accordée à l'espace central autour de Pont-à-Mousson.

- Des mesures pour les espaces en conversion

Des politiques spécifiques visent à consolider et rénover les espaces en conversion. Il ne s'agira pas d'une seule stratégie de réparation mais davantage d'une politique d'aménagement spécifique de reconquête et de développement du territoire. Cette politique s'adresse aux deux bassins industriels de la Lorraine mais aussi aux bassins textile et salifère.

LEVIERS SECTORIELS

- Pour garantir le développement régional

La Région s'appuie sur la réalisation d'infrastructures pour renforcer sa compétitivité ainsi que sur le développement de son attractivité et de son rayonnement (enseignement supérieur, patrimoine et qualité des espaces). La Région souhaite aussi développer la création d'activités et d'entreprises.

- Pour assurer la cohésion régionale

Afin de développer la cohésion sociale et territoriale, l'accès à la formation devra être facilitée, les conditions de travail et de vie dans les lycées devront être améliorées, les

conditions d'accès aux services devront être assurées et les projets de territoires devront être valorisés.

FONCTIONS DU PLAN REGIONAL

« La Région n'entend pas se substituer aux Collectivités et aux acteurs locaux dont c'est le rôle et la responsabilité de définir leurs priorités. La Région ne fera pas « à la place de », elle fera avec tous ceux qui agissent. »

CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES

SOURCES :

- le questionnaire du Conseil Régional
- le document d'orientations générales *Quatre chantiers pour l'avenir* (mai 1999) et le document d'orientations et de cadrage pour la négociation du CPER (octobre 1999)

POSITIONNEMENT DE L'EXERCICE

Pour un SRADT d'une portée plus grande

Il n'y a pas de SRADT en Midi-Pyrénées. Le Conseil Régional s'était engagé dans l'élaboration d'un tel document avant les élections régionales de 1998. Cette initiative a par la suite été abandonnée. *Un préalable réside dans la stabilisation du paysage institutionnel et notamment des transferts de compétences, du cadre légal des divers documents de planification spatiale et de mise en œuvre des politiques territoriales. Une telle perspective situe l'exercice avec sa logique de concertation et ses contraintes de consultation à une date postérieure aux élections régionales.*

*Le Conseil Régional s'appuie pour l'instant sur plusieurs documents : un document d'orientations générales *Quatre chantiers pour l'avenir*, un document d'orientations et de cadrage pour la négociation du CPER, le Plan régional des transports et le Docup co-rédigé par l'Etat et la région. Toutefois, ces documents ne présentent pas le caractère formel d'un SRADT.*

- Avenir du SRADT dépend de la portée qui lui sera accordée

La perspective d'une poursuite de la décentralisation et l'identification de collectivités « chefs de file », la notion évoquée de Région stratège ouvrent des possibilités d'élaborer un document qui ne soit ni un cahier des doléances, ni un catalogue des vœux pieux assis sur des diagnostics nombreux et récurrents mais impropres à orienter l'action publique. Un des premiers éléments du débat devrait se traduire par un réexamen de la portée de tels documents. L'imbrication des documents d'urbanisme résultant de la loi SRU, la difficile mise en œuvre des DTA dans certaines régions ne peuvent être réglées par le seul recours à la jurisprudence. Une analyse en amont devrait préciser la portée de tels documents et organiser leur articulation dans un cadre minimum d'objectifs de développement partagés. L'accompagnement en termes de faisabilité concrète devrait être examiné dans le cadre de nouvelles politiques contractuelles issues de la décentralisation et de la mise en place de « chefs de file ».

CONTENU DES DOCUMENTS

« Pour une région solidaire au service de l'équilibre du territoire et de l'emploi »

STRUCTURE

Les documents proposent quatre grandes orientations :

- le rééquilibrage du territoire régional ;
- l'appareil de formation et de production au service de l'emploi ;
- l'atout des ressources ;
- des partenariats et des alliances.

ENJEUX TERRITORIAUX : POUR UN REEQUILIBRAGE DU TERRITOIRE REGIONAL

« Face à une concentration de la population et des activités dans l'agglomération toulousaine et à la désertification du reste du territoire, le Conseil Régional a le devoir d'aboutir à un aménagement et à un développement plus harmonieux de l'ensemble de notre région. »

- Midi-Pyrénées dans le Sud-Ouest européen

A l'occasion de son avis sur le SDEC, la Région s'est clairement positionnée dans le Sud-Ouest Européen. La mise en œuvre d'Interreg a confirmé ce parti.

Le Conseil Régional souhaite désenclaver sa région et valoriser sa position : espace de liaisons et d'échanges.

- Pour une coopération transfrontalière de proximité

Dans son document d'orientations stratégiques, la Région souhaite développer la coopération transfrontalière de proximité notamment avec le Massif des Pyrénées mais aussi sur des thématiques qui dépassent la seule approche Montagne : la coopération en matière d'environnement, de recherche et de transfert de technologie ciblée sur la ressource en eau, l'énergie et la forêt, les échanges de savoir-faire en matière d'environnement, d'éducation, de formation et de recherche, le développement territorial et les réseaux de villes et enfin le développement des relations culturelles et touristiques.

La Région souhaite également effectuer un rapprochement avec l'Aquitaine et le Limousin sur certaines thématiques comme le Val de Garonne, les universités...

- Diversité des territoires intra-régionaux et cohésion régionale

La Région propose de définir des projets territoriaux (pays, agglomérations et Parc Naturel Régional), de les mettre en réseaux et leur permettre d'accéder à des complémentarités et des tailles critiques.

La Région souhaite également mettre en œuvre dans le cadre du 4^{ème} CPER le projet de société de l'information inscrit dans le schéma de services collectifs.

- Relation urbain/rural : organiser l'expansion périurbaine

Le Conseil Régional distingue trois types d'espaces ruraux : les espaces ruraux périurbains, les pôles ruraux et le rural isolé. *La relation entre l'urbain et le rural ne se pose pas de la même manière dans les huit départements de la région. En Haute-Garonne, l'explosion d'un périurbain non maîtrisé génère des besoins en services et en communications auxquels les réponses doivent être de plus en plus rapides.*

- Place des grandes villes au sein de l'espace régional

La Région souhaite un renouveau du partenariat avec l'agglomération toulousaine pour traiter du problème de la croissance périurbaine du Grand Toulouse. Elle désire aussi être associée à l'Etat dans le cadre de l'élaboration du prochain contrat d'agglomération afin que l'objectif de rééquilibrage entre la métropole régionale et le reste de Midi-Pyrénées face l'objet d'engagements précis de l'Etat mais aussi de l'agglomération toulousaine.

- Relations entre les territoires qui gagnent et ceux qui sont en difficultés : « la discrimination positive devra trouver partout à s'appliquer »

« Notre Région parvient toujours trop difficilement à surmonter une réalité aussi lancinante qu'inquiétante ; celle-ci apparaît marquée d'un côté par la forte croissance de son agglomération métropolitaine, pénalisée de l'autre par le maintien aléatoire, voir le déclin de certains de ses territoires. »

Certaines poches d'activités traditionnelles connaissent des reconversions difficiles. *La mise en place d'indicateurs d'alerte et une réflexion sur les moyens d'anticipation pourraient être étudiés dans l'approche de la mission de «stratège » envisagée par le couple Etat/Région. Une approche dynamique du concept de péréquation nationale constituerait le révélateur d'une véritable stratégie d'aménagement du territoire national.*

LEVIERS SECTORIELS

- Pour garantir le développement régional

La Région souhaite développer l'emploi d'une part par la formation, la recherche et la diffusion technologique et d'autre part en favorisant l'innovation et l'ancrage régional des activités économiques.

Par ailleurs, dans le cadre du CPER, le Conseil Régional a contractualisé avec l'Etat et les autres collectivités le plus important programme national de mise à niveau des infrastructures routières.

- Pour assurer la cohésion régionale : le principe d'égal accès aux services publics et marchands

« Midi-Pyrénées doit bénéficier de la solidarité nationale pour que s'inscrive dans les faits le principe d'égal accès aux services publics et marchands : plus qu'ailleurs (...) ils sont en Midi-Pyrénées un facteur essentiel de cohésion territoriale et outil privilégié de maintien et de création d'emplois ».

La Région accompagne les actions de cohésion conduites au titre de la politique de la ville.

INTERPRETATIONS DES VALEURS PORTES PAR LE SDEC

Le SDEC présente toutes les caractéristiques des problématiques et des documents d'aménagement et de développement du territoire à la « française » : documents très, très « prospectifs », centrés sur des objectifs à long terme et dépourvus de mode d'emploi.

- Le polycentrisme

C'est déjà une question au niveau régional car Toulouse et la Haute-Garonne concentrent population, activités et élément de développement.

- L'équité territoriale

Le facteur « temps » amortit singulièrement cette recherche lorsque les déprises économiques se produisent brutalement dans les zones de mono-activité traditionnelle. La mobilisation des fonds européens s'avère peu « réactive ».

- Le développement durable

Cet objectif est indispensable en Midi-Pyrénées qui conjugue espaces et paysages de qualité, facteurs de développement mais aussi le sinistre de l'AZF et ses conséquences urbaines, économiques et sociales. La Région cherche dans son action à élargir la notion de durabilité à la création d'activités et à l'emploi.

FONCTIONS DES DOCUMENTS

Des documents de préparation au Contrat de Plan

Les documents réalisés par le Conseil Régional ont permis de préciser le cadre d'élaboration partenariale de la stratégie de Midi-Pyrénées. Celle-ci a servi ensuite de base aux négociations avec l'Etat (CPER, fonds structurels européens et SSC).

NORD-PAS-DE-CALAIS 2020

SOURCES :

- Questionnaire Conseil Régional
- Première ébauche de Charte (12 mai 2003) : celle-ci risque encore d'évoluer.

POSITIONNEMENT DE L'EXERCICE SRADT

Livre Blanc et exercice de programmation

Le SRADT est conçu à la fois comme un exercice prospectif de type « livre blanc » à caractère informatif et pédagogique et comme un exercice de programmation, de définition de grandes orientations stratégiques ayant vocation à constituer un référentiel commun pour l'ensemble des politiques régionales. Sur certains thèmes, en tant que de besoin, cartographie des déclinaisons spatiales de certains enjeux.

- Avenir du SRADT : une valeur prescriptive dans le cadre du droit à l'expérimentation

La région souhaiterait dans le cadre du droit à l'expérimentation bénéficier de la possibilité de mettre en place des directives régionales d'aménagement en déclinaison du SRADT afin de lui donner valeur prescriptive sur certains aspects. Par exemple dans le domaine de la formation, « la mise en débat et la réalisation de Directives Régionales de Formation » pourrait être proposée.

CONTENU DU SRADT

Une entrée par enjeux transversaux

Le SRADT a été lancé le 19 novembre 2001. La phase prospective a été achevée le 9 décembre 2002. La phase d'élaboration de la Charte est en cours. La Région se dote d'un Projet régional à 10 ans. Le document devrait être mis à disposition du public au dernier trimestre 2003.

UN DOCUMENT EN COURS D'ELABORATION

Dans la phase prospective, huit groupes ont été créés, deux avec des entrées territoriales (Nord-Pas-de-Calais et Europe ; Région urbaine), quatre avec des entrées plutôt thématiques mais avec un souci de transversalité (Economie et développement ; environnement et ressources ; modes de vie, individus et société ; gouvernance) et deux groupes spécifiques aux transports.

La première version de la Charte propose quatre principes directeurs qui doivent permettre à la puissance publique d'assurer un rôle régulateur parallèlement à celui du marché. Ces principes sont : promouvoir l'intérêt régional ; développer les services collectifs ; moderniser l'action publique régionale ; appliquer le développement durable.

Le projet de territoire quant à lui s'organise autour de six enjeux :

- Investir la société de la connaissance et de la communication ;
- S'ouvrir à l'Europe et au monde ;
- Faire la différence en construisant et en valorisant nos spécificités ;
- Surmonter les disparités ;
- Reconquérir l'environnement et améliorer le cadre de vie ;
- Mobiliser la société régionale.

Chaque enjeu sera décliné en orientations, objectifs, politiques publiques, projets, échelles territoriales concernées, modes de faire et agendas.

Un groupe de travail spécifique a été mis en place pour assurer un dialogue technique avec les territoires et élaborer la « territorialisation » des grandes orientations stratégiques de la Charte.

ENJEUX TERRITORIAUX : LA REGION S'APPUIE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE REGIONAL

L'approche territoriale est encore à l'étude, aussi les éléments de réponse proposés ci-dessus sont encore très généraux et vont être par la suite précisés.

- Toute la région doit s'ouvrir à l'Europe

La région est située au cœur de l'Europe du Nord Ouest entre les « méga attracteurs » que sont le sud est anglais, la Randstadt, la Ruhr et l'Île-de-France. Trois scénarios sont possibles pour le positionnement de la région dans cet espace : région de transit, intégration polycentrique autour de Bruxelles ou renforcement de la métropole lilloise avec son versant belge et la constitution d'un axe Nord Sud d'Arras à Gand.

Le projet de charte propose parmi ses différentes orientations de « S'ouvrir à l'Europe ». Il s'agit en fait davantage d'une ouverture des esprits et des mentalités que d'un véritable positionnement. Ce sont « toutes les composantes du Nord-Pas-de-Calais (qui) doivent être parties prenantes de cet effort collectif ». La Région propose de renforcer les échanges à l'échelle européenne et de développer les coopérations.

- Enjeux transfrontaliers : favoriser les coopérations bilatérales

Pendant dix ans, des tentatives de promouvoir une Eurorégion ont peu abouti. Les coopérations bilatérales peuvent être un cadre mieux adapté. La charte préconisera un rôle régional et accompagnera les territoires dans leurs coopérations.

- Diversité des territoires intra-régionaux et cohésion régionale

L'un des enjeux retenu est de « Faire la différence en s'appuyant sur nos spécificités » : renforcer et achever la métropolisation, faire de la région une grande région maritime et s'appuyer sur les spécificités des territoires.

La Région souhaite également renforcer l'identité régionale et donner une image à chaque territoire de son inscription dans l'espace régional, en renforçant la territorialisation des politiques publiques.

- Relation urbain/rural : développer le dialogue

La charte entend énoncer un discours général sur la périurbanisation et favoriser le dialogue urbain/rural. La question du soutien à l'ingénierie dans les territoires ruraux, de lieux de gouvernance est évoquée.

- Place des grandes villes au sein de l'espace régional : la métropolisation à l'échelle régionale

La Charte entend affirmer la poursuite du processus de métropolisation régionale, animer des lieux de débats entre agglomérations, favoriser les partenariats infrarégionaux.

Le Conseil Régional estime que la capitale régionale n'est pas suffisamment importante pour jouer un rôle au niveau européen. Il propose « de changer d'échelle et (de) considérer que la métropolisation peut s'effectuer à une échelle régionale ». Pour cela, la Région devra s'appuyer sur Lille mais aussi l'ensemble des territoires régionaux. Il s'agit d'une « métropolisation partagée ».

- Relations entre les territoires qui gagnent et ceux qui sont en difficultés : le service public

L'un des enjeux du SRADT s'intitule « Surmonter les disparités » en faisant du service public un élément majeur de cohésion sociale et territoriale, en renforçant la cohésion territoriale, en traitant de façon différenciée les territoires...

LEVIERS SECTORIELS : LE DEVELOPPEMENT ET LA COHESION PAR UN ENSEMBLE DE MESURES

Les débats régionaux sur les SSC ont été pris en compte. Un certain nombre de préconisations régionales, exprimées au moment de l'élaboration des SSC et non reprises par l'Etat figureront dans le SRADT.

- Le développement régional

- *Par le renforcement de grandes filières économiques existantes ou en devenir ;*
- *De façon transversale, par la formation, la recherche, la qualification et l'internationalisation ;*
- *Par des réseaux d'acteurs, des coopérations, des nouvelles gouvernances locales et internationales dans les dynamiques de développement ;*
- *Par l'économie « résidentielle » (tourisme et loisirs, commerces, services aux personnes...).*

- Pour assurer la cohésion régionale

Formation tout au long de la vie et entrée dans la « société de la connaissance » ; discrimination positive des territoires ; animation régionale...

INTERPRETATIONS DES VALEURS PORTES PAR LE SDEC

- Le polycentrisme à deux échelles

Le Conseil Régional propose un polycentrisme à l'échelle européenne (cf. le second scénario de l'intégration polycentrique) et au niveau infrarégional par le renforcement métropolitain, la région intégrée et l'appui aux spécificités territoriales.

- L'équité territoriale

Par la cohésion sociale et territoriale (service public)

- Le développement durable

Il est un des grands principes directeurs de la charte.

La Région propose la mise en place d'indicateurs de développement durable régionaux et elle s'est dotée en 2000 de six principes d'action publique « fondateurs » du développement durable (partir de l'analyse des besoins ; l'équité économique ; l'équité et la solidarité sociale ; l'équité et la solidarité territoriale ; principes de précaution et d'économie des ressources ; la transversalité). Ces six principes sont également ceux du SRADT.

FONCTIONS DU SRADT

Un document pour la société régionale

« UNE DEMARCHE LA PLUS PARTICIPATIVE ET PARTAGEE POSSIBLE »

Dès l'amont, la démarche se voulait la plus participative et partagée possible.

L'élaboration du SRADT comprend deux grandes phases (prospective et charte) et trois éléments de méthode : un aspect participatif (groupes de travail, auditions de grands témoins, enquêtes et sondages) aspect expertise interne (les différents services et la mission prospective) et externe (huit bureaux d'études) et aspect institutionnel et politique. La phase prospective a duré un an, « un an de débat partenarial et citoyen ».

Une mission SRADT a été spécifiquement créée au sein de la Direction prospective et un directeur adjoint est chargé spécifiquement du projet.

La mission s'est assurée le concours d'un conseil en communication pour l'accompagnement de la démarche SRADT (journal, site Web spécifique, encarts presse...).

La Région dispose d'un site Internet spécifique au SRADT.

INSTRUMENTALISATION : LE SRADT DOIT ASSURER TOUTES LES FONCTIONS

L'ambition du SRADT est de contribuer aux trois fonctions : animation territoriale, référentiel régional pour influencer l'action des autres collectivités territoriales et référentiel pour le conseil régional pour territorialiser ses politiques.

USAGES :

Le document est utilisé comme instrument de négociation avec l'Etat, comme une incitation à l'implication dans des programmes interrégionaux, comme un cadre pour les politiques contractuelles avec les pays et les agglomérations, comme un référentiel d'orientations des schémas régionaux sectoriels et comme une préparation à la mise en œuvre de grands projets territoriaux..

CONSEIL REGIONAL PACA

SOURCES :

Questionnaires Conseil Régional et SGAR. Le SRADT étant en cours d'élaboration (phase de diagnostic et de définition des enjeux), aucun document n'est disponible pour l'instant.

POSITIONNEMENT DE L'EXERCICE SRADT

Livre Blanc

Pour la Région, le SRADT est nécessairement un exercice prospectif. Il définit les orientations stratégiques de la Région. Cet exercice sera articulé avec le Contrat de Plan qui assure la partie programmation.

Selon le SGAR, le Conseil Régional, dans l'expression du fait régional, sera au cœur des difficultés lors de la phase d'élaboration du document proprement dite, compte tenu du caractère fortement contrasté du territoire régional et du poids des collectivités territoriales (départements, villes, unités urbaines).

CONTENU DU SRADT

L'élaboration du SRADT a débuté le 28 juin 2002. La Région a terminée la phase de concertation le 08 avril 2003. Le 07 octobre 2003 sera organisé un forum présentant le diagnostic et les enjeux de la région.

Les questions sur le contenu du SRADT sont prématurées compte tenu de l'état d'avancement du document.

La Région envisage pour l'instant de privilégier à la fois les questions territoriales et les thématiques plus sectorielles.

FONCTIONS DU SRADT

MODALITES D'ELABORATION

Le Conseil Régional a lancé en octobre 2002 une démarche de concertation avec les partenaires locaux et l'ensemble des citoyens. 40 ateliers ont été organisés sur tout le territoire régional. Cette phase de concertation s'est terminée le 8 avril 2003.

INSTRUMENTALISATION

Le document sera à la fois un instrument d'animation territoriale et un document de référence pour la Région et l'ensemble de ses partenaires.

Pour le SGAR, la Région a réalisé une très forte animation territoriale autour du SRADT.

PAYS DE LA LOIRE 2010

SOURCES :

- Questionnaires du Conseil Régional et du SGAR
- « Plan Stratégique Pays de la Loire 2010 » (juin 1999)

POSITIONNEMENT DE L'EXERCICE

Un Plan Stratégique

La Région ne dispose pas pour l'instant de SRADT mais elle s'est engagée à en réaliser un. Le document qui lui sert de référence actuellement est le « Plan Stratégique Pays de la Loire 2010 ». Par ailleurs, il existe une DTA « Estuaire de la Loire » dans la région.

Le SGAR estime que le Plan stratégique s'apparente à un exercice de planification spatiale.

« Ce plan stratégique a précisément pour ambition d'offrir à notre région un cadre de développement qui doit lui permettre d'assurer sa place politique, économique et sociale à l'aube du XXIème siècle ».

« Il ne doit pas être assimilé à une loi de programmation ; il n'est pas un carcan. Il est un guide général. »

- Avenir du SRADT

Il sera pour une part fonction du statut que lui donnera l'Etat.

CONTENU DU DOCUMENT

« Concilier l'ouverture au monde et l'appartenance locale »

Le « Plan Stratégique Pays de la Loire 2010 » a été approuvé en juin 1999.

Le document comporte un diagnostic prospectif et une charte mais ne contient pas de carte traduisant les orientations stratégiques. L'ordre des différentes parties est inversé par rapport aux documents habituels : c'est la stratégie qui est présentée en premier et le diagnostic est à la fin. Entre les deux, un « abécédaire du développement ligérien » illustre les actions décisives et les enjeux forts du plan stratégique.

UNE STRATEGIE STRUCTUREE AUTOUR DE DEUX IDEES :

- Faire de l'enracinement une force intérieure ;
- Faire de la mondialisation un atout.

Le Conseil Régional estime que dans sa stratégie les grandes thématiques n'ont pas occulté l'approche territoriale car elle est une institution très soucieuse de l'équilibre existant.

ENJEUX TERRITORIAUX : PRESERVER L'EQUILIBRE DE SON ARMATURE URBAINE

- Positionnement à l'échelle européenne

La Région compte sur l'aménagement d'infrastructures de communication modernes et homogènes afin de se positionner au carrefour de l'ouest européen.

- Enjeux interrégionaux : « Vers la grande région »

Les coopérations interrégionales sont déjà une réalité avec les régions Bretagne et Poitou-Charentes. Ces coopérations pourront être enrichies et élargies avec d'autres régions du Grand Ouest comme la Basse-Normandie. Elles se traduisent par la réalisation d'un réseau à haut débit et par la mise en place de nouveaux pôles communs de recherche.

- La diversité des territoires intra-régionaux : une richesse

La diversité des territoires est une grande richesse pour les Pays de la Loire. La Région a mis en place depuis plus de 25 ans des politiques contractuelles de développement local pour le maintien de la population et des activités économiques sur l'ensemble de ses territoires.

- Relation urbain/rural : pour une organisation des territoires en bassins de vie

Pour la Région, la relation urbain-rural ne pose pas de problème dans les Pays de la Loire : le maillage urbain, la densité de petites villes, l'absence de métropole écrasante ont favorisé les échanges urbain-rural. Il s'agit à la fois de veiller au rôle moteur de la métropole et des grandes villes et à l'équilibre des territoires périphériques et ruraux.

La région s'appuie sur l'intercommunalité de projet pour structurer le milieu rural en pays. Elle souhaite développer des liaisons entre les territoires-pays et leur ville moyenne afin de conforter des bassins de vie.

« La Région accompagnera les démarches volontaristes qui visent à restructurer le territoire en pays présentant un poids (...) suffisamment important pour faire émerger une véritable stratégie d'aménagement et de développement d'un bassin de vie »

- Place des grandes villes : contenir la métropolisation

Le Conseil Régional indique que les grandes villes ont toutes leur place dans l'espace régional. Il est indispensable que les grandes villes, notamment Nantes-Saint Nazaire, acquièrent une masse critique dans les fonctions tertiaires supérieures. Angers, Le Mans, Laval, La Roche/Yon ont toutes un rôle majeur également.

Cependant, la métropole régionale ne doit pas « écraser » la région. Le Conseil Régional souhaite développer la métropole Nantes – Saint-Nazaire tout en préservant l'équilibre avec les autres grandes villes ligériennes. Ainsi, la Région souhaite renforcer les fonctions tertiaires dans l'agglomération de Nantes – Saint-Nazaire afin que son rayonnement soit davantage porteur de développement et également « pour gagner des places dans la liste

des métropoles régionales européennes ». Pour préserver l'équilibre, elle préconise également de renforcer ces fonctions dans les autres grandes villes.

- Relations entre les territoires qui gagnent et ceux qui sont en difficultés

La Région cherche à jouer tous les territoires gagnants. Chaque territoire est traité, suivi, accompagné selon sa spécificité, ses atouts, ses attentes.

LEVIERS SECTORIELS

- Pour garantir le développement régional

La Région souhaite « créer les conditions de la meilleure compétitivité possible des entreprises ligériennes ».

Les facteurs de la compétitivité sont une véritable métropole régionale se rapprochant d'ensembles équivalents au niveau européen, la formation, la recherche, les nouvelles technologies, une population active formée et des infrastructures de transport.

La Région continuera à privilégier l'ensemble des activités économiques « dans un souci d'équilibre » : aussi bien les activités industrielles et de services que les activités plus traditionnelles comme l'agriculture et la pêche.

- Pour assurer la cohésion régionale

L'équilibre des territoires, les infrastructures, la formation, le cadre de vie.

Les politiques proposés par la Région pour favoriser l'enracinement des acteurs des Pays de la Loire reposent sur les notions d'égalité des chances, de solidarité et d'équilibre.

INTERPRETATIONS DES VALEURS PORTES PAR LE SDEC

- Le polycentrisme

La région a un bon maillage de son territoire. Elle s'inscrit depuis quelques années dans des démarches de réseau (recherche, agronomie).

- L'équité territoriale : « la Région recherche l'égalité géographique des chances »

La Région cherche à maintenir l'équilibre territorial, soutenir le monde rural comme le monde urbain et diffuser le Haut-débit (notamment vers le monde rural).

« Solidarité au service de l'égalité des chances et du progrès, solidarité entre les territoires : ce doit être pour nous un même et unique projet ».

- Le développement durable

Cette valeur est prise en compte par une politique environnementale de protection des paysages, par la prise en compte de la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau, par le soutien aux énergies renouvelables et par la recherche de l'équilibre entre l'économie et l'environnement.

FONCTIONS DU DOCUMENT

Un document pour le Conseil Régional

La Région estime qu'elle a « le premier rôle dans la gestion du couple mondialisation – enracinement face à un Etat ressenti comme effacé et trop lointain » du fait de ses compétences, par sa position médiane au sein des autres collectivités et enfin par ses marges financières qui lui permettent « d'être le premier investisseur public sur son territoire ».

MODALITES D'ELABORATION

Quatre groupes thématiques ont été créés. Des commissions régionales ont également effectuées des travaux. En plus des contributions des différents groupes, la Région s'est également appuyée sur des travaux universitaires, une étude diagnostic spécifique, des auditions et des travaux du CESR.

La publicité du document a été réalisée via Internet, le journal régional, ...

INSTRUMENTALISATION : D'ABORD UN REFERENTIEL POUR LA REGION

La Région estime que le SRADT constitue d'abord un référentiel pour le Conseil Régional destiné à orienter et territorialiser ses propres politiques et qu'il assure ensuite également la fonction d'animation territoriale.

Dans le Projet Régional, la Région laisse penser qu'elle aimerait aussi influencer l'action des autres collectivités :

« Il conviendra que davantage que par le passé la Région fasse connaître et appliquer ses priorités aux agglomérations comme aux territoires pays afin qu'elle ne se comporte pas uniquement comme un guichet sans projet ».

USAGES

Le document est utilisé comme instrument de négociation avec l'Etat, comme une incitation à l'implication dans des programmes interrégionaux, comme un cadre pour les politiques contractuelles avec les pays et les agglomérations, comme un référentiel d'orientations des schémas régionaux sectoriels et comme une préparation à la mise en œuvre de grands projets territoriaux. Il est utilisé notamment pour les démarches Contrat de Plan, Objectif 2, DTA...

« PICARDIE 2015 »

SOURCES :

- Questionnaire Conseil Régional
- SRADT *Picardie 2015* : « Document de travail » (14 février 2003) et « Méthodologie de la concertation publique et orientations provisoires du projet régional » (4 mars 2003)

POSITIONNEMENT DE L'EXERCICE SRADT

Un Livre Blanc et un exercice de programmation

Selon le Conseil Régional, le SRADT de la Picardie est conçu à la fois comme un exercice prospectif et comme un exercice de programmation avec l'ambition d'impulser de nouvelles dynamiques de partenariat et de mode d'action publique.

Il est un exercice réel de programmation :

« le SRADT ne doit toutefois pas être perçu comme une liste de déclarations d'intention. Il fixe au contraire des objectifs politiques clairs précis et largement opérationnels qui imposent de définir leurs conditions de mise en œuvre ».

Les objectifs et les stratégies du SRADT seront par la suite précisés dans le cadre de chantiers régionaux. Quatre premiers chantiers ont déjà été lancés (Compétences et innovation au service de l'excellence économique ; Pour une nouvelle dynamique de développement personnel et professionnel ; Intelligence, performance des villes et des territoires ; Des voies nouvelles pour inscrire la Picardie dans les flux d'échanges nord-européens).

Le SRADT permet le développement de nouveaux modes de partenariat et d'action publique :

Dans le cadre de ce nouveau schéma, le Conseil Régional a souhaité développer de « nouvelles modalités d'action à faire partager, pour apporter des réponses à des problématiques complexes, adaptées aux attentes de proximité des Picards ». L'élaboration du SRADT est guidée par une double ambition : la mise en œuvre d'une politique territoriale globale, plus horizontale et coopérative, et des solutions différenciées selon les territoires.

▪ Une solide expérience dans la planification stratégique

La Picardie a une expérience de 15 ans dans le domaine. Elle a déjà réalisé deux schémas auparavant (1987 et 1991). Cette expérience lui a permis d'organiser son développement. La réalisation d'un nouveau schéma permet au Conseil Régional de faire un bilan de ce qui a été réalisé par rapport aux objectifs assignés dans le précédent schéma et de ce qui reste à faire. En cela, l'exercice SRADT s'apparente à un véritable exercice de programmation.

Le premier SRADT de 1987 visait déjà à organiser une réflexion sur l'avenir de la région et à exprimer ses axes de développement. Ce premier schéma reposait sur l'organisation du territoire en intercommunalités de projet. Il a permis à la région de rattraper ses retards les plus criants. Toutefois, la mutation de la Picardie vers la modernité n'est pas achevée. La Picardie n'a pas pu rattraper complètement ses retards de formation et d'éducation et de fortes disparités sociales et culturelles demeurent.

- **L'avenir du SRADT : une nécessaire portée réglementaire**

Le Conseil Régional estime qu'il est indispensable de donner une portée réglementaire au SRADT en affirmant le principe de conformité des actuels SCOT avec les objectifs et les stratégies de mise en œuvre du SRADT.

- « Tel qu'il est conçu, le SRADT ne pourra trouver sa pleine traduction opérationnelle qu'à la faveur d'une décentralisation renouée et relancée, consacrant une nouvelle distribution entre les différents échelons administratifs des rôles et des grands objectifs publics ».

Le Conseil Régional utilise le SRADT comme un moyen d'affirmer ses ambitions dans le cadre de la décentralisation. Ainsi, la Région se sert du SRADT pour faire valoir ses souhaits d'une plus forte décentralisation. Le Conseil Régional se prononce pour un nouveau mode de gouvernance reposant à la fois sur une clarification du rôle de chacun et sur une gestion partenariale des affaires publiques. Cette position se retrouve dans sa stratégie, notamment concernant la formation.

« La nouvelle phase de décentralisation confortera l'espace institutionnel et socio-économique régional comme le niveau majeur de coordination des moyens d'éducation et de formation. »

« Il est indispensable que la région soit reconnue dans son action pour la mise en cohérence des politiques de formation. »

CONTENU DU SRADT

Une conception transversale

Les réflexions sur le SRADT ont débuté en 1999 au moment de la réalisation des SSC. Les saisines réglementaires et la consultation du public ont été engagées en avril 2003. Il est prévu que le SRADT soit approuvé en septembre ou octobre 2003.

Le SRADT en Picardie comporte bien les trois parties réglementaires : diagnostic prospectif, charte et traduction spatiale de ses orientations dans des documents cartographiques. Ces trois éléments ne sont pas présentés successivement. Pour chaque axe de la stratégie, un diagnostic rappelle les enjeux pour la région et des cartes présentent l'évolution de la région à l'horizon 2015.

La stratégie régionale s'articule autour de trois « lignes de force » et de « cinq catalyseurs de l'action régionale ». Ceux-ci visent à promouvoir un nouveau mode de gouvernance régionale via des chantiers régionaux, un réseau de villes et de territoires

articulés, une territorialisation des politiques régionales, l'environnement comme facteur de renforcement de l'identité et d'attractivité et via un positionnement international.

UNE STRUCTURE ORIGINALE

Les orientations du Projet Régional relèvent d'une conception transversale.

Ses trois lignes de forces sont :

- Offrir aux Picards une nouvelle dynamique de formation et de développement personnel, en tout point du territoire, pour être les acteurs du développement
- Impulser et accompagner l'évolution du profil économique de la Picardie.
- Renforcer l'intelligence et la performance des villes et des territoires et faire entrer la Picardie dans l'Europe des réseaux

ENJEUX TERRITORIAUX

- Positionnement à l'échelle européenne et enjeux interrégionaux : le rapport au Bassin Parisien

Selon le Conseil Régional, la stratégie régionale affirme le positionnement de la région au sein du « Bassin parisien ouvert sur l'Europe » sans négliger la stratégie de réancrage sur la région Nord-Pas-de-Calais.

« Délibérément, la Région prend le parti d'affirmer la Picardie à l'échelle interrégionale et européenne. Ces deux dimensions sont en Picardie étroitement liées ».

L'ouverture européenne se fait via le Bassin parisien pour la Picardie. La Picardie ne souhaite pas tourner le dos à la dynamique de croissance du Grand Bassin parisien car elle considère qu'elle est une composante de cet espace. Par contre, sa référence est plus large puisqu'elle va au-delà du Bassin parisien, elle englobe l'Europe du Nord-Ouest ce qui lui permet de dépasser le modèle centre-périphérie. Son objectif est à la fois de constituer un élément important de la périphérie du pôle francilien mais aussi une composante spécifique de l'aire métropolitaine de l'Europe du nord-ouest. La stratégie régionale s'appuie sur cette ouverture européenne. La Picardie souhaite exploiter sa position géographique au sein de l'espace nord-européen.

- Diversité des territoires intra-régionaux et cohésion régionale

La Région concilie les deux par l'expérimentation de la territorialisation des politiques régionales et l'affirmation du Fait régional.

La territorialisation des politiques régionales est un catalyseur de la stratégie régionale. Cette territorialisation est la suite logique de l'action entreprise auparavant par la Région d'organisation du territoire en intercommunalité de projet.

« Ce que la Région revendique de l'Etat, elle commence par se l'imposer à elle-même, consciente de l'intérêt d'offrir aux Picards une déclinaison territoriale des politiques

publiques pour répondre d'une manière plus pertinente et efficiente aux attentes de proximité ainsi qu'à la complexité croissante des besoins à venir ».

- **Relation urbain/rural : le choix du modèle urbain**

La relation entre l'urbain et le rural est appréhendée dans une perspective de complémentarité, celle-ci permettant l'émergence de bassins de vie à l'échelle d'aires de coopération inter-territoriale. Un processus de contractualisation de 15 chartes est en cours.

« Le choix du modèle urbain est décisif ». La Région souhaite que ce modèle respecte les équilibres entre villes et milieu rural. La politique menée par la Région depuis 1987 a permis l'émergence de 41 territoires de développement qui permettent de structurer la région en véritables « communautés urbaines éclatées ». Elle a aussi favorisé la constitution de 15 aires de coopération inter territoriale avec lesquelles elle a contracté des chartes d'aménagement et de développement.

- **Place des grandes villes au sein de l'espace régional**

Amiens doit être confortée à la fois en tant que capitale et comme tête de « réseau de villes et territoires ».

Le Conseil Régional souhaite d'une part agir sur l'organisation urbaine et les conditions de vie à l'échelle des aires urbaines en renforçant la capacité des villes à structurer leur territoire. D'autre part, les villes doivent s'inscrire dans la dynamique métropolitaine. Amiens, tête de réseau du cône de développement, doit dans ce cadre être intégré dans le réseau métropolitain (à l'échelle du Grand Bassin parisien) et développer sa polarisation au-delà de sa zone d'emploi.

- **Relations entre les territoires qui gagnent et ceux qui sont en difficultés : éviter le scénario tendanciel**

- *La stratégie régionale du SRADT vise à poursuivre l'organisation et la structuration du territoire régional en un réseau de villes et de territoires solidaires.*

- Les territoires qui gagnent en Picardie correspondent à un « cône de développement » qui a pour sommet l'aire amiénoise et pour base les franges sud de la Picardie. Le reste du territoire est marginalisé. Pour éviter que ce scénario tendanciel ne se poursuive, la Région fait le choix de la « métropolisation par constitution de territoires forts interconnectés ». Elle indique que ce choix est en concordance avec les préconisations du SDEC.

Ligne de force 3: « Conforter la place et le rôle du cône de développement par le développement des connexions interrégionales et le maillage interne de cet espace » et « refuser la marginalisation des autres territoires picards, en faisant de leur désenclavement routier, ferroviaire et numérique une priorité régionale ».

Le catalyseur 2: « Constitution et concrétisation d'un réseau de villes et de territoires articulés ».

LEVIERS SECTORIELS

Le Conseil Régional a pris en compte les réflexions conduites dans le cadre des SSC et / ou des deux MIIAT Bassin parisien et Nord-Pas-de-Calais.

- Pour garantir le développement régional : d'abord la formation

La Région s'appuie tout d'abord sur la formation qui a été identifiée comme la priorité régionale compte tenu des spécificités de la Picardie. Par ailleurs, l'appui à de nouveaux secteurs économiques en émergence (agro-ressources notamment) a été affirmé.

La Région ayant un déficit au niveau de la formation de sa population, elle en a fait sa première ligne de force. Elle poursuit ainsi l'action qu'elle mène depuis 1987.

La ligne de force 2 prévoit un ensemble de mesures économiques : renforcer la dynamique entrepreneuriale, impulser la régénération du tissu économique régional par l'appui concerté à de nouvelles filières d'activités, accompagner la mutation et la diversification du tissu économique et faire du tourisme un stimulant du développement économique régional.

- Pour assurer la cohésion régionale

- *La mobilité ;*
- *L'accès aux infrastructures de communication (TIC, infrastructures routières et ferroviaires) pour favoriser la diffusion des savoirs ;*
- *Le développement personnel.*

Afin de répondre aux nouvelles exigences de la population et des entreprises en matière de mobilité, la stratégie régionale vise à promouvoir la multimodalité et la qualité des transports.

INTERPRETATIONS DES VALEURS PORTES PAR LE SDEC

- Le polycentrisme

La promotion d'un système de développement « par et autour des villes » constitue l'un des fondements du Projet régional.

- L'équité territoriale

Elle s'exprime par la volonté de favoriser la mobilité, l'accès à l'ensemble des services de formation...

- Le développement durable

Il s'exprime au travers des préconisations de postures à adopter dans l'appréhension des problématiques et dans les processus de prises de décision.

FONCTIONS DU SRADT

La région, chef de file de l'aménagement régional

MODALITES D'ELABORATION

Le SRADT a fait l'objet d'une large concertation publique. Etat, collectivités territoriales et société civile ont été impliqués tout au long de la démarche.

La Région s'est appuyée à la fois sur des travaux universitaires et des études spécifiques. Par ailleurs, elle a eu recours à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour conduire et exploiter la concertation publique.

Au sein de l'institution régionale, une équipe projet a été créée. Les conseillers régionaux ont été impliqués dans le cadre des travaux des commissions intérieures spécialisées et lors des débats à l'Assemblée et chaque groupe politique a désigné ses représentants au sein du Comité régional de concertation.

Sur le plan de la communication, la Région a élaboré des comptes-rendus des forums de concertation et des réunions du Comité régional de concertation. Elle a mis en ligne des documents et a effectué une campagne de presse et d'affichage.

INSTRUMENTALISATION : LA REGION CHEF DE FILE

Le SRADT constitue un instrument multiple pour le Conseil Régional. Il est à la fois un instrument d'animation territoriale (débat territorial et concertation entre les collectivités territoriales et les territoires de projet), un référentiel régional pour influencer l'action des autres collectivités (recherche de partenariats et de nouvelles formes d'action publique) et un référentiel pour le Conseil Régional pour orienter et territorialiser ses politiques (une démarche de territorialisation de certaines politiques régionales a été lancée en 2002-2003).

Le Conseil Régional estime être allé bien au-delà du dispositif réglementaire de consultation prévu par la loi Voynet en matière de concertation publique. Par ailleurs, pour lui, le SRADT n'est pas un exercice d'élaboration de la politique du Conseil Régional. Il est une initiative de celui-ci pour définir en partenariat avec les autres collectivités un dessein commun. Les projets de développement ne seront pas portés uniquement par la Région mais aussi par d'autres collectivités en partenariat avec l'Etat, avec d'autres institutions, avec les acteurs économiques et sociaux et la société civile. Au travers de ce SRADT, la Région se positionne en chef de file dans le cadre de la poursuite de la décentralisation. Elle estime être à la charnière entre le couple Europe-Etat exerçant des fonctions régaliennes et les départements, communes et intercommunalité ayant un rôle de maîtres d'ouvrages. Le rôle de la Région se situe dans l'aménagement du territoire.

USAGES

Le SRADT est utilisé par le Conseil Régional pour la négociation avec l'Etat. Il permet l'affirmation des ambitions dans le cadre de la décentralisation, des infrastructures.... Il est

également une incitation à l'implication dans des programmes interrégionaux et d'une manière générale une incitation au renforcement du positionnement européen de la Picardie.

PROJET REGIONAL POITOU-CHARENTES 2010

SOURCES :

- Questionnaire Conseil Régional et SGAR (les deux institutions s'étaient concertées pour remplir ensemble le questionnaire)
- « Projet Régional Poitou-Charentes 2010 » (juillet 1999)

POSITIONNEMENT DE L'EXERCICE

Un exercice prospectif

Le Conseil Régional considère que son Projet Régional a valeur de SRADT. Le SGAR estimait lui que ce document était une première étape d'un futur SRADT. En effet, ce document ne comporte pas de partie « spatialisée ». Il n'est pas envisagé pour l'instant de réactualisation du document compte tenu du travail en cours sur la décentralisation.

La Région perçoit la réalisation du document comme un exercice prospectif. Les autres dimensions (programmation et planification spatiale) ont été soulevées lors de la formalisation du Docup, du Contrat de Plan Etat-Région et de la politique infra-régionale villes-pays.

La Région est la collectivité locale compétente en matière de planification et d'aménagement du territoire :

« Il est donc nécessaire, dans l'esprit même des textes qui régissent les Régions, que Poitou-Charentes redéfinisse, élabore, propose, négocie et fasse partager à ses partenaires et à ses administrés une nouvelle vision du développement et de l'aménagement de la région ».

- Expérience : un Projet Régional pour chaque Contrat de Plan.

Il existait déjà auparavant un Projet Régional adopté en 1993. Ce document avait permis d'engager des négociations au moment du Contrat de Plan 1994-1998. Elle a souhaité réaliser un nouveau document en vue du nouveau Contrat de Plan et également afin de proposer une nouvelle vision du développement de la région à l'aube du nouveau millénaire.

- Avenir du SRADT : le SDEC comme référence

Il faut repartir de la réflexion autour du SDEC et construire en parallèle la copie de l'Etat et celles des régions.

CONTENU DU DOCUMENT

Une entrée par grands thèmes

Le document a été adopté le 5 juillet 1999.

Le SRADT comporte un diagnostic, des axes de travail et des priorités. Le Conseil Régional a déterminé des priorités à partir d'un principe d'action, celui de la « qualité » et à partir de trois valeurs qui sont la création, la solidarité et le rayonnement car « les moyens publics étant par nature limités, tout ce qui est préconisé (...) ne pourra être réalisé, du moins sur une période d'une dizaine d'années ».

STRUCTURE : SIX AXES DE TRAVAIL

- Accueillir de nouveaux habitants ;
- Poursuivre et diversifier l'effort éducatif ;
- Structurer et dynamiser les territoires ;
- Valoriser les atouts et les talents économiques ;
- Préserver et développer la qualité de l'environnement ;
- Favoriser les solidarités sociales.

ENJEUX TERRITORIAUX : POUR UNE ARMATURE URBAINE SOLIDE, VARIEE ET EQUILIBREE MAIS AUSSI UNE RURALITE ACTIVE

- Promotion de la région au niveau européen

Le rayonnement de la région constitue une des valeurs fondatrices du Projet Régional.

La Région souhaite favoriser son rayonnement européen et international en faisant la promotion de Poitou-Charentes et en contribuant au rayonnement des pôles de compétences des territoires. Par ailleurs, son positionnement dans l'Union Européenne repose sur le désenclavement de la région. Le Conseil Régional souhaite développer son système d'infrastructures de transport afin de consolider la position de Poitou-Charentes dans les grands courants d'échanges internationaux, notamment celui Est-Ouest.

Le Conseil Régional estime que l'évolution de la décentralisation devrait préfigurer à terme des stratégies d'alliance plus fortes entre les Régions. Le succès ou non d'un référendum de la Corse devrait inciter au regroupement de certains départements et donc aussi de l'échelon départemental de l'Etat.

- Enjeux interrégionaux : pour un renforcement des partenariats dans quelques domaines

La Région souhaite renforcer les partenariats avec les régions voisines, c'est-à-dire celles de la façade atlantique mais aussi la région Limousin, dans les domaines suivants : les infrastructures de communication, routières ou ferroviaires, la préservation d'espaces naturels, le développement des activités économiques liées à la mer et enfin le tourisme.

- Les pays, un instrument pour un développement équilibré du territoire et pour une articulation entre l'urbain et le rural

« La dynamique des pays, exceptionnelle en Poitou-Charentes, est pour l'avenir une opportunité forte de développement et d'équilibre du territoire régional ». La Région souhaite articuler ses villes, ses bourgs et ses espaces ruraux afin de construire « un

système dynamique et fécond ». Les pays doivent ainsi permettre de valoriser et fertiliser les territoires ruraux, de favoriser la cohésion territoriale et les solidarités locales et enfin de préserver et développer la qualité des territoires.

Pour la Région, la relation entre l'urbain et le rural ne pose pas de difficultés en Poitou-Charentes sauf en espace péri-urbain où la construction d'outils de dialogue est nécessaire. Le Conseil régional souhaite par ailleurs mettre en place des systèmes de solidarité infra-régionaux et gérer la carte PAT (prime pour l'aménagement du territoire).

- Place des grandes villes au sein de l'espace régional : une logique d'armature urbaine en cascade

Selon le Conseil Régional, une grande place est accordée aux grandes villes mais avec une difficulté d'appréhension globale. Les projets d'agglomérations devraient faciliter le dialogue.

Afin de « muscler l'armature urbaine régionale », la Région propose des objectifs pour chacune des villes de l'armature urbaine (les quatre chefs-lieux et les villes moyennes). Pour les villes chefs-lieux, elle souhaite que chacune consolide et complète ses ambitions. En tant que capitale régionale, Poitiers doit consolider son rôle de « tête de réseau » afin de devenir une « véritable capitale au service de toute la Région Poitou-Charentes en dialogue constant avec Paris, les autres capitales régionales et les grandes villes européennes ». Elle doit développer son offre de services.

Pour l'ensemble des villes de Poitou-Charentes, la Région souhaite développer un maillage de son territoire régional en s'appuyant sur un développement coordonné d'« ensembles bipolaires » : Poitiers-Châtelleraut, La Rochelle-Rochefort, Angoulême-Cognac, Niort-Saint-Maxent.

- Relations entre les territoires qui gagnent et ceux qui sont en difficultés

L'interrogation demeure car les financements publics ne sont pas la seule clé du succès.

LEVIERS SECTORIELS

- Pour garantir le développement régional

Par l'ingénierie, par une souplesse d'action et de la réactivité et par une simplification.

Le Conseil Economique et Social Régional a produit son propre document prospectif pour développer l'emploi en Poitou-Charentes. Le Projet régional fait référence à certaines des propositions de ce document. Il retient notamment la proposition de faire de la région une région d'élection pour l'économie du troisième âge.

La Région s'appuie aussi sur la formation ainsi que la valorisation de ses atouts pour rendre son territoire attractif (activités agricoles, activités liées à la mer, l'industrie, le tourisme...)

- Pour assurer la cohésion régionale

Le développement de l'ingénierie : 150 personnes ont été financées par l'Etat et la Région dans les pays.

La Région souhaite favoriser les solidarités sociales, notamment en encourageant la solidarité entre les générations, en assurant la cohésion sociale, en renforçant l'activité culturelle et en développant la vie associative.

La solidarité constitue une des valeurs fondatrices du Projet Régional.

INTERPRETATIONS DES VALEURS PORTES PAR LE SDEC

- Le polycentrisme et le développement durable

Selon le Conseil Régional, ces valeurs ont été non suffisamment développées.

- L'équité territoriale :

Ces valeurs sont bien positionnées.

FONCTIONS DU DOCUMENT

Un document pour le Conseil Régional réalisé en collaboration avec la société régionale

MODALITES D'ELABORATION

La Région a mis en place un collège de prospective. Elle a réalisé des débats sur le terrain, des questionnaires auprès des familles et des lycées.

Elle s'est également appuyée sur des travaux universitaires et ceux d'un pool de cabinets d'études. Elle a rédigé des scénari. Le Conseil Economique et Social Régional a réalisé une importante contribution en engageant une réflexion sur les emplois à l'horizon 2010.

Au sein de l'institution régionale, ont été spécifiquement impliqués un groupe technique et un collège d'élus. Le Président de Région a été également fortement impliqué.

UN INSTRUMENT D'ANIMATION TERRITORIALE

La Région conçoit le SRADT plutôt comme un instrument d'animation territoriale.

Le Projet Régional en Poitou-Charentes n'est pas « seulement le fruit du travail de quelques spécialistes », il doit « répondre aux attentes exprimées par les citoyens de notre région ». La Région s'est engagée dans un processus de consultation large de sa population.

USAGES

Le SRADT est utilisé comme un instrument de négociation avec l'Etat, comme une incitation à l'implication dans des programmes interrégionaux et comme un cadre pour les politiques contractuelles avec les pays, les agglomérations ou toutes autres collectivités territoriales.

« RHONE-ALPES 2020 »

SOURCES :

- Questionnaire du Conseil Régional
- SRADT en cours : diagnostic prospectif et charte (septembre 2002)

POSITIONNEMENT DE L'EXERCICE SRADT

« Un exercice de démocratie participative à une échelle de territoire large »

Pour le Conseil Régional, l'élaboration du SRADT est une opportunité pour faire exister la dimension régionale dans les stratégies de développement des différents acteurs. C'est un exercice de démocratie participative à une échelle de territoire large. C'est la recherche d'une vision partagée de développement pour tout un territoire.

La Région s'est largement appuyée sur la consultation du public pour élaborer sa réflexion prospective car pour elle, la réflexion prospective doit être un exercice partagé par l'ensemble des Rhône-Alpins. Elle la conçoit comme un exercice d'imagination volontaire, voire de rêve. Elle n'est pas une affaire d'experts.

Plus qu'un système de références rigide et rapidement dépassé, le SRADT doit être considéré comme un manuel, un mode de faire selon le Conseil Régional. Il doit proposer une voie commune vers le futur. Le SRADT est perçu comme « un livre ouvert » sur de grands projets futurs dont il définit les valeurs, les principes et les bases stratégiques et participatives.

Le SRADT doit devenir un document de référence pour « les visions d'avenir qu'il propose ». La région a étudié quatre scénarios possibles pour l'avenir de Rhône-Alpes de la même façon que la DATAR avait imaginé quatre scénarios pour la France de 2020 : la région dispersée / la région mosaïque / la région hiérarchisée / la région interactive.

- Le deuxième Schéma régional

Le nouveau schéma s'appuie sur les enseignements du Schéma régional de 1992 « Rhône-Alpes demain, réinventons la proximité ».

- L'avenir du SRADT n'est pas lié au processus de décentralisation

Le SRADT est un projet de développement pour un territoire, il sera donc valable quels que soient les découpages administratifs à venir et les responsabilités reconnues à telle ou telle instance administrative.

Le SRADT n'aborde pas la question de Rhône-Alpes dans 20 ans sous l'angle institutionnel, ni sous l'angle des compétences : « Le processus de décentralisation se poursuivant, chaque échelon se posera en temps voulu la question de son devenir et de

l'évolution de ses compétences. Le document constitue donc le Schéma des territoires et des hommes qui les habitent plus que des institutions dans lesquelles ils s'inscrivent ».

CONTENU DU SRADT

Le projet d'une région forte qui veut être « référence pour la France en Europe »

Depuis le 15 avril 2003, le projet de SRADT est mis à la disposition du grand public.

Le SRADT Rhône-Alpes comporte : un diagnostic, une analyse prospective « Rhône-Alpes 2020 » et une charte. La stratégie de la région est articulée autour de quatre défis. Chaque défi est illustré par des cartes et se traduit par des grands projets d'intérêt régional et des projets localisés.

STRUCTURE : LE SCHEMA D'UNE REGION QUI SOUHAITE S'AFFIRMER A L'EXTERIEUR

Deux desseins ont guidé l'exécutif régional au lancement du SRADT :

- *Faire de Rhône-Alpes, déjà forte d'un potentiel enviable, une région où chacun peut apprendre, travailler et bien vivre, quel que soit son âge et son projet personnel.*
- *Faire de Rhône-Alpes, stratégiquement bien située sur l'Arc sud européen, une région accueillante et ouverte sur un monde de plus en plus marqué par la mobilité, dans l'idée de recréer un rapport actif entre les politiques et les citoyens. Pour cela, il fallait aller au-delà de la loi en faisant participer tous les Rhône-Alpins.*

Les travaux et échanges ont abouti au choix du scénario de la région interactive, c'est-à-dire au choix d'un maillage des territoires (elle doit permettre « à chaque territoire et à chacun dans son territoire d'avoir accès au monde, aux territoires d'échanger leurs savoir-faire et élever en permanence leur niveau »).

La Région propose quatre défis :

- *Rhône-Alpes, l'espace du développement personnel et solidaire ;*
- *Rhône-Alpes, des « clés » pour l'Europe et le monde ;*
- *Rhône-Alpes, la haute qualité régionale ;*
- *Rhône-Alpes, la région des « territoires intelligents ».*

Le projet de SRADT est celui d'une région forte (...) qui entend rendre la France forte pour qu'elle puisse peser en Europe, autrement dit une région qui veut être « référence pour la France en Europe ».

ENJEUX TERRITORIAUX : LA REGION METROPOLE EUROPEENNE ET ECONOMIQUE

- Positionnement à l'échelle européenne : Pour une région européenne

Le positionnement européen de la Région est manifeste. Il se traduit tout d'abord au travers de son diagnostic. La région est analysée par rapport aux autres régions européennes. Ainsi, de nombreuses cartes comparent Rhône-Alpes au reste de l'Europe. Ce positionnement est surtout présent dans la stratégie régionale. La Région a fait le choix d'une « région interactive » : « la région interactive entretient des relations de convergence, de complémentarité, et de communauté de projets avec les autres espaces européens » et plus particulièrement dans le cadre du « Grand Sud Est ». La Région souhaite faire de Rhône-Alpes une véritable région européenne dans laquelle Lyon ferait figure de grande métropole d'Europe. La dimension européenne se retrouve aussi au niveau de la logistique mais aussi de la culture.

- Enjeux interrégionaux et transfrontaliers : le rayonnement de la capitale régionale sur le Grand Sud-Est

La Région se positionne également par rapport aux régions environnantes. Le développement de la capitale régionale (pour une grande métropole européenne) doit se faire à l'échelle du Grand Sud-Est : « c'est ainsi que Lyon Métropole pourra atteindre des fonctions comparables à celles de Paris ».

La Région propose également des grands projets qui sont à l'échelle interrégionale comme celui « Rhône-Alpes/Méditerranée : un grand pôle européen de développement » dont la région serait le vecteur avec les régions PACA, Languedoc-Roussillon, Bourgogne et Auvergne.

- Diversité des territoires intra-régionaux et cohésion régionale : les réseaux de territoire

Chaque territoire doit bénéficier de l'ensemble des ressources régionales :

« Il est nécessaire de faire en sorte que les territoires locaux, infra-régionaux, soient décloisonnés et surtout bénéficient de l'ensemble des prestations que peut offrir le fait régional ».

Dans le même temps, ces territoires doivent faire bénéficier la région de leurs compétences, expériences et savoirs spécifiques « par retour interactif ».

- Relation urbain/rural : une région à vocation métropolitaine

« C'est toute la région qui est à vocation métropolitaine, les villes fonctionnent de plus en plus en réseaux et non dans une armature hiérarchisée autour d'un pôle centralisateur ».

« Par-delà l'urbain et le rural, les nouvelles centralités ne seront pas nécessairement situées dans l'hypercentre des agglomérations, mais peut-être dans des lieux de rencontres entre les individus créés par les réseaux de communication ».

- Place des grandes villes au sein de l'espace régional : pour construire une « région métropole », Rhône-Alpes s'appuiera sur le rôle essentiel de la métropole lyonnaise

Lyon doit pouvoir se hisser parmi les 20 premières agglomérations européennes. La métropole lyonnaise constitue « l'articulation centrale dans la région métropolitaine ».

La région métropolitaine doit aussi intégrer et unir les réseaux de villes moyennes. Par ailleurs, la Région souhaite soutenir les fonctions métropolitaines le plus possible à l'échelle de la région en renforçant le réseau des grandes villes afin que celui-ci accentue son rôle d'entraînement sur l'ensemble du territoire.

- Relations entre les territoires qui gagnent et ceux qui sont en difficultés

Dans son diagnostic, la Région fait état des déséquilibres de développement et de croissance sur son territoire. Elle présente les zones fragiles et celles en croissance sur une carte. Pour elle, les disparités sont dues en partie à la superficie de la région.

La région interactive repose sur la solidarité. Pour cela, elle doit réaliser un maillage en équipement, en personnes ressources et en réseau d'initiatives sur le territoire régional.

LEVIERS SECTORIELS

Le projet de SRADT intègre les recommandations faites dans les SSC, de même que les travaux des deux DTA engagées dans la région.

L'orientation générale du SRADT est le développement personnel et solidaire. L'objectif est d'améliorer les conditions de vie des personnes, leur épanouissement, leur insertion professionnelle et sociale.

- Le développement régional

Pour assurer son développement, la Région s'appuie à la fois sur son positionnement européen et sur « la haute qualité ».

La Région souhaite notamment faire de Rhône-Alpes un espace d'échanges européen et mondial en s'appuyant sur la fonction logistique et en encourageant le développement des services moteurs liés aux échanges. Elle désire également faire de Rhône-Alpes une des premières régions de culture et de pratiques internationales et promouvoir une image mondiale de la Région.

La haute qualité concerne les entreprises (entreprises industrielles et de services, entreprises touristiques et agriculture), la recherche et la technologie, le cadre de vie et l'environnement.

- Pour assurer la cohésion régionale : une région solidaire

Rhône-Alpes doit être une région solidaire entre générations et entre les territoires. Pour rendre la région solidaire, la Région souhaite rendre accessible à tous les moyens du développement personnel (santé, culture, éducation et citoyenneté).

Par ailleurs, la région « réseau des réseaux » doit favoriser une accessibilité croissante entre les différents territoires.

INTERPRETATIONS DES VALEURS PORTES PAR LE SDEC

- Le polycentrisme

La région, « réseau des réseaux de villes et de territoires », doit être un lieu d'échanges et de rencontres des collectivités locales.

- L'équité territoriale

Pour le Conseil Régional, cela n'a pas de sens de vouloir une « égalité territoriale » au niveau des populations, par contre cela en a de vouloir que chaque territoire ait des chances égales de développement et de croissance.

- Le développement durable

C'est un des principes directeurs du SRADT. Il est interprété comme l'équilibre entre les territoires, au sein des territoires, mais aussi entre l'économie et la production de richesse d'une part, et la préservation des patrimoines environnementaux, culturels et humains d'autre part.

FONCTIONS DU SRADT

Un SRADT interactif

MODALITES D'ELABORATION : UNE LARGE CONSULTATION PUBLIQUE

Le Conseil Régional a souhaité recréer un rapport actif entre les politiques et les citoyens.

Le SRADT a ainsi été élaboré dans « une conception interactive » par opposition à « une conception linéaire » plus traditionnelle.

Le Conseil Régional de Rhône-Alpes a décidé d'aller plus loin dans la réflexion, dans les propositions, dans la mobilisation des acteurs et des citoyens que la stricte application de la loi. Les consultations ont été nombreuses : 3800 maires, les conseillers du CESR, les représentants des collectivités locales et les partenaires publics, 2,3 millions de foyers interrogés, des décideurs rhônalpins sondés, des internautes...

La Région a fait le choix d'une large consultation publique. 341 lieux en Rhône-Alpes proposent la consultation du projet : le Conseil Régional, les huit conseils généraux, les mairies des chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton. Les Rhônalpins pourront prendre connaissance du projet intégral de SRADT, consulter les avis des instances consultées, et s'exprimer grâce à un registre prévu à cet effet.

A l'occasion de la consultation publique en cours sur le projet de SRADT, la Région distribue à la population un « digest » de la Charte, « digest » également diffusé en encart dans les suppléments télévision hebdomadaires du Progrès et du Dauphiné Libéré du 27 avril.

INSTRUMENTALISATION : UN DOCUMENT POUR LA SOCIETE REGIONALE

Le SRADT est un instrument d'animation territoriale et un référentiel régional pour l'ensemble des collectivités locales, elle y compris.

La Région considère qu'elle est « l'échelon privilégié et croissant d'intermédiation ».

USAGES

Le SRADT est utilisé principalement comme une incitation à l'implication dans des programmes interrégionaux, comme un cadre pour les politiques contractuelles avec les pays, les agglomérations ou toutes autres collectivités territoriales et comme une préparation à la mise en œuvre de grands projets territoriaux.

ANNEXES :

- Synthèse des questionnaires – Le point de vue des SGAR
- Questionnaire SGAR
- Questionnaire Conseils Régionaux

ETAT DES LIEUX DES SRADT

LE POINT DE VUE DES SGAR

Cette note synthétise les réponses des Secrétariats Généraux à l'Action Régionale, SGAR, de 20 régions au questionnaire qui leur avait été adressé relatif à l'exercice SRADT de leur région. Deux SGAR ne nous ont pas renvoyé leur questionnaire dans les délais impartis. Il s'agit de ceux des régions Languedoc-Roussillon et Nord-Pas-de-Calais.

DES REPONSES MARQUEES PAR LE DEGRE D'AVANCEMENT DANS LA DEMARCHE SRADT

L'état d'avancement du document est variable selon les régions. Seules quatre régions disposent de schémas approuvés (en 1999 pour l'Auvergne et la Basse-Normandie et en 2000 pour la Bourgogne et Champagne-Ardenne). Huit régions se sont engagées dans l'élaboration de ce document avec des stades divers d'avancement : la décision d'engagement (Pays de la Loire)⁴, phase de diagnostic et de consultation des partenaires (Lorraine, Aquitaine, Bretagne, Franche-Comté, Provence-Alpes-Côte-d'Azur), projet de SRADT débattu (Picardie, Rhône-Alpes). Six régions ne se sont pas engagées dans une démarche de SRADT. Trois d'entre elles n'envisagent pas de réaliser de SRADT pour l'instant. Il s'agit de l'Alsace⁵, de la région Centre⁶, du Limousin⁷ et de Midi-Pyrénées⁸. Les deux autres régions ne se sont pas encore engagées dans la démarche mais ont émis le souhait de le faire. La Haute-Normandie, qui ne dispose que d'une Directive Territoriale d'Aménagement, considère celle-ci comme un préalable à l'élaboration d'un SRADT⁹. En Poitou-Charentes, c'est le projet régional qui servira de point de départ pour l'élaboration du futur SRADT. Enfin, précisons les cas particuliers des régions Ile-de-France et Corse.

⁴ Leur document de référence est un Plan stratégique « Pays de la Loire 2010 »

⁵ La région a élaboré dans les années 90 un document intitulé « Alsace 2005 » et elle a débattu en 2002 d'un rapport intitulé « Renforcer la cohésion, l'équilibre et le développement du territoire en Alsace ».

⁶ La région a produit un document prospectif intitulé « Projet régional 2000-2010 » à l'occasion de la préparation du Contrat de plan Etat-Région 2000-2006.

⁷ Le conseil régional a réalisé un diagnostic territorial et une étude prospective « Limousin 2017 » en 1999 mais il n'a pas élaboré de charte régionale.

⁸ Une démarche d'élaboration de SRADT a été engagée en 1996/97 mais elle a été interrompue après les élections régionales de 1998. La Région ne dispose pas de document ayant une fonction équivalente.

⁹ Comme il n'existe pas de document ayant une fonction de SRADT en Haute-Normandie, le SGAR n'a pas répondu au reste du questionnaire. La Haute-Normandie n'a pas donc pas été intégrée au reste de l'analyse.

L'Ile-de-France dispose d'un schéma régional réalisé en 1994 par l'Etat et qui vaut DTA, le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF). Un nouveau schéma devrait être réalisé sous la responsabilité du conseil régional. Mais, celui-ci ne souhaite pas s'engager dans une telle démarche avant les prochaines élections régionales. En Corse, le SRADT se nomme PADDUC, Plan de Développement et d'Aménagement Durable. Il a également valeur de DTA. C'est la collectivité territoriale de Corse qui a désormais la responsabilité de son élaboration. Nous traiterons à part ces deux cas particuliers.

Il faut donc tenir compte selon les régions des différents états d'avancement des schémas régionaux pour analyser le point de vue des SGAR quant à ce document. En effet, pour certains, leur position peut être amenée à évoluer lorsque le document sera plus avancé, notamment en ce qui concerne la consultation et la participation de l'Etat dans l'élaboration de ce document, mais aussi l'intérêt d'un tel exercice. Ainsi, seuls les SGAR de l'Auvergne, de la Bourgogne, de la Basse-Normandie et de la Champagne-Ardenne sont en mesure de porter un jugement évaluatif sur le SRADT.

Tableau I.1 – Six configurations dans l'état d'avancement des régions dans la démarche SRADT

SRADT terminé	Auvergne Basse-Normandie Bourgogne Champagne-Ardenne
SRADT en cours	Aquitaine Bretagne Franche-Comté Lorraine Picardie Provence-Alpes-Côte-d'Azur Rhône-Alpes
Décision d'engagement dans une démarche SRADT	Pays de la Loire
SRADT en prévision	Haute-Normandie Poitou-Charentes
Pas de démarche SRADT	Alsace Centre Limousin Midi-Pyrénées
Cas particuliers	Corse (PADDUC) Ile-de-France (SDRIF)

UN ETAT LOCAL CONTRIBUTEUR TECHNIQUE OU PARTENAIRE POLITIQUE ?

Dans toutes les régions pour lesquelles on dispose d'une réponse du SGAR, l'Etat a été consulté lors de la démarche d'élaboration du SRADT ou de tout autre document ayant la même fonction. Seuls les SGAR de la Basse-Normandie et de la Lorraine estiment qu'ils n'ont pas été consultés. On constate cependant que l'Etat a fourni dans ces régions le même type d'informations que dans d'autres régions où les SGAR estiment avoir été consultés.

Les SGAR distinguent trois formes de consultation de l'Etat :

- Une consultation minimale lorsque le SGAR a seulement été informé de la décision du conseil régional de s'engager dans une démarche de SRADT

Les SGAR ont été informés dans certains cas au même titre que les autres partenaires locaux (Bourgogne, Picardie et Alsace). Cette information a eu lieu sous forme de lettre du Président du Conseil Régional concernant l'Alsace et la Bourgogne ou via la CRADT comme dans les régions Pays de la Loire et Champagne-Ardenne. En Bourgogne, le cabinet chargé de réaliser le diagnostic s'est entretenu avec le SGAR.

- Une contribution technique des services régionaux de l'Etat (Insee, DRE et DIREN)

Cette collaboration s'est généralement mise en place dès le début de la réflexion sur le sujet via des groupes de travail ou via un groupe de pilotage (Basse-Normandie, Bretagne, Franche-Comté, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Rhône-Alpes). En Rhône-Alpes, des « personnes-ressources » des services de l'Etat ont été désignées pour participer aux réunions de travail.

La participation des SGAR à l'élaboration du document s'est organisée à des niveaux divers selon les régions. Dans certains cas, seules les directions déconcentrées de l'Etat ont été associées et le SGAR n'a pas participé (Franche-Comté). En Lorraine, seul l'Insee a participé dès le début à la réalisation du document notamment pour élaborer le diagnostic, les autres services de l'Etat seront associés dans un deuxième temps. Enfin, dans la région Centre, ce sont les préfetures de département qui ont apporté leurs contributions.

- Une forte participation de l'Etat à la réalisation du document

Dans trois régions, l'Etat a été largement associé au travail d'élaboration. En Auvergne, on peut même dire qu'il y a eu coproduction du SRADT : le préfet a été membre du comité de pilotage et il a coprésidé avec le Président du conseil régional la CRADT du 23 décembre 1998. Dans la région Limousin, l'Etat a co-animé la démarche d'élaboration de l'étude prospective « Limousin 2017 ». La participation des services de l'Etat a également été active (animation de certains groupes de travail et participation aux débats et travaux de groupe). Dans la région Poitou-Charentes, le préfet de région a été réellement impliqué et a personnellement assisté aux réunions d'élaboration du SRADT organisées avec les élus et les acteurs locaux.

On peut ainsi distinguer deux logiques de contribution de l'Etat à la démarche SRADT. Dans un premier cas, l'Etat a simplement fourni des informations (cartes, documents de réflexion et données statistiques, éléments sur la stratégie de l'Etat dans la région, informations sur l'état de l'intercommunalité et des pays). Dans un second cas, l'Etat a participé aux réflexions et s'est constitué en partenaire politique. Selon les régions, on rencontre l'une des deux formes avec des niveaux de contribution qui varient. On trouve également des configurations où se cumulent les deux formes de collaboration (éléments d'informations et participation des services de l'Etat). Dans tous les cas, aucun des SGAR n'a été amené à formuler un avis formalisé. A ce sujet, le SGAR de la Picardie aurait aimé avoir davantage d'informations quant aux moyens mis à la disposition du préfet pour les cas où le SRADT ne correspondrait pas aux orientations des Schémas de Services Collectifs (SSC).

LE SRADT : UN EXERCICE, PLUSIEURS FONCTIONS POSSIBLES

D'ABORD UN « LIVRE BLANC »

La plupart des SGAR considèrent que l'exercice SRADT est assimilable d'abord à un exercice prospectif (onze SGAR). Neuf d'entre eux ne lui attribuent que cette fonction. Cette réponse est certes liée en partie au degré d'avancement de la Région dans la réalisation du SRADT. Pour les Régions qui sont en phase d'élaboration de diagnostic et de consultation, les SGAR indiquent qu'à ce stade d'avancement, l'exercice est plutôt de nature prospective mais qu'il pourrait prendre une autre dimension par la suite (Bretagne et Provence-Alpes-Côte-d'Azur).

Six SGAR l'assimilent à un exercice de programmation. Dans le cas de l'Île-de-France, la particularité du schéma régional explique que le SGAR le considère comme un exercice de programmation et de planification. En Alsace, région n'ayant pas souhaité réaliser de SRADT, les documents qui lui servent de référence constituent « un véritable programme d'actions dans le domaine de l'aménagement du territoire » avec le souhait d'un exercice partiel de planification spatiale selon le SGAR. Pour trois SGAR, le SRADT n'est qu'un exercice de programmation (Basse-Normandie, Champagne-Ardenne et Picardie).

Enfin, quatre SGAR considèrent le SRADT comme un exercice de planification spatiale. Seul le SGAR de la région Pays de la Loire ne lui attribue que cette fonction. Mais il se prononce ici pour le futur SRADT qui sera conçu comme un « outil de planification territoriale stratégique ». On peut relier cette réponse à l'existence d'une Directive territoriale d'aménagement (de l'Estuaire de la Loire) dans la région. Le futur document devra s'articuler avec la DTA et les SSC.

Tableau III.1 - Caractère de l'exercice SRADT ?

Régions	livre blanc	programmation	planification spatiale
Alsace			
Aquitaine			
Auvergne			
Basse-Normandie			
Bourgogne			
Bretagne			
Centre			
Champagne-Ardenne			
Franche-Comté			
Ile-de-France			
Limousin			
Lorraine			
PACA			
Pays de la Loire			
Picardie			
Poitou-Charentes			
Rhône-Alpes			

UN OUTIL D'ANIMATION TERRITORIALE ET UN REFERENTIEL POUR LE CONSEIL REGIONAL QUI LUI PERMET D'ORIENTER ET DE TERRITORIALISER SES PROPRES POLITIQUES

Les questions sur l'instrumentalisation du SRADT par la région et les usages du document sont un peu prématurées pour un certain nombre de SGAR.

Il ressort cependant, concernant l'instrumentalisation, que le SRADT apparaît davantage comme un référentiel pour le conseil régional qui lui permet d'orienter et de territorialiser ses propres politiques (pour douze SGAR) et comme un instrument d'animation territoriale (pour huit SGAR). Par contre, il ne semble pas être utilisé comme un référentiel qui permettrait d'influencer l'action des autres collectivités territoriales. Seule la région Auvergne semble assurer les trois aspects à la fois aux yeux des SGAR. Les SRADT de deux régions semblent jouer un rôle marqué dans l'animation territoriale (Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Rhône-Alpes). En Rhône-Alpes, le SGAR qualifie l'animation territoriale de démarche « citoyenne » impliquant également la société civile. Le SGAR d'Aquitaine considère qu'au-delà d'un instrument d'animation territoriale, le SRADT constitue le « programme » de l'exécutif actuel dans la perspective des élections régionales de 2004.

Tableau III.2 – Instrumentalisation du SRADT par la région

Régions	a	b	c
Alsace			
Aquitaine			
Auvergne			
Basse-Normandie			
Bourgogne			
Bretagne	--	--	--
Centre			
Champagne-Ardenne			
Franche-Comté			
Limousin			
Lorraine			
PACA		improbable	probable
Pays de la Loire			
Picardie			
Poitou-Charentes			
Rhône-Alpes			

a: instrument d'animation territoriale

b: référentiel régional destiné à influencer l'action des autres collectivités territoriales

c: référentiel pour le conseil régional destiné à orienter et territorialiser ses propres politiques

DES USAGES VARIÉS DU SRADT

Les SRADT sont utilisés de diverses façons par les régions. Pour les SGAR, il n'y a pas un usage dominant du SRADT. Néanmoins, on peut distinguer trois principaux types d'usages : un instrument de négociation avec l'Etat, un cadre pour les politiques contractuelles avec les pays, agglomérations ou toutes autres collectivités territoriales et une préparation à la mise en œuvre de grands projets territoriaux. Dans aucune région, le SRADT n'est utilisé comme incitation à l'implication dans les programmes interrégionaux. Seul le SGAR de Provence-Alpes-Côte-d'Azur a indiqué que cet usage était « probable ».

On peut noter quelques cas intéressants d'usage des SRADT par les conseils régionaux, tels qu'identifiés par les SGAR. Tout d'abord, dans les régions ayant un SRADT approuvé, le document a servi de base de négociation lors de la réalisation des contrats de plan Etat-Région 2000-2006 (Champagne-Ardenne, Auvergne). En Auvergne, le SRADT n'a pas uniquement servi au conseil régional mais aussi à l'Etat. Le SGAR considère que le

SRADT est aussi « le schéma de référence pour l'Etat ». Au contraire, dans certaines régions (Bourgogne), l'Etat et le conseil régional semblent ne pas s'être bien entendus et le SRADT n'a pas été repris par l'Etat. Le SGAR de la Bourgogne n'a pas souhaité s'exprimer sur cette question. Le SRADT n'est pas le seul support de négociation possible avec l'Etat puisque les SGAR d'autres régions ne disposant pas de SRADT estiment aussi que les documents servant de référence à la Région ont constitué un support de négociation (Centre, Limousin et Poitou-Charentes). Dans certaines régions, le SRADT sert de cadre pour les politiques contractuelles avec les pays, les agglomérations et les autres collectivités territoriales. En Champagne-Ardenne, « afin d'être reconnus par le Conseil régional, les contrats territoriaux de type contrat de pays ou d'agglomération doivent être compatibles avec les orientations du SRADT ». Parmi les régions où le SRADT sert de référentiel d'orientation des schémas régionaux sectoriels, on trouve la Picardie, région dont la stratégie repose d'abord sur les efforts de formation. Enfin, des SGAR ont signalé des usages différents de ceux qui leur étaient proposés par le questionnaire. Ainsi, certains conseils régionaux se servent du SRADT ou de tout autre document ayant une fonction équivalente pour saisir l'Etat de l'importance de réaliser une Directive Territoriale d'Aménagement. C'est le cas de l'Alsace qui souhaiterait une DTA. « Cette DTA devrait contribuer à la maîtrise et à l'organisation de l'espace autour des villes ainsi qu'à assurer la cohérence des documents de planification et notamment des SCOT ». Selon le SGAR, la région souhaite s'engager dans une telle démarche dans le cadre du droit à l'expérimentation des collectivités locales. En Basse-Normandie, le SGAR estime que la région utilise son SRADT comme « un cadre politique et financier global ».

Tableau III.3 – Usages du SRADT ?

Régions	a	b	c	d	e
Alsace					
Aquitaine	--	--	--	--	--
Auvergne					
Basse-Normandie					
Bourgogne	--	--	--	--	--
Bretagne	--	--	--	--	--
Centre					
Champagne-Ardenne					
Franche-Comté					
Ile-de-France					
Limousin					
Lorraine	--	--	--	--	--
PACA					
Pays de la Loire	--	--	--	--	--
Picardie					
Poitou-Charentes					
Rhône-Alpes					

a : instrument de négociation avec l'Etat

b : incitation à l'implication dans les programmes interrégionaux

c : cadre pour les politiques contractuelles avec les pays, agglomérations ou toutes autres collectivités territoriales

d : référentiel d'orientation des schémas régionaux sectoriels

e : préparation de la mise en œuvre de grands projets territoriaux

DES ARTICULATIONS AVEC LES DEMARCHES DE PLANIFICATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT QUI DEPENDENT DE LA NATURE DE L'EXERCICE SRADT

Selon la nature du SRADT ou de tout autre document assurant une fonction équivalente, l'exercice s'articule plus ou moins bien avec les démarches de planification territoriale engagées par l'Etat.

Tout d'abord, pour les régions qui ne se sont pas engagées dans une démarche SRADT, l'absence d'un véritable document d'orientation stratégique constitue un important frein à la mise en œuvre des politiques publiques selon le SGAR du Centre. Le SGAR de Poitou-Charentes estime lui aussi qu'il n'y a pas de réelle articulation. En Alsace, le SGAR considère au contraire que le document qui remplace le SRADT apparaît comme une base

possible mais partielle pour des réflexions communes à mener sur l'aménagement du territoire. Pour les régions ayant terminé leur SRADT, le fait que ce document soit réalisé avant ou en même temps que les démarches de planification de l'Etat a permis de bien articuler stratégie de l'Etat et schéma régional. On a vu que le SGAR de l'Auvergne considérait le SRADT comme le schéma de référence pour l'Etat. Néanmoins, en Basse-Normandie, cette articulation est difficile dans la mesure où le document est très peu spatialisé. Enfin, pour les régions dont le document est en cours d'élaboration, on distingue celles où les SGAR considèrent que les deux exercices sont complémentaires (Franche-Comté et Picardie) et les régions où les deux exercices ne sont pas articulés (Bretagne et Rhône-Alpes). Dans le premier cas, le SGAR Picardie considère que la complémentarité devrait se faire entre les deux dans l'idéal, le SRADT devant prendre en compte à la fois les priorités des SSC et la stratégie de développement de la région. Or, dans la réalité, les deux exercices ont été conduits de façon disjointe. Pour le deuxième cas, les articulations entre les démarches de planification territoriale de l'Etat et les SRADT sont rendues difficiles compte tenu de la nature du projet de SRADT en Rhône-Alpes, qui ne présente que des grandes orientations transversales. En Bretagne, les réflexions ont pour l'instant davantage porté sur les grands enjeux pour la région que sur les thèmes sectoriels rendant l'articulation difficile.

DES OPINIONS CONTRASTEES SUR L'INTERET GLOBAL DE LA DEMARCHE ET SON AVENIR

La dernière question posée aux SGAR relative à l'intérêt de l'exercice et à son avenir a donné lieu à de multiples réponses. Pour présenter ces réponses, il faut de nouveau distinguer les régions où le SRADT est terminé, celles où il n'y a pas de SRADT et enfin celles où le document est en cours de réalisation. L'ensemble des SGAR trouve que cet exercice est intéressant car il permet de mener une réflexion collective sur l'aménagement du territoire et d'avoir une vision claire de l'avenir de la région. Certains SGAR évoquent l'intérêt de cet exercice dans le cadre de la préparation des contrats de plan Etat-Région comme dans les régions où le SRADT est terminé mais aussi dans celles où il est en cours, pour le futur contrat.

Dans les régions où le document est terminé, le jugement porte davantage sur l'intérêt de l'exercice que sur son avenir. Dans deux régions, les SGAR estiment que la stratégie de la région n'est pas suffisamment ambitieuse pour répondre à ses enjeux. Ainsi, en Bourgogne, le SRADT est selon le SGAR « de nature consensuelle » et le parti pris d'aménagement est peu marqué. Par ailleurs, le SGAR se pose des questions quant à l'impact de l'exercice sur la mise en œuvre des politiques. En Auvergne, le SGAR pense que les propositions qui sont faites pour répondre à l'enjeu démographique ne sont pas à la hauteur. Cependant, il doute qu'une région puisse seule répondre à cet enjeu (sans l'Etat et l'Europe) et sans engager de réflexion sur ce que pourrait être « une géographie volontaire » en faveur de l'Auvergne. En Basse-Normandie, où le conseil régional réalise depuis 1982 un plan régional à chaque période de planification, le SGAR indique que « le

document est resté politique et stratégique mais quasiment pas spatial ». Au contraire, en Champagne-Ardenne, le SGAR semble satisfait du document qui met l'accent sur des politiques territoriales de pays, d'agglomération et de réseaux de villes.

Concernant les régions qui ne disposent pas de SRADT, en Poitou-Charentes, le SGAR estime que l'intérêt du SRADT résiderait dans sa partie « spatialisée », volet qui n'existe pas dans le Projet régional actuel. Le SGAR de Midi-Pyrénées estime que « cet exercice devrait être l'occasion d'une plus grande cohérence avec l'ensemble des politiques territoriales développées dans la région ». D'une manière plus générale, les SGAR s'interrogent sur l'avenir du SRADT dans le cadre de la poursuite de la décentralisation. Ainsi, dans la région Centre, le SGAR pense que dans le cadre de la décentralisation, le rôle des régions sera consolidé et qu'elles pourront dès lors être en mesure de conduire elles-mêmes l'élaboration d'un SRADT disposant d'un pouvoir normatif à l'image du SDRIF. « Ces schémas redimensionnés dans leur portée pourraient s'appuyer sur des dispositifs de type DTA appliqués à des micro-territoires » comme les franges franciliennes ou l'axe ligérien inondable. Le SGAR d'Alsace considère que la forme que peut prendre la concertation et la réflexion prospective ainsi que le niveau d'engagement dans des travaux doit relever des opportunités locales.

Enfin, concernant les régions qui sont en train d'élaborer leur SRADT, les SGAR ont formulé un certain nombre de reproches ou de doutes quant à la démarche d'élaboration. Certains SGAR estiment que les SRADT ne sont pas conçus suffisamment de façon partenariale. C'est le cas de la Picardie et de la Franche-Comté. Ils reprochent de ne pas mobiliser suffisamment les acteurs et surtout l'Etat. Le SGAR Picardie pense que la place de l'Etat est trop tenue et qu'il existe un problème d'articulation avec les démarches de l'Etat comme il l'avait déjà souligné précédemment. Pour lui, « l'exercice tel qu'il est mené aujourd'hui en termes de calendrier et de méthodologie n'a pas vraiment grand intérêt et ne laisse pas présager d'une grande utilité ». Il se prononce pour l'existence d'un porter à connaissance. Le SGAR Franche-Comté souhaiterait lui aussi que le SRADT soit mieux partagé avec les services de l'Etat, en particulier avec la préfecture de région. Il souligne en outre que le SRADT est soumis aux aléas politiques. Le SGAR Pays de la Loire doute de la capacité du conseil régional à piloter un tel exercice car il n'a pas la même légitimité que l'Etat vis-à-vis des autres collectivités locales : « les Conseils Régionaux auront-ils suffisamment de légitimité vis-à-vis des autres collectivités locales pour piloter un exercice aussi ambitieux que le SRADT ? ». Pour lui aussi, il est nécessaire qu'il y ait un dialogue entre la Région et l'Etat sur la dimension stratégique à partir d'un exercice de type « Stratégie de l'Etat en région » mais aussi concernant la programmation d'opérations. En Rhône-Alpes, le SGAR avait déjà souligné les difficultés d'une articulation entre les démarches de l'Etat et un projet de SRADT de cette nature (exercice très prospectif et transversal, démarche citoyenne). Pour ces mêmes raisons, il doute de la capacité de cet exercice à déboucher sur la réalisation d'opérations concrètes et à élaborer des documents de planification type DTA. En revanche, il souligne l'intérêt de cet exercice avec une prise en compte transversale des enjeux de Rhône-Alpes et une association large de la population. Enfin, le SGAR de la région Aquitaine qui avait déjà indiqué que le

SRADT servait de programme électoral de l'exécutif estime que cet exercice fournit une vision claire de l'action du conseil régional et de ses objectifs d'aménagement et de développement.

LE CAS DE L'ILE-DE-FRANCE

UN NOUVEAU SCHEMA A VENIR

Le SDRIF de 1994 est encore en vigueur. Sa révision est envisagée après les élections régionales de 2004. Le nouveau schéma sera sous la responsabilité du conseil régional.

UN ETAT TOUJOURS TRES IMPLIQUE

L'Etat sera associé étroitement à l'élaboration du nouveau schéma. Un décret du conseil d'Etat ouvre et clôt la procédure conduite par le conseil régional.

Des ateliers thématiques sont en cours afin de définir une « parole d'Etat ».

La démarche doit se clôturer par un décret en conseil d'Etat.

UN EXERCICE DE PROGRAMMATION ET DE PLANIFICATION SPATIALE

Le SDRIF de 1994 est perçu par le SGAR comme un exercice de programmation et de planification spatiale.

Il est utilisé comme cadre pour les politiques contractuelles, notamment pour la définition des sites prioritaires et comme référentiel d'orientation des SSC. Il sert également à la préparation de la mise en œuvre de grands projets territoriaux. Enfin, il est utilisé pour la planification (ouverture de sites à l'urbanisation).

LE NOUVEAU SCHEMA : UNE AVANCEE POUR LA REGION

Le processus d'élaboration du schéma a déjà fait l'objet d'une forme de décentralisation au travers de la loi Pasqua de 1995 qui accorde la responsabilité du nouveau schéma au conseil régional. Il paraît difficile selon le SGAR d'aller encore plus loin.

LE CAS DE LA CORSE

LE PADDUC ET LE TRANSFERT DE COMPETENCES A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

Le PADDUC s'inscrit dans un contexte général de transfert des compétences prévu par la loi du 22 janvier 2002. C'est désormais à la collectivité territoriale de Corse de réaliser le Plan d'aménagement. Celui-ci sera approuvé uniquement par l'Assemblée Corse et non plus par décret au Conseil d'Etat.

Le PADDUC à vocation à se substituer à la fois au plan de développement récemment actualisé par la collectivité en 1999 et au schéma d'aménagement toujours en vigueur élaboré et approuvé par décret en Conseil d'Etat le 07 février 1992.

L'ETAT DEVIENT CONTRIBUTEUR TECHNIQUE

Il a désormais un rôle de consultation. Il émet un avis et n'a plus à donner son accord. Les dispositions du PADDUC valant schéma de mise en valeur de la mer ne sont plus soumises à l'accord préalable du représentant de l'Etat.

Le Préfet de région est néanmoins associé à l'élaboration du PADDUC. Il doit porter un discours par rapport à la collectivité territoriale de Corse pour l'ensemble du territoire régional et les différents aspects sectoriels. La loi prévoit qu'il apporte des informations pour les Projets d'Intérêt Général et les opérations d'intérêt national.

Par ailleurs, c'est l'assemblée de Corse qui décide des modalités d'association des personnes publiques à l'élaboration du PADDUC. La délibération a eu lieu le 27 février 2003.

UN EXERCICE QUI A ENCORE BESOIN DE L'ETAT

Le SGAR estime que sans un accompagnement actif de l'Etat, la procédure aura des difficultés à avancer. Sans cette action incitative, les élus hésitent à saisir toutes leurs prérogatives.

La démarche d'élaboration du PADDUC constitue par ailleurs une occasion de mobiliser les services de l'Etat sur des enjeux forts. Le Préfet estime qu'il s'agit d'une opportunité pour actualiser les objectifs de l'Etat en Corse.

ELEMENTS DE REPONSES DU QUESTIONNAIRE SGAR

IMPLICATIONS DE L'ETAT DANS LA DEMARCHE

L'ETAT A-T-IL ETE CONSULTE LORS DE LA DEMARCHE D'ELABORATION DU SRADT ?

Régions	Oui	Non	A quels moments ?
Alsace			après la réalisation du rapport, une lettre du Président du CR
Aquitaine			le président du CR a demandé au préfet de région la participation de l'Etat notamment pour intégrer les différents éléments de planification de l'Etat
Auvergne			dès le début, préfet membre du comité de pilotage et coprésidence avec le Président du CR à la CRADT
Basse-Normandie			services de l'Etat associés lors des travaux préalables du CESR et lors des groupes de travail
Bourgogne			par lettre du Président du CR et entretien du cabinet TAD
Bretagne			participation au groupe de pilotage pour diagnostic (SGAR, INSEE et certaines DR)
Centre			des préfetures de départements ont apporté leurs contributions + réalisation du document dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie de l'Etat en région en 1999
Champagne-A			via la CRADT en juin 2000 consacrée au document
Franche-Comté			communication d'un certain nombre de documents et création d'un groupe de travail avec la DRE, la DIREN et l'INSEE mais le SGAR n'a pas été associé aux réflexions
Limousin			les services de l'Etat ont participé activement à l'exercice de prospective en animant certains groupes de travail et en participant aux groupes de travail
Lorraine			seule l'Insee consultée
PACA			Etat associé aux différentes phases préalables d'élaboration du SRADT
Pays de la Loire			information de la décision du CR à la CRADT
Picardie			Etat consulté lors de l'élaboration du SRADT mais les services de l'Etat n'ont pas eu à fournir d'éléments d'informations
Poitou Charente			le préfet a participé aux 12 réunions organisées avec les élus
Rhône-Alpes			lors des réflexions préalables, sollicitation du SGAR et de certains services régionaux de l'Etat. Des "personnes-ressources" ont été désignées pour participer aux réunions de travail.

SELON QUELLES MODALITES L'ETAT A-T-IL ETE CONSULTE ?

Régions	De façon formelle	Au niveau technique	Comme les autres partenaires locaux
Alsace			
Aquitaine	--	--	--
Auvergne	--	--	--
Basse-Normandie			
Bourgogne			
Bretagne	assez peu		
Centre	--	--	--
Champagne-Ardenne	--	--	--
Franche-Comté		groupe de travail	
Limousin	<i>Etat associé de façon privilégiée en co-animant la démarche</i>		
Lorraine	--	--	--
PACA			
Pays de la Loire	liste des EPCI		
Picardie			
Poitou-Charentes	--	--	--
Rhône-Alpes		des "personnes ressources"	

▪ Quelques commentaires de SGAR

Bourgogne : la réflexion sur le SRADT a été un exercice préparatoire au CPER pour le conseil régional qu'il a mené de son côté compte tenu des rapports de l'époque avec les services de l'Etat.

Bretagne : pour l'instant, il s'agit surtout de participations à des débats (participations à titre personnel et non en tant que représentant d'un organisme) et pas de contributions écrites.

COMMENT AVEZ-VOUS CONTRIBUE A LA DEMARCHE SRADT ?

Régions	Eléments d'information	Porter à connaissance	Avis formalisé
Alsace	documents du SGAR ou de services déconcentrés		
Aquitaine	--	--	--
Auvergne	oui mais gêné par absence de SSC réalisés par la suite	--	non
Basse-Normandie	information et "matière grise"	non	non
Bourgogne	sur la stratégie de l'Etat	--	non
Bretagne	données	non	non
Centre	--	--	--
Champagne-A	des cartes de la DRE et du service d'études du SGAR	--	non
Franche-Comté	plan technique	--	non
Limousin	infos des services de l'Etat (Insee et services d'études)		non
Lorraine	infos sur l'intercommunalité et les pays		non
PACA		documents de planification d'incidence régionale et liste des groupements de communes compétents en matière d'aménagement et d'urbanisme	non
Pays de la Loire	non		non
Picardie	non		non
Poitou-Charentes		envisagé pour le futur SRADT	
Rhône-Alpes	par les personnes ressources	non	non

Picardie : quels sont les moyens à la disposition du préfet si le projet ne prend pas en compte l'ensemble des problématiques locales ?

INTERET DE LA DEMARCHE SRADT ?

QUELLES SONT LES ARTICULATIONS DE L'EXERCICE SRADT AVEC LES DEMARCHES DE PLANIFICATION TERRITORIALES ENGAGEES PAR L'ETAT ?

Régions	Articulations de l'exercice avec les démarches de planification territoriale engagées par l'Etat?
Alsace	exercice qui prend en compte les SSC et qui se veut constituer un élément de dialogue avec les services de l'Etat et les autres collectivités locales. Il apparaît comme une base possible mais partielle pour des réflexions communes à mener sur l'aménagement du territoire
Aquitaine	Nécessité d'un porter à connaissance de l'Etat sur les grandes orientations de ses politiques nationales et leurs implications sur l'Aquitaine
Auvergne	le SRADT devient le schéma de référence aussi pour l'Etat
Basse-Normandie	Articulation difficile car le document est très peu spatial
Bourgogne	les contributions régionales aux SSC ont été élaborées en même temps que le SRADT
Bretagne	peu référence aux SSC pour l'instant, davantage des réflexions sur les grands enjeux et non sur des thèmes sectoriels
Centre	l'absence d'un véritable document d'orientation stratégique constitue un important frein à la mise en œuvre des politiques publiques
Champagne-Ardenne	--
Corse	--
Franche-Comté	le SRADT peut être complémentaire
Ile-de-France	il faudra à terme imaginer une articulation temporelle entre le SDRIF et le CPER
Limousin	non
Lorraine	--
PACA	des enjeux majeurs qui n'ont pas encore été abordés
Pays de la Loire	les SSC et la DTA de l'Estuaire de la Loire ont fait l'objet d'une démarche concertée et sont adoptés par tous
Picardie	dans l'idéal, le SRADT devrait s'inscrire en complémentarité avec les SSC
Poitou-Charentes	pas de réelle articulation avec le Projet régional, changement avec SRADT
Rhône-Alpes	les articulations sont très difficiles compte tenu de la nature du projet de SRADT

COMMENT APPRECEIEZ-VOUS L'INTERET DE CET EXERCICE ET SON AVENIR ?

Régions	Comment appréciez-vous l'intérêt de cet exercice et son avenir ?
Alsace	Pour une réflexion de tous les acteurs qui influent sur l'aménagement du territoire. La forme et le niveau d'engagement relève davantage des opportunités locales.
Aquitaine	Important notamment dans le cadre des compétences élargies du CR. Il donne une vision claire de l'action du CR et de ses objectifs d'aménagement et de développement.
Auvergne	Le document est un excellent document pédagogique sur l'organisation du territoire en 2015. Mais, les propositions ne sont pas à la hauteur de l'enjeu démographique. Mais une région peut-elle répondre à cet enjeu sans engager une réflexion sur ce que pourrait être "une géographie volontaire" en faveur de l'Auvergne et se faire aider par l'Etat et l'Europe ?
Basse-Normandie	Depuis 1982, le CR élabore en large association avec les acteurs de la région un plan régional pour chaque période de planification. Ce document est resté très politique et stratégique mais quasiment pas spatial.
Bourgogne	Le SRADT a constitué un cadre utile pour le CR pour la préparation du CPER. SRADT de nature consensuelle où le parti pris d'aménagement est peu marqué. On peut s'interroger sur l'impact actuel de cet exercice.
Bretagne	--
Centre	Dans le cadre de la décentralisation, les régions devraient être en mesure de conduire l'élaboration des SRADT disposant d'un pouvoir normatif à définir. Ils pourraient s'appuyer sur des dispositifs de type DTA sur des micro-territoires comme les franges franciliennes.
Champagne-Ardenne	Le SRADT a servi de base au CR pour la négociation du CPER. C'est un outil pertinent qui met l'accent sur les politiques territoriales.
Franche-Comté	C'est un outil pour le conseil régional mais il est soumis aux aléas politiques. Il devrait venir en appui aux démarches en cours sur les politiques territoriales (pays et agglo). Il serait souhaitable qu'il soit mieux partagés avec les services de l'Etat en particulier la préfecture de région.
Limousin	C'est un référentiel pour l'appréciation des politiques du CR. Mise en cohérence des schémas élaborés à différents niveaux de collectivités pour l'avenir.
Lorraine	Intérêt pour la prospective et la préparation de la prochaine contractualisation.
Midi-Pyrénées	L'élaboration d'un SRADT dans le cadre de la décentralisation présente un intérêt nouveau dans la mesure où le Conseil Régional sera un acteur important de l'aménagement du territoire dans son développement économique et local. Cet exercice devrait être l'occasion d'une plus grande cohérence avec l'ensemble des politiques territoriales développées dans la région.
PACA	C'est un exercice important dans l'expression du fait régional mais son issue demeure incertaine. Le conseil régional va connaître des difficultés pour réaliser le SRADT compte tenu du caractère fortement contrasté du territoire régional et du poids des collectivités territoriales.
Pays de la Loire	La présence de l'Etat comme arbitre est un élément de facilitation (DTA), les CR n'ont pas la même légitimité face aux autres collectivités pour réaliser le SRADT. Par ailleurs, il faut que l'Etat soit capable de dialoguer avec le CR.
Picardie	Exercice encore plus pertinent si il était élaboré de façon partenariale. La place de l'Etat y est beaucoup trop ténue.
Poitou-Charentes	L'intérêt du SRADT réside dans sa partie spatialisée (non présente dans le projet régional). A l'avenir, dans le cadre de la décentralisation, le SRADT constituera un outil fédérateur qui pourra renforcer les compétences transférées et permettre une meilleure articulation entre les différents schémas.
Rhône-Alpes	C'est un exercice qui permet de présenter les enjeux de la région de façon transversale et d'associer la population mais pas de déboucher sur des opérations concrètes ni sur des documents de planification (DTA).

ETAT DES LIEUX DES SRADT

QUESTIONNAIRE SGAR

I. ETAT D'AVANCEMENT DU SRADT

I.1 LE CONSEIL REGIONAL A-T-IL ENGAGE L'ELABORATION D'UN SRADT ?

Oui

Non

A quel stade d'avancement en est-il ?

I.2 SI LE CONSEIL REGIONAL N'A PAS ENGAGE DE DEMARCHE SRADT

a) Existe-t-il selon vous un document qui assure une fonction équivalente ?

- b) Ou s'agit-il d'un refus ou d'un désintérêt pour une telle démarche ? Quels en sont selon vous les motifs ?

II. IMPLICATIONS DE L'ETAT DANS LA DEMARCHE

II.1. L'ETAT A-T-IL ETE CONSULTE LORS DE LA DEMARCHE D'ELABORATION DU SRADT ?

Oui

Non

- a) A quels moments ? lors des études préalables ? dans le cadre des consultations publiques ? ...

b) Selon quelles modalités ?

- de façon formelle ?
- au niveau technique ?
- au même titre que les autres partenaires locaux ?

II.2 COMMENT AVEZ-VOUS CONTRIBUE A LA DEMARCHE SRADT ?

a) Avez-vous fourni des éléments d'information ? un « porter à connaissance » ?

b) L'Etat a-t-il émis un avis formalisé ?

III. INTERET DE LA DEMARCHE SRADT**III.1 COMMENT CARACTERISERIEZ-VOUS L'EXERCICE SRADT EFFECTUE PAR LE CONSEIL REGIONAL ?**

a) Plutôt comme un exercice prospectif de type « livre blanc » ?

b) Plutôt comme un exercice de programmation, en vue de constituer un référentiel pour les politiques régionales ?

c) Plutôt comme un exercice de planification spatiale ?

III.2 COMMENT SELON VOUS, LA REGION INSTRUMENTALISE-T-ELLE LE SRADT OU TOUT AUTRE DOCUMENT ASSURANT UNE FONCTION EQUIVALENTE ?

a) Plutôt comme un instrument d'animation territoriale (débat territorial et concertation entre les collectivités territoriales et avec les territoires de projet) ?

b) Plutôt comme un référentiel régional destiné à influencer l'action des autres collectivités territoriales ?

c) Plutôt comme un référentiel pour le conseil régional destiné à orienter et territorialiser ses propres politiques ?

III.3 QUELS USAGES DIRECTS EN FAIT-ELLE ?

- a) Un instrument de négociation avec l'Etat (CPER) ? Exemples
- b) Une incitation à l'implication dans des programmes interrégionaux (interreg) ?
- c) Un cadre pour les politiques contractuelles avec les pays, les agglomérations ou toutes autres collectivités territoriales ?
- d) Un référentiel d'orientation des schémas régionaux sectoriels ?
- e) Une préparation de la mise en œuvre de grands projets territoriaux ?

III.4 QUELLES SONT SELON VOUS , LES ARTICULATIONS DE CET EXERCICE AVEC LES DEMARCHES DE PLANIFICATION TERRITORIALE ENGAGEES PAR L'ÉTAT (DTA – SCHEMAS DE SERVICES COLLECTIFS...) ?**III.5 GLOBALEMENT, COMMENT APPRECEIEZ-VOUS L'INTERET DE CET EXERCICE ET SON AVENIR ?**

ETAT DES LIEUX DES SRADT

QUESTIONNAIRE CONSEILS REGIONAUX

I. ETAT D'AVANCEMENT DANS L'ELABORATION DES SRADT

I.1 AVEZ-VOUS ENGAGE UNE DEMARCHE DE PRODUCTION D'UN SRADT ?

a) Si oui, où en êtes vous ? Le SRADT est-il approuvé ou en cours d'élaboration ?
A quelle étape ?

b) Si non, envisagez-vous de le faire ? A quelle échéance ?

I.2 SI VOUS N'ENVISAGEZ PAS DE REALISER DE SRADT, POURQUOI ? DISPOSEZ-VOUS D'UN AUTRE DOCUMENT QUI VOUS PARAIT ASSURER UNE FONCTION EQUIVALENTE ?

II. OBJECTIFS ET NATURE DE L'EXERCICE

II.1. COMMENT CONCEVEZ-VOUS L'EXERCICE SRADT OU TOUT AUTRE EXERCICE EQUIVALENT ?

- a) Plutôt comme un exercice prospectif de type « livre blanc » ?
- b) Plutôt comme un exercice de programmation, en vue de constituer un référentiel pour les politiques régionales ?
- c) Plutôt comme un exercice de planification spatiale ?

II.2 EN FONCTION DU PARTI PRIS PRIVILEGIE (EXERCICE PROSPECTIF, EXERCICE DE PROGRAMMATION, EXERCICE DE PLANIFICATION), COMMENT PREVOYEZ-VOUS D'INTEGRER, OU AVEZ-VOUS INTEGRE, LES DEUX AUTRES DIMENSIONS ?

II.3 EN FONCTION DE VOTRE PARTI PRIS, QUELLES SONT POUR VOUS LES ARTICULATIONS DE CET EXERCICE AVEC LES DEMARCHES DE PLANIFICATION TERRITORIALE ENGAGEES PAR L'ETAT (DTA, SCHEMAS DE SERVICES COLLECTIFS...) ?

II.4. COMMENT VOYEZ-VOUS L'AVENIR DU SRADT DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE DECENTRALISATION ?

- Pour assurer la cohésion régionale

III.4 COMMENT INTERPRETEZ-VOUS, OU AVEZ-VOUS INTERPRETEZ, AU TRAVERS DE CET EXERCICE LES GRANDES VALEURS PORTEES NOTAMMENT PAR LE SDEC ?

- De polycentrisme

- D'équité territoriale

- De développement durable

LES APPROCHES SECTORIELLES DANS LES SRADT

Sont listés les sept principaux thèmes abordés dans les orientations stratégiques des SRADT ou dans tout autre document ayant la même fonction : grandes infrastructures de transport et réseaux ; environnement ; développement économique ; formation des hommes ; action sociale ; tourisme ; services à la population. Les régions non prises en compte du fait de la non disponibilité de leur document sont: Aquitaine, Corse, Franche-Comté, Haute-Normandie, Île-de-France et Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

	Auvergne	Basse-Normandie	Bourgogne	Champagne-Ardenne
Grandes infrastructures de transport et réseaux	transport routier, transport ferroviaire, logistique, transport aérien, réseaux de communication et d'énergie	télécommunications	réseaux transeuropéens, accessibilité, coordination entre les différents types de transport	infrastructures de transport, réseau haut-débit et technologies de l'information et de communication
Environnement	X	--	X	X
Développement économique	X	A travers l'emploi (formation, recherche scientifique, entreprises, agriculture)	X	valoriser la position de la région, développer et adapter les compétences (formation et recherche)
Formation des hommes	formation professionnelle, lycées, collèges, université, politiques européennes	X	Formation et recherche	X
Action sociale	X	santé	X	X
Tourisme	tourisme, thermalisme	--	--	un enjeu de développement
Services à la population	culture et sport	--	services de proximité, lutte contre l'exclusion, culture, sport, accès aux soins	X

Légende : X' : lorsque le thème est abordé
--' : lorsque le thème n'est pas traité

	Languedoc-Roussillon	Alsace	Centre	Midi-Pyrénées
Grandes infrastructures de transport et réseaux	Transport et infrastructures de communication, TIC	amélioration des déplacements en Alsace et développement des TIC	infrastructures et transports; NTIC	infrastructures routières, ferroviaires, transport aérien
Environnement	--	X	environnement et qualité de vie	X
Développement économique	PME-PMI, artisanat et commerce; agriculture et industrie agro-alimentaire; filière bois; filière produits de la mer; tourisme	diffuser la croissance, les richesses et les compétences	emploi et développement économique (soutien aux entreprises, allègement de charges...)	l'emploi (formation, innovation, développement économique, recherche, transfert de technologie)
Formation des hommes	formation, enseignement scolaire et enseignement universitaire	enseignement supérieur et recherche	éducation, formation, enseignement supérieur et recherche	lycées, formation professionnelle et apprentissage, universités
Action sociale	services de santé	--	--	--
Tourisme	X	--	--	X
Services à la population	culture, sport et loisirs	X	culture, sport et loisirs	habitat, accueil des personnes âgées, éducation, sport et culture

	Centre	Midi-Pyrénées	Poitou-Charentes	Bretagne
Grandes infrastructures de transport et réseaux	infrastructures et transports; NTIC	infrastructures routières, ferroviaires, transport aérien	désenclavement de la région	plan de déplacement régional
Environnement	environnement et qualité de vie	X	X	X
Développement économique	emploi et développement économique (soutien aux entreprises, allègement de charges...)	l'emploi (formation, innovation, développement économique, recherche, transfert de technologie)	activités agricoles et liées à la mer, industrie, filières technologiques spécifiques, très petites entreprises, tourisme et TIC	intelligence économique, soutien aux entreprises
Formation des hommes	éducation, formation, enseignement supérieur et recherche	lycées, formation professionnelle et apprentissage, universités	formation, enseignement supérieur et recherche	X
Action sociale	--	--	solidarité et cohésion	--
Tourisme	--	X	X	--
Services à la population	culture, sport et loisirs	habitat, accueil des personnes âgées, éducation, sport et culture	culture, sport et vie associative	services de proximité

	Nord-Pas de Calais	Rhône-Alpes	Picardie	Lorraine
Grandes infrastructures de transport et réseaux	--	mise en œuvre de grands projets	multimodalité et qualité des transports; TIC	grandes infrastructures ferroviaires et fluviales, grandes liaisons routières; logistique: TIC
Environnement	X	X	X	X
Développement économique	filières à fort potentiel de développement; PME-PMI; recherche; économie sociale et solidaire; une grande région maritime	développement de la fonction logistique, services moteurs liés aux échanges	renforcer la dynamique entrepreneuriale, régénérer et diversifier le tissu économique; le tourisme; la position géographique favorable	Stimuler l'innovation, la créativité et l'esprit d'entreprise
Formation des hommes	formation tout au long de la vie, accès aux savoirs	X	formation (lycée, université, formation par alternance et formation professionnelle), diffusion des savoirs et des compétences	enseignement supérieur et recherche de dimension internationale; Lycée, formation et insertion professionnelle des jeunes
Action sociale	santé	lutte contre l'exclusion	--	--
Tourisme	--	promouvoir l'image mondiale de la région	X	X
Services à la population	cohésion territoriale et service public	santé, culture, sport	culture et sport	X

	Limousin	Pays de la Loire
Grandes infrastructures de transport et réseaux	le désenclavement de la région	infrastructures et réseau haut débit
Environnement	--	X
Développement économique	accueil et développement des activités	recherche, innovation et transferts de technologie
Formation des hommes	--	lycées, universités, formation continue et apprentissage
Action sociale	--	politique de santé, politique du logement et de l'habitat
Tourisme	--	X
Services à la population	X	culture, loisirs